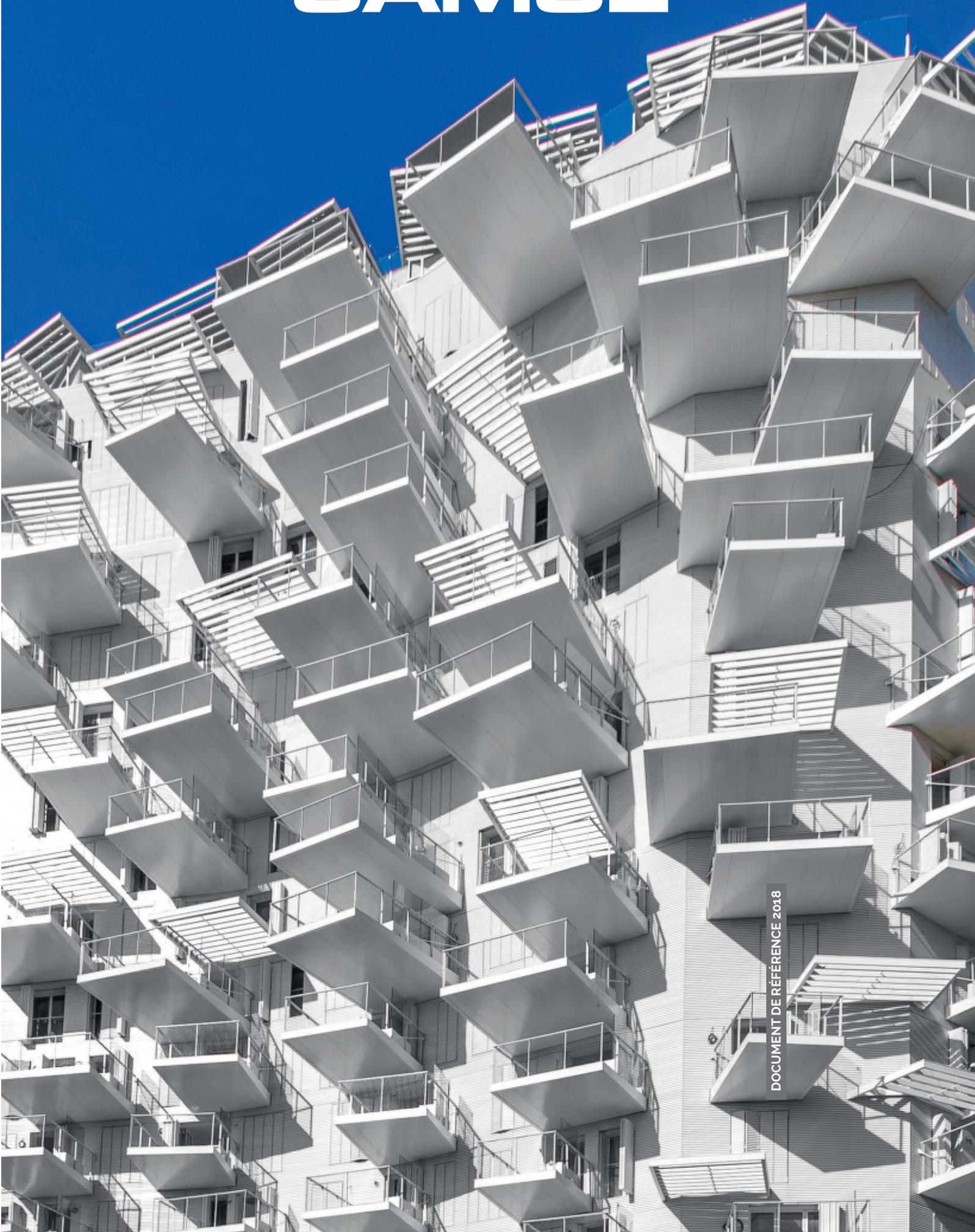


Groupe
SAMSE



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

**Distributeur de matériaux de construction et d'outillage,
notre Groupe s'étend en France à travers
un réseau dense de près de 350 points de vente.**

**Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs,
les solutions durables et innovantes de vos projets de construction,
de rénovation et d'aménagement du territoire.**



DOCUMENT DE REFERENCE

INCLUANT LE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2018



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2019 conformément à l'article 212.13 de son Règlement Général.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1	Présentation du Groupe SAMSE	5	3.10	Frais de recherche et de développement	117
1.1	Messages des Présidents	6	3.11	Perspectives 2019	117
1.2	Profil	8	3.12	Observations du Comité Social et Economique	117
1.3	Organigramme simplifié	22	4	Eléments financiers	118
1.4	Historique	23	4.1	Comptes consolidés	119
1.5	Chiffres clés	25	4.2	Comptes sociaux	195
1.6	SAMSE et ses actionnaires	27	5	Informations complémentaires	230
2	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	32	5.1	Responsable du Document de Référence	231
2.1	Renseignements sur la société	33	5.2	Attestation du responsable	231
2.2	Informations sur le capital social	35	5.3	Informations historiques sur les exercices 2016 et 2017	232
2.3	Gouvernance	41	5.4	Responsables du contrôle des comptes	232
2.4	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	53	5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	233
2.5	Conventions réglementées	59	5.6	Responsable de l'information financière	233
2.6	Participation aux Assemblées Générales	59	6	Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2019	234
2.7	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	59	6.1	Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions	235
3	Rapport de gestion	61	6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	237
3.1	Faits marquants de l'exercice 2018	62	6.3	Résolutions	254
3.2	Déroulement de l'exercice	62	7	Tables de concordance	258
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	69	7.1	Table de concordance du Document de Référence	259
3.4	Gestion des risques	69	7.2	Table de concordance du Rapport de gestion	261
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	78			
3.6	Déclaration de Performance Extra Financière	80			
3.7	Informations sur le capital social	117			
3.8	Dépenses non déductibles fiscalement	117			
3.9	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	117			

1 - Présentation du Groupe SAMSE

1.1 Messages des Présidents	6
1.2 Profil	8
1.3 Organigramme simplifié	22
1.4 Historique	23
1.5 Chiffres clés	25
1.6 SAMSE et ses actionnaires	27

1.1 Messages des Présidents

Transformer notre Groupe, préserver nos valeurs



De 2018, nous retiendrons notre belle dynamique commerciale, dans le négoce comme dans le bricolage.

Mais le passé déjà derrière nous, notre attention se porte pleinement sur nos chantiers du moment et nos regards se tournent vers demain. Nous poursuivons notre politique de développement et des opportunités de croissance renforcent le maillage de nos filières spécialistes et multi-spécialistes. Notre attention se porte également sur un enjeu fort de demain : la Transformation de notre Groupe. Secteur d'activité en mouvement, évolution des métiers, changement des comportements et des besoins des clients : il faut savoir traduire.

« Dans ce monde en mutation, les forces du Groupe Samse demeurent notre esprit d'équipe et notre culture de la co-construction. »

François Bériot

Nous sommes en ordre de marche pour ajouter une dimension nouvelle à notre commerce et l'orienter en douceur vers le digital et les nouveaux modes de consommation. Dans ces périodes de turbulences, notre Groupe est en forme, solide et rassurant.

« Notre performance commerciale est bonne : nous faisons mieux que le marché. Cela va nous permettre de mettre en musique une version omnicanale des enseignes du Groupe. »

Olivier Malfait

Étape décisive en ce début d'année : la création d'une direction de la Transformation. Confiée à une équipe de cadres expérimentés et engagés, elle est résolument orientée « digital » et valorisation des compétences et des relations humaines.

Ses missions ? En étroite relation avec les directions d'enseigne, faire émerger les nouvelles orientations business et mettre en œuvre les convergences nécessaires. Définir nos axes et priorités par la voie de la co-construction. Décloisonner les organisations, fluidifier l'information et accompagner les changements. Nos clients et nos équipes resteront au cœur des actions et des innovations utiles à la qualité de notre commerce de demain.

Le monde évolue. Nous également. Nous réussirons avec nos valeurs. L'engagement. L'autonomie. Le partage. Nous félicitons l'ensemble de nos collaborateurs : ce sont eux qui les portent.

Notre réussite est une réussite partagée.

Stratégie

Lorsqu'il y a près de vingt ans, les actionnaires de SAMSE ont décidé de modifier le mode d'administration de la société en adoptant la structure de gouvernance à Directoire et Conseil de Surveillance, leur objectif était d'utiliser au mieux les compétences et de répartir les rôles de deux instances complémentaires :

Au Directoire : la gestion, le management et l'activité opérationnelle.

Au Conseil de Surveillance, trois responsabilités majeures : la stratégie, la croissance externe et les opérations financières structurantes.

Depuis donc le tout début de ce XXIème siècle, les deux collèges ont fonctionné en parfaite harmonie, leur complémentarité contribuant année après année à la réussite du Groupe.

De facto, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Comité d'Audit et d'un Comité Stratégique et d'Investissement.

C'est ainsi que la stratégie du Groupe a été régulièrement validée dans ses objectifs essentiels : activité confirmée (négoce et bricolage), croissance externe associée à un fort développement géographique, rentabilité régulière garante de la solidité du Groupe et de la satisfaction de ses partenaires (fournisseurs, banquiers, clients, collaborateurs et actionnaires).

Ceci avec le souci constant de privilégier le long terme, garant de l'avenir. Qu'il me soit permis ici de remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs de cette réussite collective.

Dans moins d'un an, SAMSE fêtera ses 100 ans. Je formule le souhait que ces principes de bonne gestion - caractéristiques d'une entreprise familiale - continuent à être reconnus et mis en œuvre pour les 100 ans à venir !

Patrice Joppé

Patrice Joppé
Président du Conseil
de Surveillance

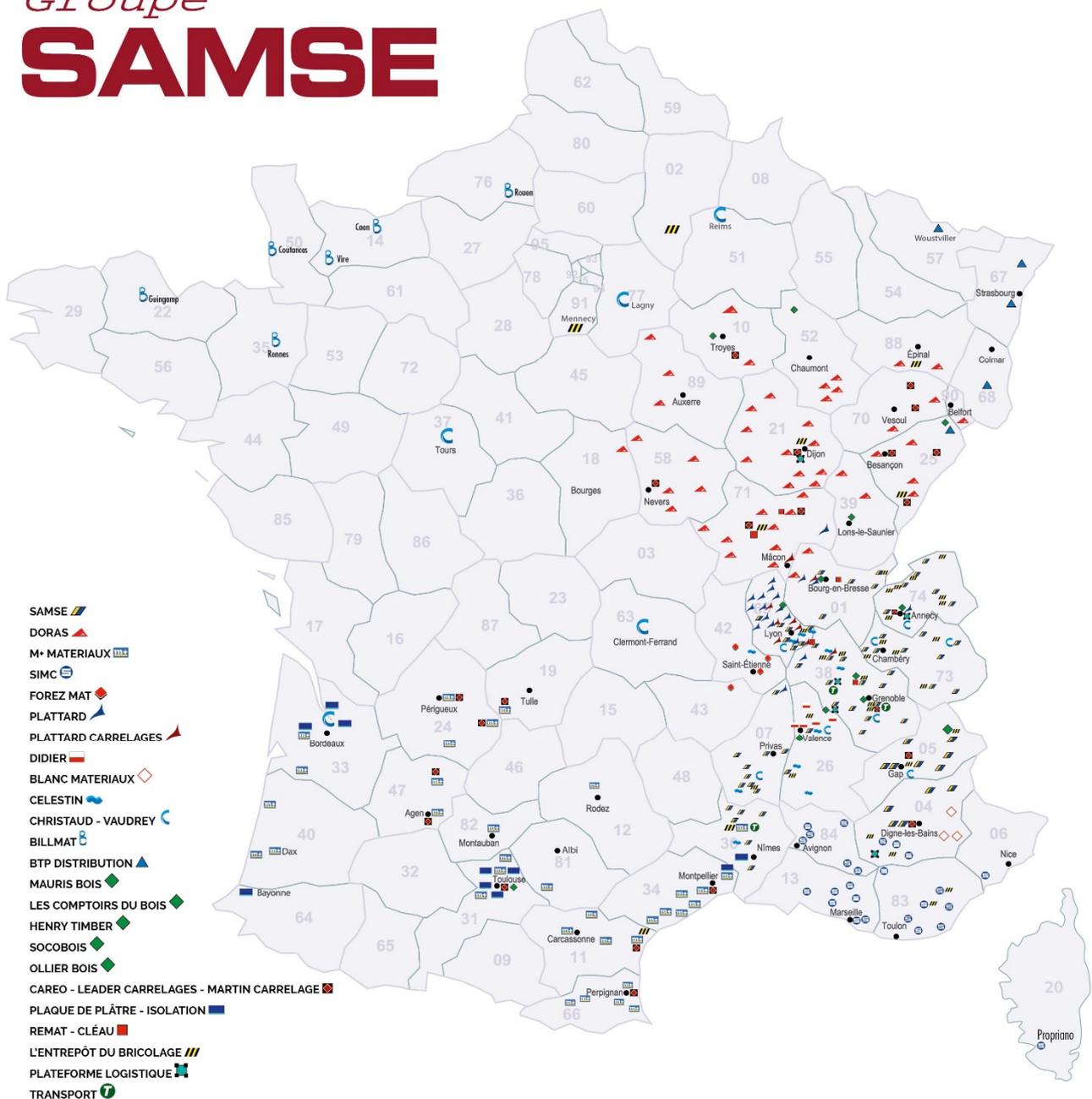


Paul Bériot
Vice-Président du Conseil
de Surveillance

1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 350 points de vente. Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs, les solutions durables et innovantes de vos projets de construction, de rénovation et d'aménagement du territoire.

Groupe
SAMSE



Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

Multi-spécialistes



Une proximité et une réactivité toujours en chantier

Présente en Auvergne - Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Gard depuis 1920, SAMSE apporte à ses clients des solutions et des services innovants. Son maillage dense favorise une grande proximité et réactivité.

samse.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



1 553

collaborateurs



82

agences

M€

451

chiffre d'affaires

ENSEIGNES AFFILIEES SAMSE

FOREZ MAT

Créée en 1985, l'enseigne est forte d'un réseau de 4 agences situées dans la Loire et en Haute-Loire.



Société familiale composée de 3 agences, créée en 1965, dans les Alpes de Haute-Provence, elle nous a rejoins en 2005.



Créée en 1911 à Bourg-de-Péage (26), l'entreprise familiale Didier s'est rapprochée du Groupe en 2008 et compte 5 agences dans la Drôme.



Le sens du service et des choix exigeants

Rapport " services-satisfaction " élevé, performance et pérennité du produit, réactivité : des exigences de qualité élémentaires pour DORAS, leader régional de matériaux de construction dans l'Est.

doras.fr



Chiffres clés 2018 du Groupe




942
collaborateurs


61
agences

M€
260
chiffre d'affaires

FILIALES DU GROUPE DORAS



Son expertise a le vent en poupe

Depuis sa création, M+ MATERIAUX met toute son énergie à accompagner les professionnels avec un dynamisme toujours renouvelé. Ses solutions performantes font aujourd'hui référence.

mplus-materiaux.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



533

collaborateurs



48

agences

M€

193

chiffre d'affaires



Présente auprès des acteurs du BTP

Proximité et conseils experts sont les briques de cette spécialiste de matériaux de construction qui a su se diversifier. Originaire de Manosque, MATERIAUX SIMC est aujourd'hui présente sur 6 départements en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

matériaux-simc.fr

simc.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



592

collaborateurs

26
agences



4

grandes surfaces
de bricolage

M€

153

chiffre d'affaires



MS MATÉRIAUX

Depuis octobre 2016, MATERIAUX SIMC est implantée en Corse. Associée à un partenaire local, Jean-Louis Mocchi, cette nouvelle enseigne est située à Propriano et propose, aux professionnels et aux particuliers, une offre de produits complète pour la construction et la rénovation.



Les hommes, les hommes et enfin les hommes

« J'ai toujours entendu mes prédécesseurs dire qu'il y avait trois choses fondamentales dans notre groupe familial : en premier lieu les hommes, puis les hommes et enfin les hommes. » Jacques Plattard, Président, explique ainsi la réussite de ce groupe familial français aux 130 ans de savoir-faire. Depuis 1885, il puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle des métiers de l'industrie et du négoce de matériaux de construction.

plattard.fr



Chiffres clés 2018 du Groupe



500

collaborateurs

32 agences
5 centrales à béton
5 sites industriels

M€

190

chiffre d'affaires

PLATTARD BETON développe son réseau de centrales

Charles Plattard, Président de PLATTARD BETON, a procédé au rachat de RHONE AIN BETON, située à Certines (01), et qui exploite une centrale principalement destinée aux chantiers de la région de Bourg en Bresse. Cette acquisition permet d'étendre le réseau de centrales du Groupe, donc sa proximité avec les chantiers de ses clients et d'agrandir le maillage de son dispositif sur le territoire de l'Ain.

Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable



Création d'une filière TP-AEP

Des investissements massifs sont prévus pour l'aménagement de nos régions et la ré-urbanisation de nos villes et métropoles. L'extension et la rénovation de nos routes, de nos réseaux de transports et de nos ouvrages d'art sont des préoccupations majeures.

Face à ces enjeux et opportunités de croissance, nous avons décidé de regrouper nos spécialistes TP et AEP au sein d'une seule et même filière.

D'envergure nationale, elle est au service des enseignes pour développer nos ventes, conquérir de nouveaux marchés, de nouveaux territoires et conforter notre position d'acteur majeur et incontournable dans ces domaines.

Christian Rossi
Responsable de la filière TP-AEP



Faire sa part dans une mission d'utilité publique

Problématique d'actualité s'il en est, la gestion pérenne de la ressource en eau. CHRISTAUD, VAUDREY et BILLMAT, distributeurs de matériels et solutions pour l'adduction d'eau potable, se font forts d'accompagner les acteurs de la filière.

christaud.com



Chiffres clés 2018 des enseignes CHRISTAUD, VAUDREY et BILLMAT




106
collaborateurs

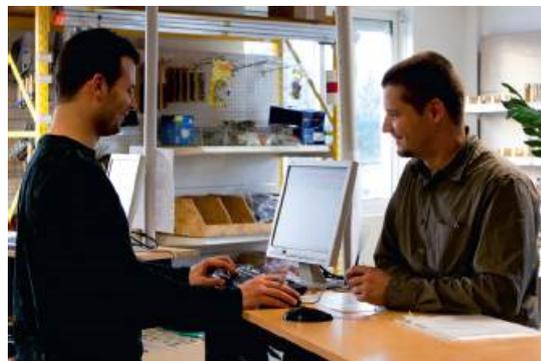

19
agences

M€
43
chiffre d'affaires



La Compétence d'une équipe et le sens du service

Assainissement des eaux usées et pluviales, voirie, terrassement de réseaux secs et aménagements urbains, plus de 6 000 références produits TP et adduction d'eau potable sont proposées par cette société en développement. celestin-materiaux.fr



Chiffres clés 2018 de la société



55

collaborateurs



11

agences

M€

26

chiffre d'affaires



Spécialiste BTP... et bois !

BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux, l'assainissement et l'adduction d'eau. Cette enseigne s'est réorganisée en 5 grandes activités : travaux publics, adduction d'eau, gros-cœuvres, équipement de chantier et aménagements extérieurs en bois.

btpdistribution.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



73

collaborateurs



5

agences

M€

48

chiffre d'affaires



Une alliance stratégique

Autour de CHRISTAUD, un Réseau français des spécialistes de l'eau fédère des acteurs spécialisés dans l'adduction d'eau potable. « Il a pour mission d'organiser et de partager des services tels que les achats, la logistique, la formation et le marketing » rappelle Christian Rossi, PDG de CHRISTAUD. Autour d'une expertise partagée, ce réseau vise la couverture de l'ensemble du territoire national d'ici 2025.

Le Réseau Français des spécialistes de l'eau regroupe les enseignes CHRISTAUD, VAUDREY, BTP ADDUCTION D'EAU, BILLMAT, SIMC.

Spécialistes Bois et Menuiserie



Nous stockons pour vous des bois du monde entier

Nous importons des sciages et des produits transformés (rabotés, brossés, traités, etc.) du monde entier. Sur nos sites isérois, nous gérons un stockage permanent de 35 000 m³ de bois pour une distribution de plus de 110 000 m³ par an.

Experte en négoce de bois, HENRY TIMBER assure, en parallèle, l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

henry-timber.com



Chiffres clés 2018 de la société



68

collaborateurs



2

sites

M€

71

chiffre d'affaires



Devenir la référence bois

Spécialiste régional de la distribution de bois, panneaux et dérivés, MAURIS BOIS propose une gamme très large de produits et de services : des stocks massifs, une logistique adaptée, des nouveautés permanentes, un catalogue et des tarifs en ligne, et désormais des services complémentaires d'études techniques, le tout très prochainement disponible sur son site marchand.

mauris.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



125

collaborateurs



5

agences

M€

43

chiffre d'affaires



Du bois et du choix

Entité du Groupe PLATTARD, cette société est spécialisée dans le négoce et la transformation industrielle de bois bruts et panneaux. Bois rabotés, vieux bois et poutres, le vaste choix fait le bonheur de tous ceux qui ont à réaliser aménagements extérieurs ou agencements intérieurs.

plattard.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



42

collaborateurs



2

agences

M€

21

chiffre d'affaires



Du charpentier chevronné au particulier inexpérimenté

Qu'ils soient menuisiers, agenceurs ou simples bricoleurs, ils sont assurés de trouver tous leurs matériaux aux COMPTOIRS DU BOIS.

lescomptoirdubois.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



41

collaborateurs



3

agences

M€

13

chiffre d'affaires



Une nouvelle enseigne de la filière bois

Connue et reconnue sur ses territoires mais aussi plus largement en France, SOCOBOIS a renforcé la filière bois du Groupe en devenant, en 2016, une filiale de DORAS. Elle rayonne sur une vaste zone de livraison. Dotée d'un large stock et organisée comme une véritable plateforme, elle livre 90 % de ses commandes à J+1.

socobois.fr



Chiffres clés 2018 de la société



91

collaborateurs



1

agence

M€

28

chiffre d'affaires



Du conseil à la pose en toute confiance

Spécialiste de la menuiserie, REMAT sélectionne les meilleurs produits labellisés qui répondent aux exigences de la RT2012. Professionnels et particuliers apprécient son sens du service : conseil sur chantier, pose en rénovation, atelier et service après-vente...

remat.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



32

collaborateurs



2

agences

M€

7,7

chiffre d'affaires



Enseigne spécialisée en bois-panneaux et menuiserie : les clés pour construire, aménager, rénover

Créée en 1930 par un compagnon du tour de France, Roger Cléau, cette enseigne de DORAS propose une large gamme à ses clients particuliers comme professionnels : bardage, charpente, menuiserie, étanchéité à l'air, outillage et quincaillerie, revêtement mural, salle de bain...

cleau.fr



Chiffres clés 2018 de la société



61

collaborateurs



3

agences

M€

16

chiffre d'affaires

Spécialistes Carrelage



carrelages • salles de bains • parquets

Spécialiste carrelage, parquet, salle de bain : larges collections et espaces expo pour usage perso ou pro
 CAREO propose un haut niveau de choix. Professionnels et particuliers peuvent y trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature ! L'enseigne est présente sur les territoires de DORAS, SAMSE et M+ MATERIAUX.

espace-careo.com



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



87

collaborateurs



6 15

agences espaces

M€

22

chiffre d'affaires



Spécialiste carrelage

Depuis 30 ans, LEADER CARRELAGES crée la différence avec ses 1 000 m² de show-room et son équipe de vendeurs experts qui accompagne les clients de la Haute-Savoie au quotidien.

leader-carrelages.com



Chiffres clés 2018 de la société



19

collaborateurs



1

agence

M€

3,1

chiffre d'affaires

Le Bricolage

L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE

L'ENTREPOT DU BRICOLAGE : proposer le meilleur aux bricoleurs !

Un référencement très exigeant, un agencement "grand large" qui ne lésine pas sur la place, des prix bas garantis au long cours, des conseils fiables, "L'ENTREPOT" veille aussi à se placer toujours en précurseur. Les magasins sont ainsi tous équipés d'un service e-commerce "drive". Les clients y retirent en toute facilité leur commande effectuée sur le site Internet. Le service client est au cœur de ses magasins et fait aujourd'hui la valeur ajoutée de l'enseigne.

entrepot-du-bricolage.fr



Chiffres clés 2018 de l'enseigne



1 917

collaborateurs



36

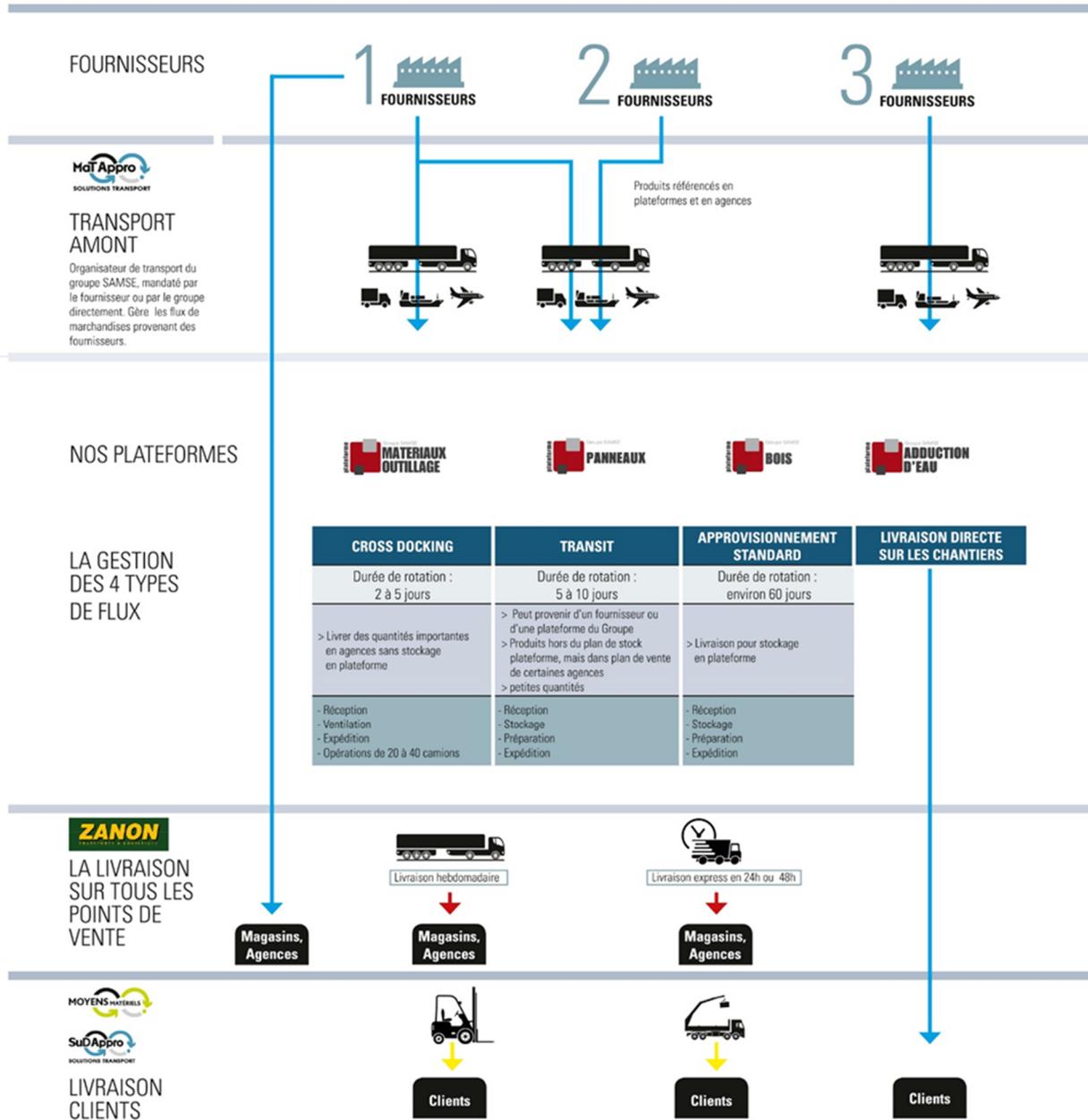
magasins

M€^{TTC}

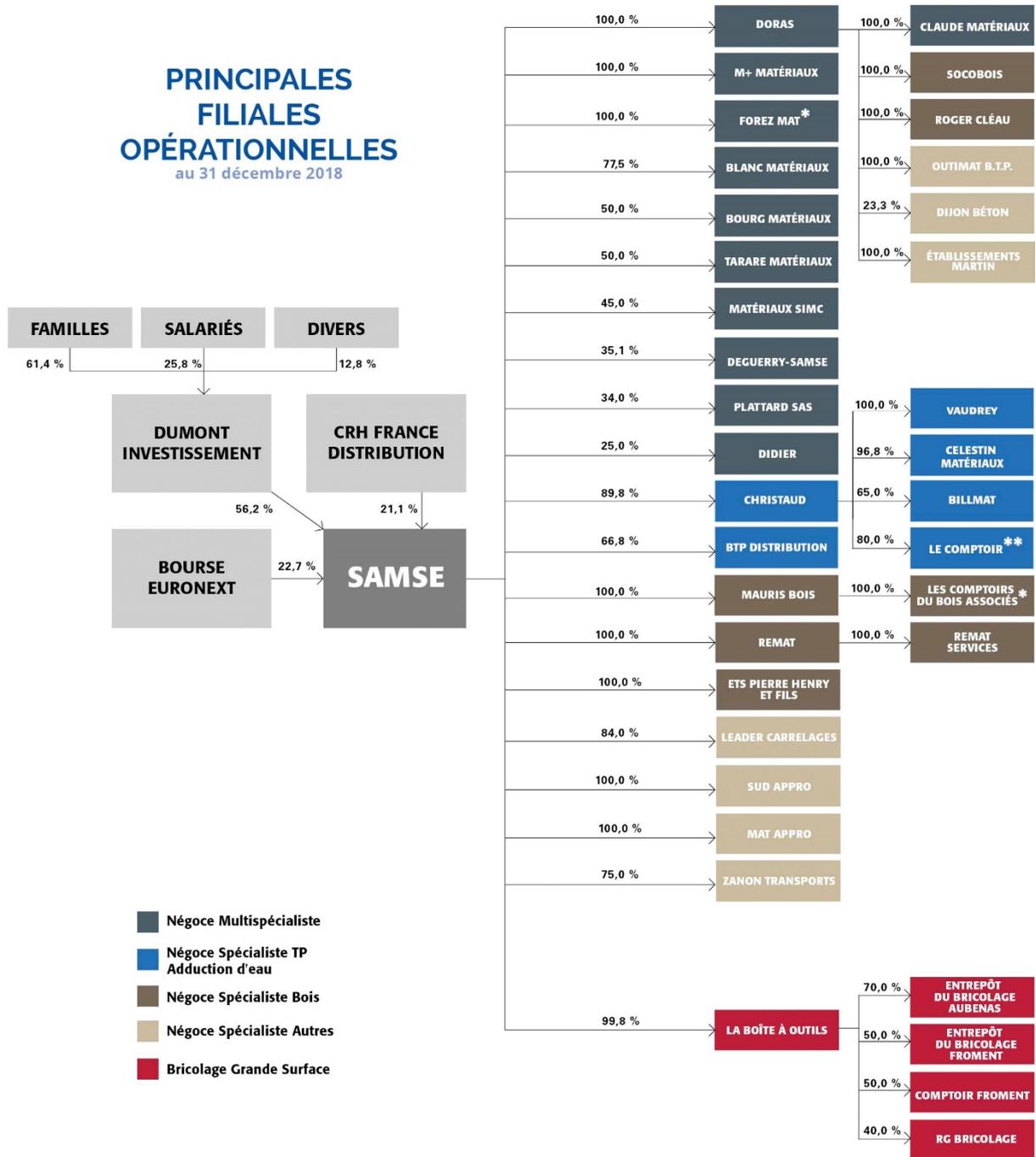
404

chiffre d'affaires

La Logistique du Groupe SAMSE



1.3 Organigramme simplifié



* Absorption (TUP) janvier 2019
** Acquisition janvier 2019

1.4 Historique

1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925

Introduction en bourse

1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint-Martin-d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit 5 négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plateforme logistique et redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007

Création de l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010

Acquisition de 49,99 % du capital de SWEETAIR FRANCE

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011

Acquisition de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

2012

Prise de participation complémentaire de 30 % portant à 80 % la détention dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

2013

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX d'une agence à HABITAT DESIGN dans les Pyrénées Orientales et de huit fonds de commerce, à LASSERE dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Signature d'un protocole d'accord visant la prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Création de REMAT RENOVATION (qualification RGE) aujourd'hui dénommée REMAT SERVICES

Acquisition de la totalité des titres de SC INV (Holding de DORAS)

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

2016

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

2017

Cession d'un magasin LA BOITE A OUTILS à BRICO DEPOT, dans le département du Maine-et-Loire

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %

Achat de 100 % du capital de FOREZ MAT

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

2018

Ouvertures de nouveaux points de vente

M+ MATERIAUX à Agde (Hérault)

M+ MATERIAUX à Saint-Loubès (Gironde)

M+ MATERIAUX à Baillargues (Hérault)

CHRISTAUD à Ambarès-et-Lagrave (Gironde)

BILLMAT à Grâces (Côtes-d'Armor)

BILLMAT à Saint-Jacques de la Lande (Ille-et-Vilaine)

VAUDREY à Lagny sur Marne (Seine-et-Marne)

TARARE MATERIAUX à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône)

Fermetures de points de vente

LA BOITE A OUTILS à Saumur (Maine-et-Loire)

M+ MATERIAUX à Bergerac (Dordogne)

M+ MATERIAUX à Mauguio (Hérault)

DORAS à Les Voivres (Les Vosges)

BILLMAT à Amiens (Somme)

BILLMAT à Verne sur Seiche (Ille-et-Vilaine)

Enseignes

Convergence des enseignes de bricolage : les magasins La Boîte à Outils passent sous l'enseigne l'Entrepôt du Bricolage

Création d'une nouvelle enseigne MPPI (Plaque de Plâtre Isolation)

Variations de périmètre

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 75 % du capital de ZANON TRANSPORTS et 100 % des titres de MAT APPRO

Acquisition par DORAS de la totalité des titres des ETABLISSEMENTS MARTIN

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 65 % du capital de BILLMAT

Cession par SAMSE des titres détenus dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Restructuration interne

Transmission Universelle de Patrimoine de DEDB REMIREMONT à LA BOITE A OUTILS

2019

Ouvertures de nouveaux points de vente

DORAS à Brethenay (Haute-Marne)

DORAS à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Création de la filière TP-AEP

Variation de périmètre

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de la société LE COMPTOIR, à hauteur de 80 %

Restructurations internes

Transmission Universelle de Patrimoine de :

. FOREZ MAT à SAMSE

. LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

1.5 Chiffres clés

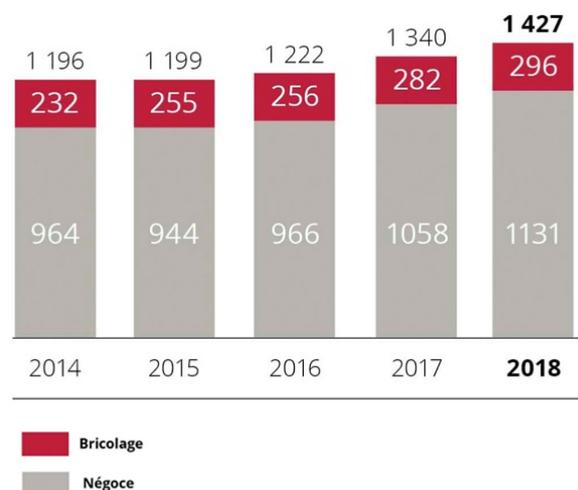
Chiffre d'affaires consolidé

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe s'élève à 1 427 M€ au titre de l'année 2018 et affiche une croissance de 6,5 % par rapport à 2017 (+ 5,4 % à périmètre comparable).

Le **chiffre d'affaires des enseignes de l'activité négoce** s'établit à 1 131 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de 6,9 %. L'activité à périmètre comparable est également en progression de 5,4 %. Le Groupe a pris le contrôle de la société ZANON TRANSPORTS fin septembre 2018 avec en conséquence une contribution effective au chiffre d'affaires consolidé pour 1,3 M€.

Le **chiffre d'affaires de l'activité bricolage** ressort à 296 M€ en progression de 4,6 %. En comparable, et après prise en compte des effets de périmètre sur les magasins de bricolage, l'activité affiche une bonne progression de 5,4 %, nettement supérieure à l'évolution du marché français.

Chiffre d'affaires consolidé (M€)



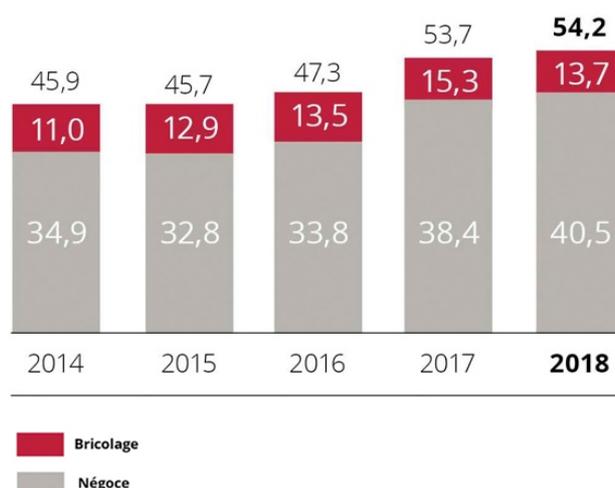
Résultat opérationnel courant

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe s'élève à 54,2 M€, affichant une croissance de 0,9 %.

Le **résultat opérationnel courant de l'activité négoce** progresse de 5,5 % pour atteindre 40,5 M€. La croissance organique, combinée à un effet positif des acquisitions de l'exercice 2018, participe à cette bonne performance. Les charges d'exploitation évoluent de manière proportionnée au regard de l'augmentation du chiffre d'affaires, avec toutefois une hausse sensible des coûts de distribution (carburant et transports sur ventes), ainsi qu'une augmentation du coût du risque clients.

L'**activité bricolage enregistre un résultat opérationnel courant** de 13,7 M€, en retrait de 1,6 M€ (- 10,6 %) par rapport à 2017. Le bricolage fait évoluer son concept avec 2 projets principaux : la convergence vers une enseigne unique (L'Entrepôt du Bricolage), et l'accélération de la transformation digitale de son commerce. Ces projets, générateurs de valeur à moyen terme, engendrent sur l'exercice et à court terme des charges complémentaires.

Résultat opérationnel courant (M€)



Résultats

Le **résultat opérationnel** s'établit à 55,2 M€, globalement stable par rapport à l'exercice précédent. Il comprend principalement un produit net sur cessions immobilières de 1,6 M€, ainsi que des coûts d'optimisation du maillage pour 0,7 M€.



Le **résultat financier** s'améliore de 0,3 M€ et bénéficie des effets favorables sur les taux d'intérêt des emprunts.

Le résultat net

La charge d'impôt est stable et s'élève à 14,8 M€ au 31 décembre 2018.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en léger retrait de 3 % (soit 0,1 M€). Ceci s'explique notamment par la diminution de la contribution de ZANON TRANSPORTS à la suite de la prise de contrôle réalisée fin septembre 2018.

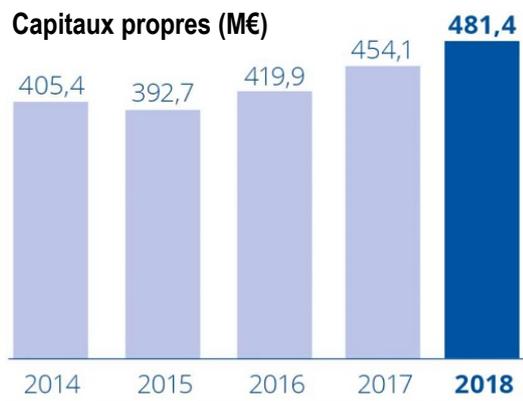
Le résultat net des sociétés intégrées s'établit donc à 43,5 M€, en croissance de 1,2 %.

Le **résultat net part du groupe** ressort à 41,1 M€ contre 40,3 M€ pour l'exercice précédent.



Structure financière

Le **gearing** (taux d'endettement net) se stabilise aux alentours de 30 %.



Gearing (%)



1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2018 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2018 est de 6 390 559.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution de l'actionnariat

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2 018				2 017			2 016	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,79	1 942 521	56,17	60,69	56,17	60,50
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,87	730 640	21,13	22,83	21,13	22,76
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,72	182 725	5,28	5,71	5,28	5,69
- DIVERS	99 619	2,89	186 367	2,91	104 213	3,02	3,11	3,40	3,61
Sous-total	2 955 505	85,47	5 898 139	92,29	2 960 099	85,60	92,34	85,98	92,56
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,17	138 700	4,01	2,17	4,01	2,16
- FCP STOCK PICKING FRANCE	9 250	0,27	9 250	0,14	58 902	1,70	0,92	1,65	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	37 000	1,07	0,58	1,01	0,55
- AUTO-DETENTION	10 159	0,29	0,00	0,00	7 904	0,23	0,00	0,21	0,00
- DIVERS	307 470	8,89	307 470	4,82	255 479	7,39	3,99	7,14	3,84
Sous-total	502 579	14,53	492 420	7,71	497 985	14,40	7,66	14,02	7,44
Total	3 458 084	100,00	6 390 559	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

Le marché de l'action

L'année boursière

Dans un contexte de retournement de marché des valeurs moyennes en 2018, le cours du titre SAMSE s'élève à 131 € au 31 décembre 2018. La variation sur l'année 2018 s'établit à - 23,5 %.

Fiche signalétique



Marché : Euronext Paris-Compartiment B (Mid-cap)
Code ISIN : FR0000060071
Code Reuters : SAMS.PA
Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

* Au 2 janvier 2018 (premier jour de cotation de l'année) : 171,00 €

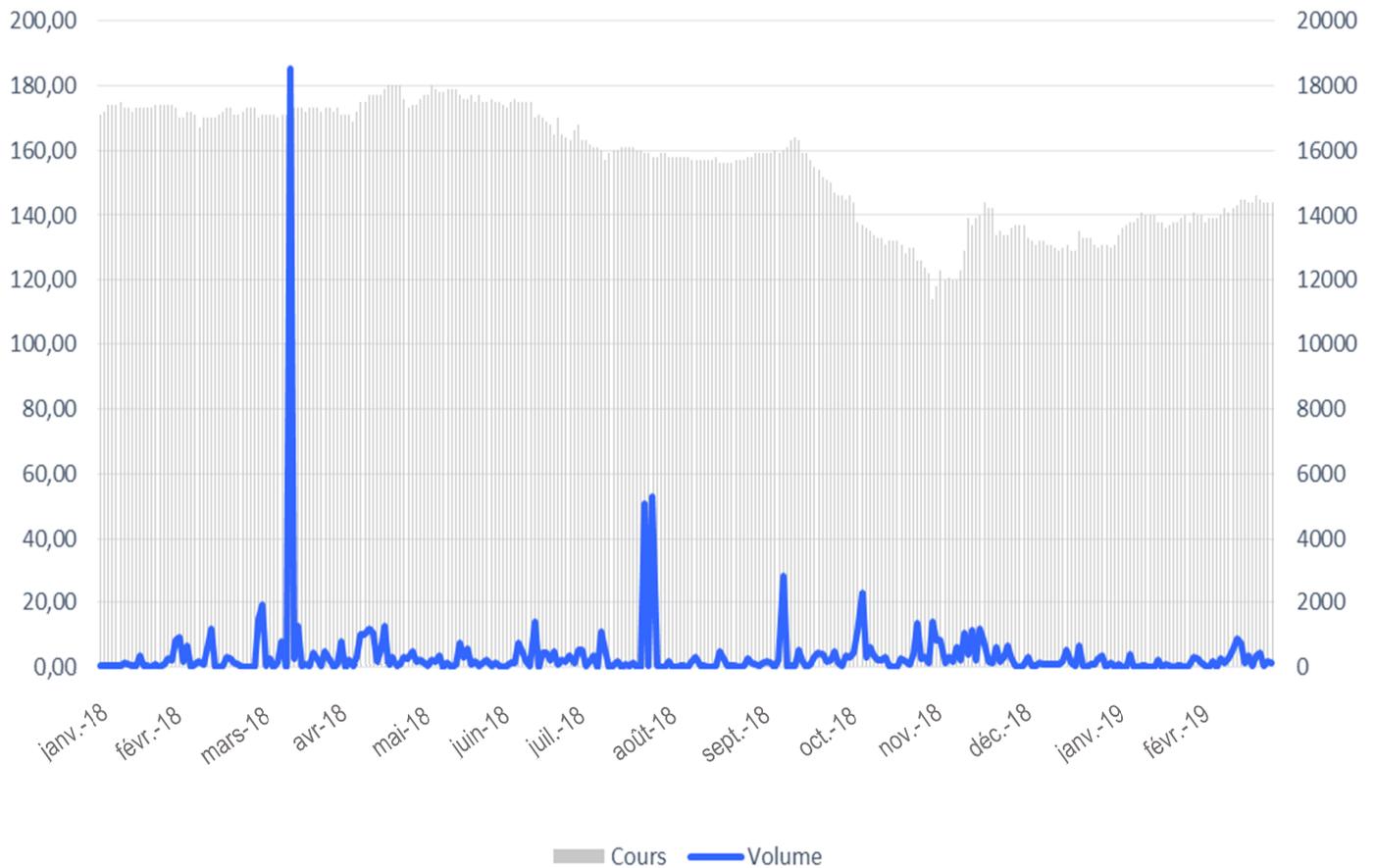
* Au 31 décembre 2018 (dernier jour de cotation de l'année) : 131,00 €

* Plus haut 2018 : 180,00 € le 16 avril (à la clôture de la bourse, l'action était à 179,00 €)

* Plus bas 2018 : 112,00 € le 29 octobre (à la clôture de la bourse, l'action était à 114,00 €)

Cours de l'action SAMSE

Janvier 2018 – Février 2019



Evolution du cours depuis janvier 2017

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
	En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
2017					
Janvier	1 817	267,33	148,50	146,00	147,05
Février	1 745	258,74	148,51	147,56	148,34
Mars	2 171	322,63	148,75	148,40	148,65
Avril	5 486	770,81	148,76	135,00	145,59
Mai	3 139	458,28	148,25	139,20	146,18
Juin	3 206	473,05	149,05	146,81	147,79
Juillet	1 736	255,68	148,20	146,91	147,27
Août	3 878	572,39	148,56	145,37	148,06
Septembre	6 464	1 004,55	158,55	148,50	156,39
Octobre	4 265	664,73	157,20	154,00	156,07
Novembre	4 507	721,34	162,85	157,10	160,35
Décembre	6 908	1 132,91	171,15	162,85	166,53
2018					
Janvier	3 737	644,56	176,00	169,00	173,00
Février	7 235	1 238,01	173,00	167,00	171,25
Mars	24 051	4 108,76	173,00	169,00	171,95
Avril	9 035	1 590,66	180,00	169,00	175,95
Mai	3 937	695,02	180,00	173,00	176,59
Juin	7 350	1 240,55	177,00	161,00	168,28
Juillet	12 954	2 068,01	163,00	155,00	159,32
Août	2 747	432,42	160,00	156,00	157,48
Septembre	6 973	1 085,96	164,00	144,00	154,85
Octobre	12 193	1 578,42	147,00	112,00	129,96
Novembre	9 202	1 237,02	145,00	119,00	133,32
Décembre	3 247	427,49	136,00	128,00	131,21
2019					
Janvier	1 373	189,97	142,00	130,00	137,14
Février	5 440	779,73	148,00	138,00	142,05

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2018	2017	2016
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	2,50*€	2,50 €	2,20 €
Dividende	8 645 210,00 €	8 645 210,00 €	7 607 784,80 €
Taux de distribution : résultat social	38,74%	39,92%	16,66%
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	21,02%	21,45%	21,78%
Cours de fin d'année	131,00 €	171,15 €	146,00 €
Plus haut	(le 16/04) 180,00 €	(le 29/12) 171,15 €	(le 21/09) 157,50 €
Plus bas	(le 29/10) 112,00€	(le 25/04) 135,00€	(le 13/01) 111,21€
Volume moyen mensuel en titres	8 555	3 777	3 428
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	1 362	575	452
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	453 009	591 851	504 880
Variation de la capitalisation n/n-1	-23,46%	17,23%	30,36%

*Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019

Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé chaque année par le Directoire dans sa séance de mars.

En Juin 2018 au titre des résultats de l'exercice 2017, SAMSE a distribué un dividende total de 8 645 210,00 €, représentant 21,45 % du résultat

consolidé part du Groupe. L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des 5 derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées *	Dividende net par action
2013	3 353 511	2,10 €
2014	3 449 009	2,10 €
2015	3 448 831	2,10 €
2016	3 450 258	2,20 €
2017	3 449 113	2,50 €

*Dédution faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

Au titre de l'exercice 2018, le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 de fixer le dividende à verser à 2,50 € par action, soit un dividende total de 8 645 210,00 €.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 14 juin 2019 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2018 sont au nombre de 531.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 15 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions, est tenu d'informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe groupe-samse.fr.

Agenda financier 2019

(Publication après bourse)

31 Janvier 2019

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2018

13 Mars 2019

Résultats annuels consolidés 2018

14 Mars 2019

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2018

25 Avril 2019

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019

22 Mai 2019

Assemblée Générale des actionnaires

14 juin 2019

Mise en paiement des dividendes

25 Juillet 2019

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2019

11 Septembre 2019

Résultats semestriels consolidés 2019

12 Septembre 2019

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2019

24 Octobre 2019

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2019

30 Janvier 2020

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2019

«Quiet period» : 15 jours de bourse avant les dates de publication

Dates données à titre indicatif susceptibles d'être modifiées

L'information à jour est disponible sur notre site web

groupe-samse.fr/finances/agenda

2 - Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

2.1 Renseignements sur la société	33
2.2 Informations sur le capital social	35
2.3 Gouvernance	41
2.4 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	53
2.5 Conventions réglementées	59
2.6 Participation aux Assemblées Générales	59
2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	59

2.1 Renseignements sur la société

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 3)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés.
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation.
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise.
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent.
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés.
- La location de camion sans chauffeur.
- Les transports privés et publics de marchandises.
- La prestation logistique pour le compte de tiers.
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif.
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou

d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages.

- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Exercice social

(statuts article 45)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 47)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec une affectation spéciale ou non ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, peut soit être réparti en totalité ou partiellement entre tous les actionnaires, soit être affecté à des fonds de réserve sur vote de l'Assemblée.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 48)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée. Dans ce cas le prix d'émission de l'action sera fixé par le Directoire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la

clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales
(statuts article 36)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à l'AMF, dans le délai légal.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la (les) insertion(s) prévue(s) ci-dessus peu(vent) être remplacée(s) par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute Assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Conditions d'admission

(statuts article 38)

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire, aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de ses actions sur simple justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et/ou convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé

fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il se rattache.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion et/ou convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 13 - 15 - 40)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 15 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 15)

Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

2.2 Informations sur le capital social

2.2.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

2.2.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2018, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2018 est de 6 390 559.

2.2.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

2.2.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 018				2 017			2 016	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,79	1 942 521	56,17	60,69	56,17	60,50
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,87	730 640	21,13	22,83	21,13	22,76
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,72	182 725	5,28	5,71	5,28	5,69
- DIVERS	99 619	2,89	186 367	2,91	104 213	3,02	3,11	3,40	3,61
Sous-total	2 955 505	85,47	5 898 139	92,29	2 960 099	85,60	92,34	85,98	92,56
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,17	138 700	4,01	2,17	4,01	2,16
- FCP STOCK PICKING FRANCE	9 250	0,27	9 250	0,14	58 902	1,70	0,92	1,65	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	37 000	1,07	0,58	1,01	0,55
- AUTO-DETENTION	10 159	0,29	0,00	0,00	7 904	0,23	0,00	0,21	0,00
- DIVERS	307 470	8,89	307 470	4,82	255 479	7,39	3,99	7,14	3,84
Sous-total	502 579	14,53	492 420	7,71	497 985	14,40	7,66	14,02	7,44
Total	3 458 084	100,00	6 390 559	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

2.2.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2018

	2 018					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,70	3 885 042	60,79
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,83	1 461 280	22,87
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,71	365 450	5,72
- DIVERS	99 619	2,89	186 367	2,91	186 367	2,91
Sous-total	2 955 505	85,47	5 898 139	92,15	5 898 139	92,29
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,17	138 700	2,17
- FCP STOCK PICKING FRANCE	9 250	0,27	9 250	0,14	9 250	0,14
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	37 000	0,58
- AUTO-DETENTION	10 159	0,29	10 159	0,16	0,00	0,00
- DIVERS	307 470	8,89	307 470	4,80	307 470	4,82
Sous-total	502 579	14,53	502 579	7,85	492 420	7,71
Total	3 458 084	100,00	6 400 718	100,00	6 390 559	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2018 a permis de recenser 932 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 390 559.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de

fonctionnement des organes de Direction, d'Administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une personne non actionnaire majoritaire,
- la règle au sein de la société est de nommer un membre indépendant au Conseil de Surveillance et au sein des Comités spécialisés,
- les fonctions de Direction et d'Administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Les principaux actionnaires de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> ❑ Salariés + FCPE 485 846 actions soit 25,80 % ❑ Famille Joppé 565 398 actions soit 30,03 % ❑ Famille Henry 377 739 actions soit 20,06 % 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Ets René de Veyle 129 531 actions soit 6,88 % ❑ Famille Bériot 112 456 actions soit 5,97 % ❑ Famille Doras 100 057 actions soit 5,31 % ❑ Divers 111 780 actions soit 5,95 %
--	--

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2018, notre société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil légal.

Au titre de l'obligation statutaire de déclaration à la société de tout franchissement de seuil de 1 % du capital social, LA FINANCIERE TIEPOLO a déclaré avoir franchi le seuil de 1 % du capital de notre société dans le cadre de son activité de gestion pour OPC (Organismes de Placement Collectif) et détenir 1,58 % du capital de SAMSE.

DNCA Finance a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 4 % du capital et de 2 % des droits de vote de notre société.

LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1 % du capital de notre société dans le cadre de sa politique de gestion des OPC.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au

31 décembre 1987, 23 989 actions SAMSE représentant 0,69 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2018 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

2.2.6 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
03/05/2018	19 ^{ème}	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 2 novembre 2019	10 % du capital
03/05/2018	20 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 2 novembre 2019	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

2.2.7 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

2.2.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 3 mai 2018 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2018, la société a acquis 1 406 actions via son programme de rachat d'actions au cours moyen de 135,08 € et a acheté 12 801 titres au cours moyen de 156,31 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 11 952 titres au cours moyen de 154,79 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 10 159 actions propres, dont 849 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et 1 406 au titre du contrat de rachat (solde) et représentant 0,29 % du capital social. La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 919 231,24 € et sa valeur de marché était de 1 330 829,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la 14^{ème} résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2018 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 10 159 actions propres, soit 0,29 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de SAMSE, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 10 159 (soit 0,29 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 335 649 actions (soit 9,71 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 200 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2018, le rachat ne pourrait porter que sur 335 649 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 67 129 800 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019, soit jusqu'au 21 novembre 2020.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019

Situation au 31 décembre 2018

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,29
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombres de titres détenus en portefeuille	10 159
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2018 (en €)	1 330 829,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2018 (en €)	919 231,24

2.2.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie. Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, cette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

2.2.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

2.2.11 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT (DI) et CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH), actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée en 2019 si les 2 partenaires en ont la volonté commune.

Ce pacte prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres, dont 4 nommés sur proposition de DI, 2 nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence est assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Remco Teulings (CRH).

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de 7 membres, dont 4 nommés sur proposition de CRH, 2 nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par un candidat présenté par CRH et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques doivent être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet est communiqué au représentant de CRH au moins 3 semaines avant sa présentation au Conseil, est

arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes doivent avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;
- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;
- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;
- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;
- définition de la politique d'endettement si l'un des 2 covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissances externes agréées par DI et CRH ;
- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;
- arrêté des comptes au titre de l'exercices 2018, et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;
- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;
- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de

l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;

- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les parties au pacte font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les parties au pacte font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élevait au jour de la signature du protocole à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société peut décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.

De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des seuils de 30 % du capital et des droits de vote de SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas

matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014.

2.3 Gouvernance

2.3.1 Les principes de Gouvernement d'entreprise

L'Assemblée Générale du 7 décembre 1999 a adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Appliquant les principes de la gouvernance de l'entreprise, SAMSE privilégie la transparence, la qualité de l'information et l'équilibre des pouvoirs.

SAMSE a décidé de se référer au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF.

Autour du Directoire et du Conseil de Surveillance, 3 Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Stratégique et d'Investissement.

2.3.2 Le Directoire

2.3.2.1 Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de 7 membres au plus.

Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de 2 ans, renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directoire est fixée à 68 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de 3 membres dont les fonctions expirent le 31 janvier 2020.

Le Directoire est assisté d'un Comité Exécutif qui est composé de dirigeants de la société, de ses filiales et de Directeurs Régionaux.

Olivier Malfait

Président

58 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Président :

16 janvier 2007

Dernier renouvellement :

31 janvier 2018

Expiration :

31 janvier 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 5 981

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant 7 ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA SAMSE

Membre du Directoire : SA SAMSE

Président du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION

Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général : SAS REMAT

Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué : SA CHRISTAUD

Membre du Conseil de Surveillance : SA BANQUE RHONE-ALPES ; SA DORAS (depuis le 08/03/18)

Membre du Comité de Direction : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION

Représentant permanent de SAMSE Directeur Général : SAS ZANON TRANSPORTS (depuis le 19/10/2018)

Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS MAURIS BOIS, SAS REMAT, SAS BILLMAT (depuis le 28/02/18)

Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC

Représentant permanent de SAMSE au Conseil de Surveillance : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)

Administrateur : SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)
Président : SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)
Président du Directoire : SA DORAS (du 21/09/16 au 30/06/17)
Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 08/03/18)
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS REMAT (jusqu'au 31/08/17)
Représentant permanent de DORAS, Présidente : SAS ETS ROGER CLEAU (jusqu'au 30/06/17), SAS SOCOBOIS (jusqu'au 30/06/17)
Gérant : SARL REMAT SERVICES (jusqu'au 31/08/17)
Représentant permanent de DORAS, Gérante (jusqu'au 30/06/17) : SCI DES ESSARDS, SCI DES MINES, SCI DU PETIT FORT, SCI DES ABATTOIRS, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI IMMODOR, SCI POUSSON COSNE, SCI TETE AU LOUP, SCI JURADOR, SCI DE LA BOUDEAUDE, SCI LOUIS PERGAUD, SCI GUILLEMIER, SCI LE PETIT BOUREY, SCI LA JONCTION, SCI SAINT GEORGES.
Membre du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Membre du Comité de Direction : SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/2018), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/2018)
Membre du Conseil de Gestion : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 02/04/13)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (du 07/06/17 au 31/12/17)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)
Administrateur : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 07/06/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/2018)

François Bériot

**Vice-Président et
 Directeur Général**

55 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
 2 rue Raymond Pitet
 38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-Président et de Directeur Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :

31 janvier 2018

Expiration :

31 janvier 2020

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS TARARE MATERIAUX, SAS LEADER CARRELAGES
Membre du Conseil de Surveillance : SA FC GRENOBLE RUGBY, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)
Membre du Comité de Direction : SAS MAURIS BOIS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS REMAT
Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 06/04/17)
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS FOREZ MAT (jusqu'au 31/12/2018)
Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 22/12/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)
Membre du Comité de Direction : SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/2018), SAS SWEETAIR FRANCE (29/06/2018)
Gérant : SARL FOREZ NUANCES (du 24/03/17 au 31/12/17)
Administrateur : SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/2018)

Laurent Chamero**Directeur Général**

50 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble**Premier mandat de****Directeur Général :**

25 juin 2015

Dernier renouvellement :

31 janvier 2018

Expiration :

31 janvier 2020

**Nombre d'actions SAMSE
détenues : 120****Parcours professionnel**

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chamero a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

Mandats en cours**Directeur Général :** SA SAMSE**Membre du Directoire :** SA SAMSE**Président :** SAS DUMONT IMMOBILIER**Directeur Général :** SAS MAURIS BOIS**Représentant permanent de SAMSE, Présidente :** SAS M+ MATERIAUX**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général :** SAS CELESTIN MATERIAUX**Représentant permanent de SAMSE, Gérante :** SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DES CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI PORTE DE SAVOIE, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX**Gérant :** SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL**Représentant permanent de M+ MATERIAUX, Gérante :** SCI MINETTI**Membre du Conseil de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)**Membre du Comité de Direction :** SAS MAURIS BOIS, SAS BILLMAT (depuis le 28/02/18)**Membre du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION**Représentant permanent de SAMSE, Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président :** SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)**Directeur Général :** SAS F.D.E (jusqu'au 24/01/13), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/2018)**Gérant :** SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/14)**Représentant permanent de SAMSE, Présidente :** SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 04/07/2018)**Membre du Comité de Direction :** SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/2018), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/2018)**Administrateur :** SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/2018)

2.3.2.2 Organisation et fonctionnement

Le Directoire, instance collégiale décisionnaire de la société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale de SAMSE, définit les orientations opérationnelles et financières, contribue à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance et approuvée par lui.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, avec faculté de subdélégation, pour agir en toute circonstance au nom de la société : il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, les cautions, avals et garanties doivent

faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

En outre, dans l'ordre interne et en application de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu le 17 septembre 2014 avec CRH (lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014), une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (d) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

- (a) Modifications statutaires de la société.
- (b) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe.
- (c) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier.
- (d) Arrêté des comptes au titre des exercices 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes.
- (e) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais.
- (f) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public).
- (g) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes.
- (h) Création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe.
- (i) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette / EBITDA devient supérieur à 4.
- (j) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes.

- (k) Conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.
- (l) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Le Directoire, en vertu de la loi :

- arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- convoque les Assemblées Générales,
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale.

Le Directoire s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2018. Le taux de participation aux réunions a été de 100 %.

Lors de chaque séance, le Directoire a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe. Il a notamment arrêté les comptes annuels et semestriels après audit des Commissaires aux comptes.

Il a procédé à l'examen et à la validation du budget 2018.

Il a renouvelé le mandat de son Vice-Président.

Il a proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer :

- sur le renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et sur la nomination d'un membre indépendant.
- la modification des statuts relative à l'adjonction de l'activité de prestation logistique pour le compte de tiers.

Le Directoire a pris des décisions en matière de rationalisation du périmètre du Groupe.

Il a enfin élaboré les résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.3.3 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé, le 29 juin 2007, les principes du gouvernement d'entreprise dans son règlement intérieur.

Ce règlement régit notamment les relations entre

les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Il a pour objectif de préciser les dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du

Conseil de Surveillance ainsi que les droits et devoirs de ses membres.

Les membres du Conseil de Surveillance et leurs représentants permanents sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur : groupe-samse.fr rubrique : Nous connaître/Gouvernance.

Président et Vice-Président

Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, personnes physiques, un Président et un Vice-Président, pour une durée ne pouvant excéder celle de leur mandat de membre.

Conformément aux dispositions légales, le Président du Conseil de Surveillance a pour mission principale d'organiser les travaux du Conseil afin que le contrôle de la gestion de la société puisse s'exercer correctement.

Le Vice-Président, en cas d'empêchement du Président, préside les réunions du Conseil de Surveillance.

Droits et devoirs des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 10 actions au moins de la société (article 25 des statuts de la société). Chaque membre s'engage à respecter la réglementation applicable en matière d'abus de marché et d'information privilégiée.

2.3.3.1 Composition

Le Conseil de Surveillance peut être composé de 3 à 18 membres. Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire. Ils peuvent être révoqués, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, le Conseil comprend un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés au sens de l'article L.225-27 du Code de commerce, à la suite de la modification des statuts intervenue lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017 et nommé conformément à la procédure prévue par les statuts.

Des représentants du personnel de la société assistent aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

La durée des fonctions des membres du Conseil est fixée à 2 ans.

La composition nominative du Conseil de Surveillance est détaillée ci-après.

Diversité et équilibre dans la composition du Conseil de Surveillance

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Ainsi, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes salarié ou mandataire social de la société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide, salarié, dirigeant social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère,
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société, significatif de la société ou de son Groupe, ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des 5 précédents exercices,
- ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans,
- ne pas être un actionnaire important de la société, ni un dirigeant d'une société actionnaire importante de la société.

Recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, non appliquées par la société

Aux termes de l'article 8.3, la part des membres indépendants doit être de la moitié des membres du Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 a nommé Monsieur Alain Vaury en tant que membre indépendant. Monsieur Alain Vaury est décédé en octobre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter comme membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations

professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 août 2018 a nommé Madame Stéphanie Paix en qualité de membre indépendant.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer un 2^{ème} membre indépendant.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de Surveillance

Conformément à la réglementation en vigueur et en vue de garantir un équilibre dans sa composition, le Conseil de Surveillance s'assure qu'une proportion d'au moins 40 % des femmes et des hommes au sein du Conseil soit assurée.

Au 31 décembre 2018, la proportion des femmes au sein du Conseil de Surveillance s'établit à 42,86 %.

Patrice Joppé

Président

84 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2018

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS

Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)

Paul Bériot

Vice-Président

80 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Premier mandat :

14 mai 2007

Dernier renouvellement :

AG 2018

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant 1 an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS

Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS

Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)

Remco Teulings

Vice-Président

48 ans

Adresse professionnelle :
CRH EUROPE DISTRIBUTION
De Klencke 10-12
1083 HL AMSTERDAM

Premier mandat :
Cooptation 8 mars 2018

Dernier renouvellement :
AG 2018

Expiration :
AG 2020

Nombre d'actions SAMSE détenues : 10

Frédéric Bresle

Membre salarié

45 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
50 rue Denis Papin - ZI de l'Erier
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Premier mandat :
27 juin 2017

Expiration :
27 juin 2019

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

CRH FRANCE DISTRIBUTION

Siège social :
86/90 Rue du Dôme
92100 BOULOGNE

Premier mandat :
30 juin 2011

Dernier renouvellement :
AG 2018

Expiration :
AG 2020

Nombre d'actions SAMSE détenues : 730 640

Parcours professionnel

Avant de rejoindre le Groupe CRH en mars 2017 en tant que Managing Director Europe Distribution, Remco Teulings occupait les fonctions de Président EMEA chez TARKETT (fabricant mondial de revêtements de sols) de 2012 à 2017.

Auparavant, Remco Teulings était CEO et Managing Director Europe Centrale chez KNAUF INSULATION (fabricant mondial de solutions d'isolation), société qu'il a rejoint en 2007 en tant que Directeur Marketing Groupe. Il a également occupé des postes de direction au sein de groupes internationaux tels que ANSELL HEALTHCARE, ROYAL NUMICO (aujourd'hui DANONE) et OILILY.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 08/03/2018)

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 08/03/2018), MAXMAT (Portugal), BAUKING (Allemagne)

Président : QUESTER (Autriche), BOUWMAAT NEDERLAND (Pays-Bas)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : TARKETT/France (jusqu'en 03/2017)

Membre du Conseil de Surveillance : INTERGAMMA/Pays-Bas (jusqu'en 12/2018)

Parcours professionnel

Titulaire d'un BTS technico-commercial en agro-alimentaire obtenu en 1996, Frédéric Bresle rejoint le Groupe SAMSE en intégrant l'école des ventes au sein de l'agence de La Motte Servolex en 1998. Il devient Agent Technico-Commercial gros-œuvre en 1999, puis chef d'agence en 2006.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Maeve Carton - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

60 ans

Adresse professionnelle :
CRH plc
Belgard Castle
Clondalkin
DUBLIN 22
IRLANDE

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un master en langues et d'un diplôme FCA, Maeve Carton a rejoint le Groupe CRH en 1988, dans lequel elle a occupé plusieurs fonctions au sein de la division financière, avant d'en être nommée Directrice Financière et membre du Conseil de Surveillance CRH en mai 2010. Elle est devenue Directrice Transformation en janvier 2016, un poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite en août 2017. Forte d'une grande expérience dans les processus de CRH en matière de reporting, de contrôle, de budget et de dépenses en capital, elle a joué un rôle important dans l'évaluation des acquisitions du Groupe.

Mandats en cours

Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Présidente du Conseil de Surveillance : AGENCE NATIONALE DE GESTION DU TRESOR IRLANDAIS (depuis le 01/01/2019)

Membre du Conseil de Surveillance : AGENCE NATIONALE DE GESTION DU TRESOR IRLANDAIS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du Conseil de Surveillance : CRH plc (jusqu'au 31/08/2017), CHAMBRE DE COMMERCE GRANDE BRETAGNE - IRLANDE (jusqu'au 16/04/14)

DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2018

Expiration :
AG 2020

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 942 521

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

72 ans

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocate, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Gérante : SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE

Vice-Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Stéphanie Paix
Membre indépendant

54 ans

Adresse professionnelle :

23 rue Taine
75012 PARIS

Premier mandat :

28 août 2018

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômée de Sciences Po Paris et titulaire d'un Certificat Administrateur de Sociétés de Sciences Po-IFA, Stéphanie Paix a débuté son parcours au sein du Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) en 1988. En 2002 elle intègre Natexis Banques Populaires (devenu Natixis) en tant que Directeur de la Gestion des opérations financières, puis Directeur Général de Natixis Factor, avant de devenir Directeur Général à la Banque Populaire Atlantique jusqu'en 2011. Elle a exercé le mandat de Président du Directoire à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes jusqu'au 12 novembre 2018. Elle est désormais Directeur Général Adjoint de BPCE, en charge de l'Inspection Générale du Groupe.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SAMSE (depuis le 28/08/2018), BPCE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Directoire : CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/2018)

Président du Conseil d'Administration : BANQUE DU LEMAN - GENEVE (jusqu'au 12/11/2018)

Administrateur : NATIXIS (jusqu'au 12/11/2018), CREDIT FONCIER DE FRANCE (jusqu'au 10/05/2016), COMPAGNIE DES ALPES (jusqu'au 07/02/2015)

Président : AUVERGNE RHONE ALPES CINEMA (jusqu'au 12/11/2018), COMITE REGIONAL DES BANQUES RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/2018)

Membre : CESER AUVERGNE RHONE ALPES (personnalité qualifiée) (jusqu'au 12/11/2018)

2.3.3.2 Conditions de préparation, d'organisation et de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Tous les membres du Conseil de Surveillance sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec l'un des Vice-Présidents et la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque membre une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Dans un délai minimum de 8 jours avant chaque réunion, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance (ordre du jour, procès-verbal de la précédente réunion, présentation des principaux sujets à l'ordre du jour).

Au cours de l'année 2018, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois. La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 82,05 %.

Le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017, du rapport annuel 2017, des comptes semestriels au 30 juin 2018 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2019.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Gouvernement d'entreprise

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Information sur la situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Renouvellement des membres du bureau.

Nomination d'un membre indépendant au sein du Comité d'Audit.

Information sur la modification des statuts relative à l'adjonction de l'activité de prestation logistique pour le compte de tiers.

Opérations spécifiques

Autorisation des projets d'investissement.

Information et autorisation sur des opérations de restructuration interne.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué 3 Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique et d'Investissement.

Ces Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par le Président du Conseil de Surveillance, à l'exception du Comité d'Audit, qui est présidé par Madame Marie-Claude Guicherd.

Ils sont amenés à préparer les réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Afin que les Comités soient en mesure d'exercer pleinement leurs missions, tous les documents et informations utiles leur sont communiqués par le Président dans un délai suffisant. Les dossiers sont ainsi transmis aux membres des Comités 8 jours au moins avant les réunions, leur permettant ainsi de disposer d'un délai d'examen des éléments suffisant avant les réunions. Un compte-rendu des réunions est rapporté au Conseil lui permettant de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de 5 membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Paul Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé et Jean-Yves Jehl de Ménorval pour les travaux relatifs aux nominations) a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2018.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

• Les membres indépendants

Les Recommandations de l'AFEP/MEDEF préconisent que le Comité des Rémunérations soit composé majoritairement de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer des membres indépendants.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 6 membres : Mesdames Marie-Claude Guicherd, Maeve Carton, Stéphanie Paix (membre indépendant) et Messieurs Patrice Joppé, Hugues Joppé, Luc Henry. Il a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditrice interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2018, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 71,43 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2018 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2017,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2017,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2018,
- le suivi des travaux de l'audit interne portant notamment sur l'auto-évaluation du contrôle interne 2018,
- la revue des risques majeurs,
- la réglementation sur la protection des données personnelles,
- la réglementation SAPIN 2,
- la synthèse de la certification bois.

Recommandation AFEP/MEDEF relative à la composition du Comité d'Audit, non appliquée par la société

- **Les membres indépendants**

La Recommandation de l'AFEP/MEDEF préconise que le Comité d'Audit soit composé d'au moins deux tiers de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a nommé, en date du 29 juin 2012, Madame Corinne Heiter, membre indépendant ayant les compétences financières nécessaires, membre du Comité d'Audit. Toutefois, le mandat de Madame Corinne Heiter n'a pas été renouvelé en 2014.

Le Conseil de Surveillance a nommé, en date du 28 août 2018, Madame Stéphanie Paix en qualité de membre indépendant et poursuit sa réflexion afin d'intégrer un nouveau membre indépendant.

[Le Comité Stratégique et d'Investissement](#)

Le Comité Stratégique et d'Investissement est composé de 8 membres (Messieurs François Bériot, Paul Bériot, Laurent Chameroy, Luc Henry, Hugues Joppé, Patrice Joppé, Olivier Malfait et Remco Teulings).

La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique d'un montant supérieur à 5 M€.

Le Comité Stratégique et d'Investissement s'est réuni 1 fois sur l'année 2018. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 63,64 %.

[MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE](#)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La loi et les statuts fixent les pouvoirs du Conseil de Surveillance.

En outre, il est investi de pouvoirs spécifiques en vertu de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu avec CRH le 17 septembre 2014, lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014.

Ainsi, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (h) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins 1 membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

- (a) Nomination du Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président.
- (b) Fixation de la rémunération des membres du Directoire.
- (c) Révocation des membres du Directoire.
- (d) Détermination de la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.
- (e) Modifications statutaires de la société.
- (f) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe.
- (g) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier.

- (h) Arrêté des comptes au titre des exercices 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes.
- (i) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais.
- (j) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialisés et bricolage grand public).
- (k) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes.
- (l) Création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe.
- (m) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette/EBITDA devient supérieur à 4.
- (n) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes.
- (o) Conventions règlementées telles que visées à l'article L.225-36 du Code de commerce.
- (p) Augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable.
- (q) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Le Conseil de Surveillance arrête son règlement intérieur.

2.3.4 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document de Référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours des 5 dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société, à l'exception de Monsieur François Bériot

(membre du Directoire), neveu de Monsieur Paul Bériot (membre du Conseil de Surveillance).

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit la faculté pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres. Cette faculté pouvait être exercée dès 2018 si les 2 partenaires en avaient la volonté commune. Aucune demande n'a été faite à ce jour par le Groupe CRH.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à la date de dépôt du Document de Référence, d'autre arrangement ou accord conclu que celui énoncé précédemment avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un

organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres

du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.3.5 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

Au cours de l'exercice 2018, ni les membres du Directoire et ni les membres du Conseil de Surveillance n'ont acquis ou cédé d'action.

2.4 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le 19 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de SAMSE a pris connaissance des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ces Recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock-options en lien avec la politique d'association au

capital et l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunération des dirigeants.

Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'il partageait l'esprit de ces Recommandations et que celles-ci s'inscrivaient dans la politique de gouvernance de la société.

Il a néanmoins formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE.

2.4.1 Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des membres du Directoire

Les informations qui suivent constituent la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Cette politique présente les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de SAMSE.

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux, sont fixés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Dans un souci de transparence et d'équilibre, le Conseil de Surveillance et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants prenne en considération l'ensemble des principes de bonne

gouvernance en la matière, en particulier ceux visés par le code AFEP/MEDEF.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise.

La rémunération annuelle comporte une partie fixe et une partie variable. Les rémunérations fixes intègrent la rémunération du mandat social à hauteur de 137 776 € pour Monsieur Olivier Malfait (Président), 136 276 € pour Monsieur François Bériot (Directeur Général) et 18 600 € pour Monsieur Laurent Chameroy (Directeur Général).

La rémunération variable se compose de 2 éléments :

- d'une part d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, augmentée de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence,
- d'autre part, d'une prime individuelle à versement différé, dont les modalités figurent au paragraphe 3.5.4 du Document de Référence.

Le Président et le Vice-Président bénéficient d'un avantage en nature qui correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, à l'exception du Président du Directoire au titre de ses mandats au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS, et du Vice-Président du Directoire pour les sociétés CHRISTAUD et PLATTARD SAS.

Le Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2010 a entériné, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, la répartition de la rémunération fixe du Président du Directoire, Monsieur Olivier Malfait, et du Vice-Président, Monsieur François Bériot, à raison de 50 % entre les sociétés DUMONT INVESTISSEMENT et SAMSE.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du

Directoire est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

Avantages accordés aux membres du Directoire

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 6 mois de salaire, calculée sur la moyenne des 12 derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe des comptes consolidés note 15.3) au titre des indemnités de fin de carrière pour les membres du Directoire, s'élève à 154 491 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président du Directoire	59 785
François Bériot, Vice-Président du Directoire	62 930
Laurent Chamero, Directeur Général et membre du Directoire	31 776

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de 2 ans prévoit pour Monsieur Laurent Chamero une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute des 12 derniers mois, versée mensuellement pendant 24 mois.

Une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une

indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur 2 ans.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui*	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Malfait Président du Directoire	X			X		X		X
François Bériot Vice-Président du Directoire	X			X		X		X
Laurent Chamero Directeur Général et membre du Directoire	X			X		X		X

* S'agissant du maintien du contrat de travail, voir le chapitre 2.4

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ce montant a été fixé, jusqu'à nouvelle décision, à 30 000 €. Ce montant global est réparti entre les membres du Conseil de Surveillance selon les règles suivantes :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence est versée à chaque membre,

- une part variable, déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil de Surveillance, est perçue à concurrence de 80 %.

La secrétaire de séance bénéficie de 50 % des jetons de présence accordés au Président.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Le détail des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

2.4.2 Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Au cours de l'année 2018, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 100 177 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2017	Exercice 2018
Olivier Malfait, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	396 252	385 296
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	396 252	385 296
François Bériot, Vice-Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	392 377	381 639
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	392 377	381 639
Laurent Chamero, Directeur Général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	275 554	272 880
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	275 554	272 880

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus (*)	Montants versés (*)	Montants dus (*)	Montants versés (*)
Olivier Malfait, Président du Directoire				
Rémunération fixe	269 328	269 328	272 552	272 552
Rémunération variable annuelle (a)	86 954	75 588	87 500	86 954
Rémunération variable pluriannuelle	15 000			
Rémunération exceptionnelle	1 500	1 500	1 500	1 500
Jetons de présence	4 750	4 750	4 750	4 750
Avantages en nature	18 720	18 720	18 994	18 994
Total	396 252	369 886	385 296	384 750
François Bériot, Vice-Président du Directoire				
Rémunération fixe	269 328	269 328	272 552	272 552
Rémunération variable annuelle (a)	86 954	75 588	87 500	86 954
Rémunération variable pluriannuelle	15 000			
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	2 750	2 750	2 750	2 750
Avantages en nature	18 345	18 345	18 837	18 837
Total	392 377	366 011	381 639	381 093
Laurent Chameroï, Directeur Général et membre du Directoire				
Rémunération fixe	173 600	173 600	185 380	185 380
Rémunération variable annuelle (a)	86 954	80 120	87 500	86 954
Rémunération variable pluriannuelle	15 000			
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
Total	275 554	253 720	272 880	272 334
Rémunération fixe				

(*) Le tableau précédent présente les rémunérations brutes dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 et les rémunérations brutes versées au cours des mêmes exercices, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.4.1.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2017	Montants versés en 2018
Patrice Joppé, Président		
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	34 000	34 000
Paul Bériot, Vice-Président		
Jetons de présence	5 000	4 333
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	5 200	6 000
Remco Teulings, Vice-Président		
Jetons de présence	0	3 500
Autres rémunérations	0	0
Stéphanie Paix, membre indépendant		
Jetons de présence	0	1 167
Autres rémunérations	0	0
CRH FRANCE DISTRIBUTION, membre		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
DUMONT INVESTISSEMENT, membre		
Jetons de présence	5 000	3 000
Autres rémunérations	0	0
Martine Villarino, secrétaire		
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres rémunérations	0	0
Détail de la rubrique "autres rémunérations"		
	Exercice 2017	Exercice 2018
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil d'Administration DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	30 000
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	4 000	4 000
Paul Bériot		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	5 200	6 000

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Sans objet.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

(Tableau 9 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Informations requises dans le cadre des Recommandations AFEP/MEDEF

(Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 2.4.1 du Document de Référence.

2.4.3 Eléments soumis au vote des actionnaires conformément aux articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce

2.4.3.1 Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, tel que modifié par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi SAPIN 2, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération

totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence («vote ex post»).

2.4.3.2 Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, au titre de l'exercice 2019

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant

la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence (« vote ex ante »).

2.4.3.3 Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président et aux membres du Conseil de Surveillance

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, tel que modifié par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi SAPIN 2, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les éléments fixes et variables composant

la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence (« vote ex post »).

2.4.3.4 Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de

toute nature, attribuables au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence (« vote ex ante »).

2.5 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil de Surveillance, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2.6 Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 38 des statuts de la société.

2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

2.7.1 Structure du capital

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2018 ainsi que l'évolution au cours des 3 derniers exercices sont détaillés dans le chapitre 2.2 du Document de Référence.

2.7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Les statuts de la société prévoient une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions. Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage.

Ce mécanisme est décrit dans le chapitre 1.6 du Document de Référence.

2.7.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2018 ainsi que l'évolution au cours des 3 derniers exercices sont détaillés dans le chapitre 2.2 du Document de Référence.

2.7.4 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux sur la société et description de ceux-ci

Néant.

2.7.5 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

2.7.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe à la connaissance de la société aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la société.

2.7.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Il n'existe aucune règle spécifique applicable à la nomination et au remplacement des membres du Directoire et à la modification des statuts.

2.7.8 Pouvoirs du Directoire en ce qui concerne le rachat d'actions

Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018, le Directoire peut mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

2.7.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

2.7.10 Accords prévoyant des indemnités pour les salariés et dirigeants de la société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

3 - Rapport de Gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2018	62
3.2	Déroulement de l'exercice	62
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	69
3.4	Gestion des risques	69
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	78
3.6	Déclaration de Performance Extra-Financière	80
3.7	Informations sur le capital social	117
3.8	Dépenses non déductibles fiscalement	117
3.9	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	117
3.10	Frais de recherche et de développement	117
3.11	Perspectives 2019	117
3.12	Observations du Comité Social et Economique	117

3.1 Faits marquants de l'exercice 2018

3.1.1 Modifications significatives du périmètre

Février 2018 :

CHRISTAUD a pris une participation complémentaire dans le capital de BILLMAT pour détenir 65 %

Avril 2018 :

DORAS a acquis 100 % du capital des ETABLISSEMENTS MARTIN

Juillet 2018 :

SAMSE a cédé 100 % des actions qu'elle détenait dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Septembre 2018 :

SAMSE a augmenté sa participation dans le capital de ZANON TRANSPORTS (elle détient 75 % des titres) et de MAT APPRO (elle possède 100 % des titres)

Mars à Septembre 2018 :

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée de 98,04 % à 99,80 %, dans le capital de BTP DISTRIBUTION de 51,80 % à 66,81 % et dans le capital de LEADER CARRELAGES de 78 % à 84 %

3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre des restructurations internes, 2 opérations ont été réalisées :

Janvier 2018 :

Transmission Universelle de Patrimoine de DEDB REMIREMONT à LA BOITE A OUTILS

Décembre 2018 :

Transmission Universelle de Patrimoine de DEDB à LA BOITE A OUTILS

3.2 Dérroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2018	2017	% de var.
Chiffre d'affaires	1 426,8	1 340,3	6,5
Résultat opérationnel courant	54,2	53,7	0,9
Résultat opérationnel	55,2	54,6	1,0
Résultat financier	-1,1	-1,4	-21,8
Charge d'impôt	14,8	14,6	1,4
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4,1	4,3	-2,9
Résultat net des sociétés intégrées	43,5	42,9	1,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41,1	40,3	2,0

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 426,8 M€ au titre de l'année 2018 et affiche une croissance de 6,5 % par rapport à 2017 (+ 5,4 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires des enseignes de l'activité négoce s'établit à 1 131,1 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de 6,9 % (+ 5,4 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires bricolage ressort à 295,7 M€, progressant ainsi de 4,6 % à périmètre réel.

En comparable, et après prise en compte des effets de périmètre sur les magasins de bricolage, l'activité affiche une bonne progression de 5,4 %, nettement supérieure à l'évolution du marché français.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2018	2017	% de var.
Négoce	1 131,1	1 057,7	6,9
Bricolage	295,7	282,6	4,6
Total Groupe	1 426,8	1 340,3	6,5

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à 54,2 M€, affichant une croissance de 0,9 %.

Le résultat opérationnel courant de l'activité négoce progresse de 5,5 % pour atteindre 40,5 M€. La croissance organique, combinée à un effet positif des acquisitions de l'exercice 2018, participe à cette bonne performance. Les charges d'exploitation évoluent de manière cohérente au regard de l'augmentation du chiffre d'affaires, avec toutefois une hausse sensible des coûts de distribution (carburant et transports sur ventes), ainsi qu'une augmentation du coût du risque clients.

L'activité bricolage enregistre un résultat opérationnel courant de 13,7 M€, en retrait de 1,6 M€ (- 10,6 %) par rapport à 2017. Le bricolage fait évoluer son concept avec 2 projets principaux : l'homogénéisation des enseignes (L'Entrepôt du Bricolage) et l'accélération de la transformation digitale de son commerce en ligne. Ces projets ont engendré des charges complémentaires sur l'exercice 2018.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 55,2 M€, globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

Il comprend principalement un produit net sur cessions immobilières de 1,6 M€, ainsi que des coûts de fermeture de sites pour 0,7 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier s'améliore de 0,3 M€ et bénéficie encore des effets favorables sur les taux d'intérêt des emprunts.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt est stable et s'élève à 14,8 M€ au 31 décembre 2018.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en léger retrait de 3 % (soit 0,1 M€), malgré la prise de contrôle de ZANON TRANSPORTS fin septembre 2018, cette entité ne contribuant plus au résultat des sociétés mises en équivalence depuis cette date.

Le résultat net des sociétés intégrées s'établit donc à 43,5 M€, en croissance de 1,2 %.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 41,1 M€ contre 40,3 M€ pour l'exercice précédent.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les 2 derniers exercices :

(en millions d'euros)	2018	2017
Dettes financières non courantes	133,4	134,9
Dettes financières courantes	74,9	79,6
Trésorerie active	-61,7	-80,5
Endettement net	146,6	134,0

3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2018	2017	2016
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	435	1 037	1 325
Terrains et constructions	1 775	2 836	11 345
Matériels et outillages	2 756	4 012	2 327
Installations et agencements mobiliers	756	1 410	1 443
Matériel de transport	6 379	5 301	3 755
Matériel de bureau, informatique et mobilier	967	1 133	455
Total	13 068	15 729	20 650
Investissements financiers			
SAS ETS RENE DE VEYLE	6 000	-	1 500
SAS ZANON TRANSPORTS	2 096	-	-
SAS LA BOITE A OUTILS	1 689	294	1 500
SAS BTP DISTRIBUTION	1 569	-	-
SAS MAT APPRO	229	-	-
SAS LEADER CARRELAGES	112	-	-
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS		6 006	-
SAS FOREZ MAT		520	-
SARL SUD APPRO		-	500
Total	11 695	6 819	3 500
Investissements SAMSE société mère	24 763	22 548	24 150
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	6 012	10 200	10 693
SAS M+ MATERIAUX	5 195	5 471	1 792
SA DORAS	3 838	3 799	12 717
SAS ETS ROGER CLEAU	1 108	0	0
SAS MAURIS BOIS	716	518	91
SA CHRISTAUD	625	383	381
SAS SOCOBOIS	624	0	0
SAS ZANON TRANSPORTS	394	0	0
SAS SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	220	0	0
SAS CELESTIN MATERIAUX	195	37	201
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	127	125	105
SAS COMPTOIR FROMENT	118	157	135
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	91	211	99
SAS S.D.T.A.	69	0	0
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	67	64	49
SAS SCIERIE JOURDAN	55	0	0
SAS REMAT	25	34	58
SAS BLANC MATERIAUX	25	86	58
SARL EPPS	4	74	112
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	2	1	15
SAS DEDB REMIREMONT	0	23	32
SAS RENE DE VEYLE	0	-	-
AUTRES	566	95	108
Investissements filiales	20 076	21 278	26 646

* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2018	2017	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	576,2	550,1	4,8
Résultat d'exploitation	16,6	18,8	-11,7
Résultat financier	13,2	9,8	34,7
Résultat exceptionnel	-1,5	0,2	-874,0
Participation	1,0	0,9	11,1
Impôt sur le résultat	4,9	6,2	-21,0
Résultat net	22,3	21,7	2,8

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2018 s'élève à 576,2 M€ contre 550,1 M€ en 2017, ce qui représente une hausse de 4,8 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 18,8 M€ en 2017 à 16,6 M€ en 2018, soit une baisse de 11,7 % : les produits d'exploitation se situent à 589,3 M€ et les charges à 572,8 M€.

Le résultat financier est en hausse de 34,7 % liée essentiellement à la hausse des dividendes reçus sur l'exercice 2018.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,2 M€ en 2017 ressort à - 1,5 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1 M€ et un impôt sur les bénéfices de 4,9 M€, le résultat net s'établit à 22 316 121,59 €, en hausse de 2,8 % par rapport au résultat 2017.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 de fixer le dividende à verser à 2,50 € par action soit un dividende total de 8 645 210,00 €.

Rappel des dividendes des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2015	2,10 €
2016	2,20 €
2017	2,50 €

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2018	2017	% variation	2018	2017	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	259 914	242 830	7,04	9 826	10 529	-6,67
SADORAS	213 250	207 379	2,83	2 749	1 726	59,27
SAS M+ MATERIAUX	192 963	180 622	6,83	4 904	4 997	-1,86
SAS MATERIAUX SIMC	153 447	157 694	-2,69	2 627	2 250	16,74
SAS PLAT TARD NEGOCE	85 215	82 090	3,81	1 937	1 873	3,42
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	66 536	61 715	7,81	3 076	3 024	1,72
SAS BTP DISTRIBUTION	45 843	37 441	22,44	2 193	1 532	43,15
SAS MAURIS BOIS	39 698	37 192	6,74	2 664	2 170	22,78
SAS PLAT TARD SAS	30 823	29 919	3,02	595	1 487	-59,99
SAS SOCOBOIS	28 164	24 735	13,86	1 220	1 111	9,81
SAS CELESTIN MATERIAUX	25 713	25 128	2,33	1 664	1 532	8,64
SACHRISTAUD	24 452	22 866	6,93	1 474	1 328	11,05
SAS BOURG MATERIAUX	18 832	17 662	6,62	608	417	45,80
SAS COMPTOIR FROMENT	18 253	17 501	4,30	1 857	2 086	-10,98
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	16 554	15 856	4,40	1 566	1 781	-12,06
SAS ETS ROGER CLEAU	15 867	14 904	6,46	214	200	7,00
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	15 390	14 298	7,63	1 248	1 380	-9,55
SAS BILLMAT	14 914	22 866	-34,78	88	1 328	-93,34
SAS RG BRICOLAGE	14 122	14 070	0,37	1 745	1 834	-4,85
SAS ZANON TRANSPORTS	13 410	12 515	7,15	1 525	1 379	10,59
SAS FOREZ MAT	12 495	11 481	8,83	286	-1 040	
SAS DIDIER	11 243	10 746	4,62	-21	46	
SARL SUD APPRO	8 590	6 231	37,86	75	44	68,27
SAS MS MATERIAUX	8 207	8 540	-3,90	327	173	89,32
SAS REMAT	7 434	7 076	5,06	208	214	-2,82
SAS BLANC MATERIAUX	6 501	6 240	4,18	548	609	-10,01
SAS MAT APPRO	5 969	5 271	13,25	141	129	9,88
SAS DEGUERRY SAMSE	5 945	6 461	-7,99	234	415	-43,69
SAS VAUDREY	3 750	3 696	1,46	115	229	-49,71
SAS CLAUDE MATERIAUX	3 557	3 826	-7,03	-59	133	
SAS LEADER CARRELAGES	3 063	3 312	-7,51	25	100	-75,03
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	2 836	2 925	-3,04	108	-72	
SAS TARARE MATERIAUX	2 687	1 712	56,96	14	27	-47,60
SAS OUTIMAT B.T.P.	2 068	1 975	4,71	72	52	38,46

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2018	2017	% variation	2018	2017	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	12 137	12 264	-1,04	8 774	7 522	16,64
SADORAS	5 670	3 603	57,37	4 163	2 317	79,67
SAS M+ MATERIAUX	4 728	4 751	-0,50	3 592	3 575	0,46
SAS MATERIAUX SIMC	2 574	2 111	21,93	1 793	1 700	5,48
SAS PLATTARD NEGOCE	2 429	2 197	10,56	1 668	1 122	48,66
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	3 670	6 602	-44,41	2 682	5 613	-52,22
SAS BTP DISTRIBUTION	2 290	1 677	36,55	1 478	1 136	30,11
SAS MAURIS BOIS	2 650	2 163	22,54	1 805	1 729	4,39
SAS PLATTARD SAS	3 036	3 614	-15,99	2 980	3 288	-9,37
SAS SOCOBOIS	1 450	1 324	9,52	900	911	-1,21
SAS CELESTIN MATERIAUX	1 663	1 523	9,17	1 140	978	16,54
SACHRISTAUD	2 102	1 789	17,46	1 619	1 360	18,99
SAS BOURG MATERIAUX	588	401	46,63	378	247	53,04
SAS COMPTOIR FROMENT	1 860	2 092	-11,07	1 192	1 357	-12,14
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 564	1 781	-12,16	1 004	1 177	-14,64
SAS ET S ROGER CLEAU	250	238	5,04	314	207	51,69
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 243	1 372	-9,47	802	845	-5,05
SAS BILLMAT	69	1 789	-96,15	68	1 360	-95,01
SAS RG BRICOLAGE	1 744	1 835	-4,94	1 219	1 325	-8,01
SAS ZANON TRANSPORTS	1 550	1 388	11,67	999	878	13,78
SAS FOREZ MAT	256	-1 158		267	-1 229	
SAS DIDIER	-29	42		8	77	-89,61
SARL SUD APPRO	74	43	73,93	72	41	76,46
SAS MS MATERIAUX	317	165	91,83	242	126	92,79
SAS REMAT	289	394	-26,57	252	410	-38,41
SAS BLANC MATERIAUX	543	603	-9,90	406	423	-4,10
SAS MAT APPRO	142	128	10,67	102	87	17,05
SAS DEGUERRY SAMSE	236	413	-42,82	170	338	-49,79
SAS VAUDREY	116	230	-49,66	81	159	-48,89
SAS CLAUDE MATERIAUX	-71	124		-62	93	
SAS LEADER CARRELAGES	37	113	-66,90	38	94	-59,87
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	109	-71		116	-60	
SAS TARARE MATERIAUX	7	22	-66,21	-13	23	
SAS OUTIMAT B.T.P.	72	52	38,46	47	39	20,51

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2019, CHRISTAUD a pris une participation de 80 % dans le capital de la société LE COMPTOIR, par voie d'augmentation de capital.

FOREZ MAT a été absorbée par SAMSE et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES par MAURIS BOIS, par voie de TUP (Transmission Universelle de Patrimoine).

En février 2019, SAMSE a acquis 10 % complémentaires du capital de LEADER CARRELAGES.

Le pourcentage de détention passe ainsi de 84 % à 94 %.

En mars 2019, MAURIS BOIS a acquis 100 % du capital de LOIRE MATERIAUX.

En avril 2019, SAMSE a pris une participation complémentaire de 65 % dans le capital de DEGUERRY SAMSE portant ainsi sa détention à 100 % du capital.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le Directeur du Crédit Clients, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des crédit managers, responsables crédit clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (ELLISPHERE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité du Directeur du Crédit Clients, est assurée en interne et centralisée au service Juridique Contentieux, situé au siège social et composé de 4 juristes.

Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec 2 cabinets d'avocats.

La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX, MATERIAUX SIMC, PLATTARD et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une hausse du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2018. La moyenne des délais d'encaissement est également en légère progression. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les 3 dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont LEROY MERLIN, CASTORAMA, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

De nouveaux concurrents, appelés « pur players », se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, AMAZON, BRICOPRIVEE et MAXOUTILS.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre (off-line et on-line) qui doit devenir omnicanale :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial,
- transformation digitale et développement de nouveaux services.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients sur les sites, la Direction Sécurité et Prévention a mis en place un programme spécifique de sensibilisation, d'évaluation et d'amélioration continue avec son équipe de 8 animateurs sécurité pour la partie négoce et de 4 prévenants pour la partie bricolage. De plus, 1 animateur sécurité transport forme à l'éco-conduite et à la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison des matériaux de construction.

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels.

Un référentiel Sécurité Groupe a été créé en 2018 en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement. C'est dans ce référentiel que s'inscrit tout le dispositif mis en place les années précédentes.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans. Un suivi des recommandations est réalisé avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire, en Comité Stratégique et d'Investissement et en Conseil de Surveillance.

Le Groupe a recours à des Conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 «détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 147 M€ au 31 décembre 2018 (dont 38,1 M€ d'emprunts soumis à covenants en diminution de 10,8 %).

La note 17.7 «détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2018, ce ratio financier est respecté :

Endettement global net / Fonds propres = 0,30.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «encours des dettes financières».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.5 «valorisation des SWAPS».

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars ou en yuans.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «engagements hors bilan», établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé

récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites.

La plateforme logistique de Brézins est équipée d'un dispositif de sprinklage.

Par ailleurs, les sites du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets.

Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

Le Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier inhérent à son activité.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière insérée au chapitre 3.6 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Dans un souci d'optimisation, le Groupe a fait le choix d'une gestion centralisée de sa stratégie de couverture des risques pour une large partie de son périmètre (incluant notamment SAMSE, LA BOITE A OUTILS, M+ MATERIAUX) et décentralisée pour certaines de ses sociétés (dont DORAS, le Groupe HENRY ou BTP DISTRIBUTION). Cette répartition a démontré sa performance dans la gestion des divers sinistres.

La charge des assurances n'a pas enregistré de hausse sur 2018. Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements,

plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action.

Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire de courtiers spécialisés. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises.

Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Domage aux biens et pertes d'exploitation

Les contrats d'assurance sont souscrits selon le principe de garantie « tous risques sauf ». Ils couvrent pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les limites de garantie Domage aux biens et pertes d'exploitation ainsi que les franchises sont négociées afin d'être cohérentes avec la stratégie de couverture des risques mises en place par le Groupe. Les exclusions de garantie sont conformes à la pratique.

Responsabilité civile

Les programmes auxquels il a souscrit couvrent le Groupe dans le cadre de l'ensemble de ses activités, contre toutes les conséquences pécuniaires

de sa responsabilité, dans les cas où celle-ci viendrait à être mise en cause, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait des activités du Groupe.

Les programmes d'assurance en responsabilité civile couvrent notamment la responsabilité civile chef d'entreprise, la responsabilité liée à la pose des menuiseries et la responsabilité civile produit.

Couverture du risque clients

Ce risque est très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du Directeur du Crédit Clients. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement assuré auprès d'EULER HERMES, par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées est stable sur 2018. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties connexes directement avec les clients.

Couverture des autres domaines

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe assure une flotte de plus de 3 200 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques).

Le Groupe souscrit aux assurances obligatoires ainsi qu'à celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.

Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

3.4.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation

basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions fonctionnelles.

Le Directoire et le Comité Exécutif

Le Directoire assisté du Comité Exécutif, lequel est composé de dirigeants de la société, de ses filiales et de Directeurs Régionaux du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés,

diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire, au Comité Exécutif et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative et Financière a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

Elle assiste les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de développer le capital humain du Groupe pour accroître la qualité de service envers ses clients en animant les équipes ressources humaines des différentes filiales. Cette organisation permet de capitaliser les forces de chaque filiale dans un contexte décentralisé.

Elle s'assure que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour accompagner son développement.

Elle veille au respect de l'éthique et des règles légales dans la mise en œuvre de solutions de recrutement innovantes valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

La Direction des Ressources Humaines valorise la formation au sein du Groupe tout en contrôlant l'adéquation des programmes à la stratégie du Groupe. La performance des collaborateurs reposant sur le savoir être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe, elle met en place des parcours de formation pour accroître les expertises, ainsi que la formation qualifiante par le centre de professionnalisation tant sur les métiers du négoce que sur ceux du bricolage. La Direction de la formation du Groupe dispose d'un agrément d'organisme de formation et d'une certification reconnue par le Ministère du Travail. Dans ce cadre, son fonctionnement et sa qualité de gestion sont régulièrement évalués par les organismes administratifs compétents.

La Direction des Ressources Humaines poursuit le développement du Système d'Information Ressources Humaines pour doter le Groupe d'outils de pilotage et de contrôle performants pour les managers : rémunérations, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), recrutement, reporting, formation. Elle vérifie la fiabilité des informations sociales mises à la disposition des managers en coordination avec les directions des filiales. Cette organisation rigoureuse permet la production des données sociales nécessaires à la gestion du Groupe avec le bon niveau de qualité et de conformité requis par les organes de gouvernance du Groupe.

Dans le cadre de la relation avec les collaborateurs, elle manage le processus des entretiens annuels et contrôle que ceux-ci soient effectués.

La Direction des Ressources Humaines porte les valeurs d'engagement du Groupe sur différents domaines : handicap, qualité de vie au travail, diversité, égalité professionnelle hommes/femmes, jeunes et seniors. Elle veille au respect des règles législatives sur ces différents sujets.

Elle assure l'application du droit du travail et des conventions collectives au sein du Groupe et gère les contrats collectifs (retraite, prévoyance, frais de santé...).

Sur ces domaines d'expertise, la Direction des Ressources Humaines assure une fonction support et conseil auprès des filiales et des agences.

Elle veille au respect des procédures internes et des règles législatives sur les domaines ressources humaines et les fait évoluer le cas échéant.

La Direction Logistique, Transports et Sécurité

La Direction Logistique et Transport est un axe important pour le Groupe, elle opère à 2 niveaux.

Fonctionnellement à travers la définition de la stratégie logistique et transport ainsi que dans l'accompagnement des différents clients via du conseil répondant à leurs problématiques quotidiennes.

Opérationnellement, en tant que prestataire interne avec ses différentes entités que ce soit pour l'organisation de transport, la gestion de plateformes logistiques ou l'achat de moyens matériels (camions, chariots).

La recherche de compétitivité et l'amélioration continue sont partagées avec les autres Directions afin de fournir à tous nos clients une prestation qualitative, compétitive, fiable et efficace.

La Direction de la Prévention et de la Sécurité œuvre quotidiennement pour protéger l'ensemble des forces vives du Groupe.

Ainsi, dès son entrée, le collaborateur est sensibilisé sur les bonnes pratiques à suivre. Il est suivi tout au long de sa carrière, formé, sensibilisé afin qu'il ait toujours le bon geste, la bienveillance nécessaire pour assurer sa sécurité, mais également celle de ses collègues.

La mise à jour permanente de notre stratégie prévention et sécurité assure l'atteinte progressive de notre objectif : ne pas avoir de blessés sur nos agences et nos magasins.

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a pour mission de mettre en œuvre des méthodes et un système d'information en adéquation avec les besoins et les moyens du Groupe. Elle est chargée de maintenir et de développer les applications, de former les utilisateurs, de superviser la cohérence de l'infrastructure et d'assurer l'exploitation des systèmes et des réseaux.

La sécurité des systèmes et des réseaux est préservée à l'aide de technologies avancées mises

à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.

Le contrôle interne est renforcé au sein de cette Direction par un responsable de la sécurité des systèmes d'information qui assure la cohérence de la politique de sécurité et pilote les actions nécessaires en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.

Les 2 sites d'hébergement des applications informatiques en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Cette infrastructure redondante a été étendue sur la partie téléphonie avec la mise en place d'une « redondance spatiale » du PABX central.

Des tests de basculement entre les 2 sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.

Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information et méthodes a mis en place le produit Varonis. Ce logiciel permet de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Il permet le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

L'auditrice interne est rattachée au Comité d'Audit et au Président du Directoire.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions de l'auditrice interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.

S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés.

- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce et de l'activité bricolage.

Diffusion de l'information

La diffusion de l'information est organisée au sein du Groupe, elle permet d'assurer la diffusion d'une information pertinente et contrôlée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assurer ses responsabilités.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au paragraphe 3.4.1 du Document de Référence.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente pour le négoce et pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs de Région et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir 3 niveaux de risque : critique, important et faible.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité Exécutif font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit. Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4 du Document de Référence.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin de s'assurer que les principaux risques sont gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis.

Les procédures les plus significatives ont pour objet :

a) D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables, le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de

l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et méthodes.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la Direction du Contrôle de Gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière.

La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité Exécutif.

Le processus budgétaire

La Direction du Contrôle de Gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

b) D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des lois et des règlements pour prévenir les accidents

La Direction Sécurité et Prévention a élaboré un programme spécifique de sensibilisation à destination de l'ensemble de ses collaborateurs. Une équipe de 8 animateurs sécurité pour la partie négoce et 4 prévenants pour la partie bricolage diffuse au quotidien une culture sécurité et prévention sur tous les points de vente.

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de

définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sureté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences et les magasins dans la mise en œuvre de cette politique, mais aussi de déterminer les axes d'amélioration.

Des analyses stratégiques des accidents du travail et des intrusions permettent aussi de faire évoluer la sécurité et la sureté du Groupe en adoptant des plans d'action adaptés.

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets sécurité et prévention sont portés au sein des Comités Sociaux et Economiques (CSE), par les collaborateurs formés aux sujets de la santé et de la sécurité au travail.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour renouveler nos différents équipements, mais aussi en innovation, ou encore en formation.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel.

Ce programme de prévention complet qui vise nos collaborateurs mais aussi nos clients est continuellement mis à jour pour être toujours plus efficace.

3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.5.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.5.2 Actions de performance

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.5.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.5.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale, le plan « Prim Actions »

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant 3 mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 17 mai 2018.

La prime est calculée par agence, ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon les objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux nouvelles dispositions législatives harmonisant les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont désormais attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de 2 ans, en date du 19 juin 2018.

Notre accord intègre dorénavant un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2018, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers la société non cotée : DUMONT INVESTISSEMENT.

Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 40 % à 60 % du montant des sommes affectées.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les 5 dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2014	882 325 € (1)	1 177 657 €	2 141 410 €	6 642 821 €
2015	672 144 € (2)	2 157 785 €	2 284 540 €	6 302 601 €
2016	755 421 € (3)	2 377 898 €	2 229 636 €	6 169 307 €
2017	948 071 € (3)	2 750 773 €	2 674 173 €	7 380 832 €
2018	961 861 € (3)	3 326 022 €	2 548 994 €	7 290 379 €

(1) Ce chiffre intègre un supplément de participation (108 212 €) pour 2014, comptabilisé en 2015

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (557 875 €) pour 2015, comptabilisé en 2015

(3) Ce chiffre correspond au résultat de la formule dérogatoire

Plan « Prim Actions »

Afin de motiver les équipes et de fidéliser les compétences, un programme d'incitation des managers du Groupe « Prim Actions » a été mis en place en 2015.

La rétribution des managers pour leur implication sur les années 2015 à 2019 est basée sur des critères combinant à la fois la performance de leur région ou enseigne et les performances du Groupe (cours de bourse de l'action SAMSE).

Il s'agit également de récompenser leur fidélité dans la conduite effective des objectifs. Le programme de « Prim Actions » prévoit ainsi une majoration de 30 % à terme de l'épargne constituée sur la période d'attribution, conditionnée à une obligation de présence au sein du Groupe sur les années 2015 à 2019.

Les bénéficiaires du plan, soit 327 personnes au 31 décembre 2018, sont répartis en 4 catégories :

- les Chefs d'Agence, les Directeurs de Magasins, les Responsables des Services Support,
- les Directeurs des Services Support et les Directeurs d'Activité,

- les Directeurs de Régions et les Directeurs de certaines filiales,
- les membres du Directoire et les membres du Comité de Direction du Groupe SAMSE.

Le montant annuel de la prime de base est déterminé selon la catégorie à laquelle appartient le manager.

L'attribution des « Prim Actions » est conditionnée à l'atteinte d'un objectif qui peut être un taux de résultat d'exploitation de l'enseigne ou de la région dont relève le manager ou un taux de résultat opérationnel courant consolidé du Groupe.

Les montants effectivement attribués ensuite sont indexés annuellement en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action SAMSE.

Au titre de l'exercice 2015, 103 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés, 192 pour l'exercice 2016 et 274 pour l'exercice 2017.

Au titre de l'exercice 2018, 65 bénéficiaires ont atteint les objectifs fixés.

3.6 Déclaration de Performance Extra-Financière

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et s'efforce de la faire progresser au fil des années. Il présente dans ce reporting les actions menées et les orientations prises en la matière.

Engagement des collaborateurs, sensibilisation au développement durable, efficacité énergétique, citoyenneté, lutte contre le changement climatique, mise à disposition de produits respectueux de la planète, ancrage territorial... toutes ces problématiques n'ont jamais été autant au cœur des préoccupations du Groupe SAMSE, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses autres parties prenantes.

Les grands principes

Le Groupe SAMSE a souhaité pour réaliser son reporting extra-financier continuer à s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales

et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, sont issus de la dernière version G4 du référentiel.

Le Groupe procède chaque année à une revue de ses indicateurs, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le Groupe SAMSE publie sa première Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) en application de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014, conformément à l'ordonnance n°2007-1180 du 19/07/17 et du décret n°2017-1265 du 09/08/17.

Elle présente :

- Le modèle d'affaires
- Les principaux risques extra-financiers
- Les politiques déployées
- Les résultats.

Le périmètre des sociétés est le suivant :

BILLMAT	LEADER CARRELAGES
BLANC MATERIAUX	LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIÉS
BTP DISTRIBUTION	M+ MATERIAUX
CELESTIN MATERIAUX	MAT APPRO
CHRISTAUD	ETABLISSEMENTS MARTIN
CLAUDE MATERIAUX	MAURIS BOIS
COMPTOIR FROMENT	OUTIMAT BTP
DORAS	REMAT
DUMONT INVESTISSEMENT	SAMSE
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	SOCOBOIS
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	SUD APPRO
ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	SWEETAIR FRANCE
ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU	TRANSPORTS SCHWARTZ
FOREZ MAT	VAUDREY
GET ELECTRIC	ZANON TRANSPORTS
LA BOITE A OUTILS	

Le présent rapport se décline en 3 volets : social, environnemental et sociétal.

A chaque volet, un tableau, reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, sont dans le texte qui précède chaque tableau.

Gouvernance Ressources Humaines (RH) au sein du Groupe

En 2017, le Groupe a fait évoluer la gouvernance des enjeux RH au sein de l'entreprise.

Après avoir recruté un nouveau DRH en début d'année, le Groupe a renforcé la Direction des Ressources Humaines qui englobe les fonctions Paie, Gestion du Personnel, Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), affaires sociales, relations sociales, développement RH, recrutement et formation.

Le modèle d'affaires

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, le Groupe SAMSE s'étend en France à travers un réseau dense de près de 350 points de vente.

Avec ses 2 métiers, le négoce et le bricolage, le Groupe SAMSE, propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité.

L'établissement du modèle d'affaires du Groupe SAMSE, permet de mettre en évidence les ressorts financiers et extra-financiers au cœur de sa stratégie.

Cette grille synthétique de lecture permet ainsi de

Le Comité Opérationnel Groupe (COP), nouvelle instance de gouvernance, a été créée au sein du Groupe. Cette instance, qui est composée d'une quarantaine de dirigeants du Groupe, se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée, projeter de manière collégiale les grands enjeux RH et décider des grandes priorités de l'année à venir. Les grands projets de transformation RH sont également suivis par cette instance.

Parmi les grands enjeux pour notre Groupe, la transformation RH a été identifiée comme un sujet phare pour les prochaines années. Un séminaire de 2 jours a été organisé avec l'ensemble des dirigeants du Groupe pour projeter les stratégies des 5 prochaines années et faire du Groupe SAMSE un Groupe reconnu pour son attractivité et sa qualité de vie au travail.

Des projets clés ont été identifiés et le COP assurera annuellement le suivi de ces projets.

Les principales inflexions stratégiques concernent :

- Le recrutement et le développement de l'alternance.
- L'image employeur et l'attractivité du Groupe.
- La gestion des parcours internes et le développement de la promotion interne.
- L'évolution de l'offre de formation et la digitalisation de la formation.
- L'accompagnement des collaborateurs dans la transformation des métiers et de leurs missions professionnelles.
- La conduite du changement et la transformation managériale.
- La satisfaction et l'engagement des collaborateurs.

mettre en évidence les performances, les leviers de croissance, les engagements RSE ainsi que la création de valeur que génère le Groupe SAMSE. Cette représentation, permet d'illustrer la matérialité des enjeux RSE directement liés à l'activité du Groupe.

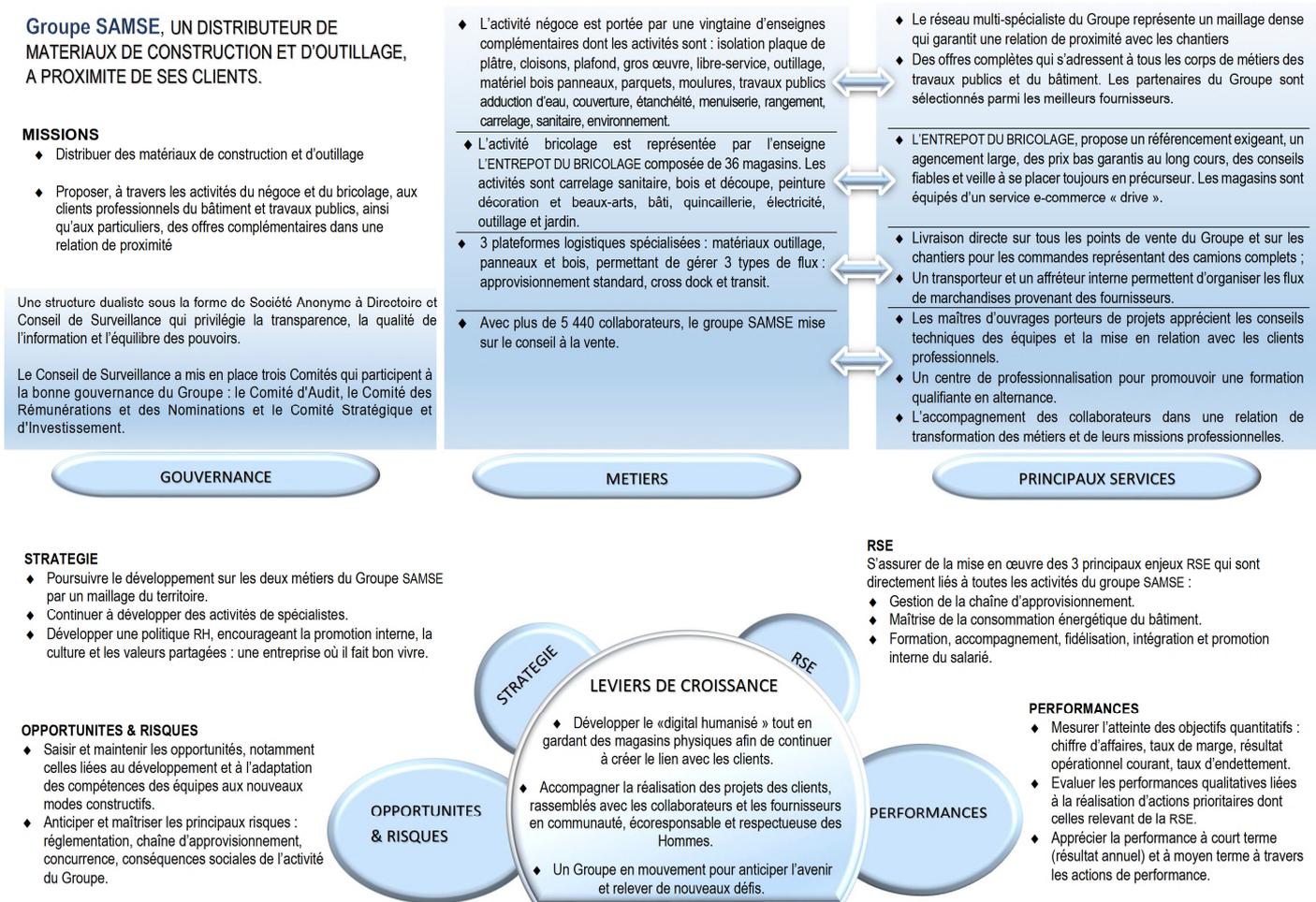
Les priorités sociétales figurent au premier rang des préoccupations et des engagements de l'entreprise. Aussi est-il important que le Groupe SAMSE, dans un contexte très compétitif, porte une haute exigence dans sa gestion d'approvisionnement non seulement pour répondre aux ruptures de stocks des différents points de vente, mais surtout pour anticiper le concept d'achat du consommateur.

Le secteur de la distribution de matériaux de construction et d'outillage qui concourt à revitaliser l'économie, contribue également au développement harmonieux de la planète et au vivre ensemble. C'est pourquoi le Groupe SAMSE s'engage à améliorer la consommation énergétique de ses bâtiments, en participant à l'élaboration du référentiel RT2020.

Parce qu'avant tout, le Groupe SAMSE attache une grande importance à l'aspect humain, l'attractivité et le développement de ses collaborateurs sont essentiels à son développement.

**« Notre mission est de former
l'ensemble de nos équipes à être des courroies
de transmission entre
l'expérience et l'avenir. »**
François Bériot

Le schéma ci-après offre aux parties prenantes du Groupe SAMSE une grille synthétique de lecture de ses missions, de ses performances, de ses leviers de croissance, de ses engagements RSE, de sa stratégie, de ses risques et opportunités.



Charte et principaux enjeux RSE

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Principaux risques extra-financiers

Le Groupe SAMSE a identifié ses risques extra-financiers lors de différents travaux d'actualisation de sa cartographie des risques. Ces démarches sont réalisées conjointement par le service d'audit interne et l'équipe RSE pour l'année 2018.

L'organisation actuelle va se renforcer pour répondre aux exigences réglementaires, notamment en matière de gestion des risques.

L'analyse des risques 2018 a abouti à la synthèse suivante :

Principaux Risques	Enjeux
Capital humain et climat social interne	Employeur local responsable Attractivité et développement de tous les talents Prévention / Santé / Sécurité au travail Dialogue social Diversité et égalité des chances
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Partenariat avec des fournisseurs locaux Elaboration d'une charte RSE fournisseurs
Atteinte aux droits de l'Homme et manquements aux règles éthiques	Respect de la législation française Respect de la réglementation européenne sur la protection des données personnelles Elaboration d'une charte du Comité Ethique Lutte contre la corruption
Santé et sécurité des utilisateurs	Conformité des produits à la vente
Changement climatique	Démarche de réduction des émissions de GES Réduction de l'impact carbone des achats et de la logistique du Groupe
Protection de l'environnement	Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments Respect de la réglementation environnementale Gestion des déchets et utilisation des ressources
Offre produits	Proposer des offres éco-innovantes, éco-responsables et durables

Les 3 principaux enjeux sont identifiés ci-dessous

La Direction du Groupe a choisi de mettre en avant 3 clés de performance extraites de sa charte, développées ci-après :

- ⇒ **La formation des salariés en matière de sécurité**
- ⇒ **La réduction des consommations énergétiques**
- ⇒ **Le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

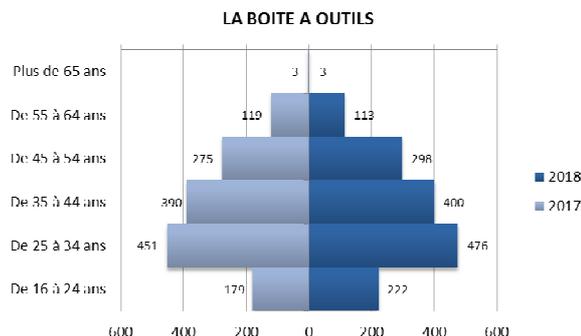
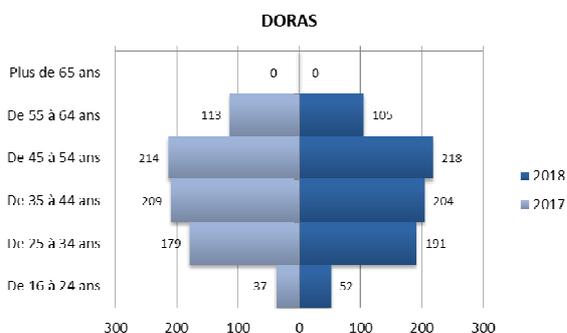
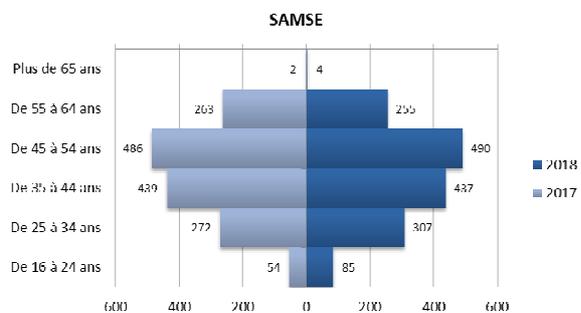
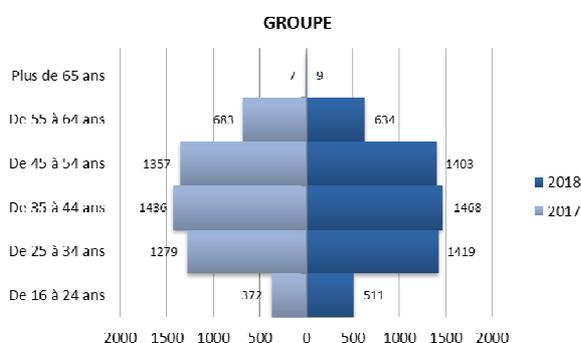
Responsabilité sociale

Employeur responsable

Une structure d'emploi stable

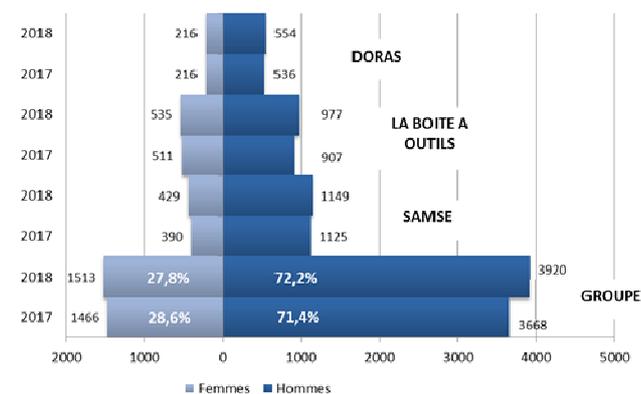
Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)

L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,94 ans (en baisse par rapport à l'année précédente). Il est plus élevé dans l'activité négoce (SAMSE 42,84 ans et DORAS 41,11 ans) que dans l'activité bricolage (LA BOITE A OUTILS 36,88 ans). Ci-après, les répartitions selon les différentes tranches d'âge :



Répartition des employés, par sexe (LA 12)

La proportion de femmes dans le Groupe est de 27,7 % en 2018 (en baisse de 0,9 point par rapport à 2017). Les hommes représentent 72,3 % de l'ensemble des collaborateurs. Les femmes sont plus nombreuses dans l'activité bricolage, elles constituent 34,3 % de l'effectif de LA BOITE A OUTILS en 2018.



Création d'emplois

Les mesures prises en faveur de l'emploi

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2018, 30 128 candidatures ont été traitées (2017 : 20 080 candidatures - 2016 : 18 196 candidatures) pour 818 postes publiés et 411 personnes ont été rencontrées sur 12 salons de recrutement.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un site « carrières » : groupesamserecrite.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser son image de marque et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche. En 2018, la DRH lance un projet de refonte de son site de recrutement via appel d'offres avec pour objectifs de proposer à l'utilisateur / au candidat une entrée dans notre univers à travers un site aux couleurs de l'enseigne qui recrute plutôt que de celle du Groupe, une ligne éditoriale dynamique et de nouveaux contenus.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

En 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers et de la diversité.

Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville est en cours de création pour faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique Job dans la Ville. Une dizaine de jeunes ont pu découvrir les métiers du négoce et du bricolage à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » organisée spécifiquement pour eux.

La région Grand Lyon a, quant à elle, signé la charte Entreprises et Quartiers, sous la houlette de

la Préfecture du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une convention a été signée entre l'entreprise et la Région pour les années 2017 et 2018.

L'année 2018 a mis l'accent sur l'intégration de nouveaux embauchés via le développement de parcours d'intégration. Une campagne d'alternance a été lancée permettant l'embauche pour l'UES négoce de plus de 40 jeunes (hors CQP) et d'une cinquantaine dans l'activité bricolage.

Face aux problématiques de recrutement, la cooptation a été lancée en janvier 2018, permettant à 50 personnes d'être embauchées grâce au réseau de nos employés.

La politique sociale et de rémunération

Le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux. La politique de rémunération du Groupe s'appuie sur le salaire de base auquel s'ajoutent des éléments conventionnels ou unilatéraux (prime d'ancienneté, prime de vacances, prime de Noël,...), de variables liés aux métiers (primes d'habillements...), un intéressement et une participation. Le bénéfice d'une mutuelle et de la prévoyance ainsi que les avantages liés à un Plan d'Epargne Groupe sont aussi des dispositifs à souligner. Par ailleurs, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs des réductions sur les achats effectués dans les sociétés du Groupe pouvant aller jusqu'à 30 % de remise.

Les accords de participation mis en place au sein du Groupe sont assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi ; le Plan d'Epargne Groupe bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

L'organisation en Unité Economique et Sociale (UES SAMSE et UES bricolage) permet aux collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux tenant compte des spécificités des métiers. En fonction du degré d'intégration de nouvelles sociétés dans le Groupe, ces dernières peuvent intégrer l'une des 2 UES, permettant ainsi aux nouveaux collaborateurs de bénéficier des avantages liés à cette appartenance (intégration de FOREZ MAT au 1^{er} janvier 2019 par exemple).

D'une manière plus générale, le Groupe SAMSE entend faire bénéficier ses salariés de moyens modernes de pilotage de leur dossier administratif

notamment par la mise en place d'un dispositif dématérialisé et sécurisé tel que le coffre-fort électronique mais également par la mise à disposition d'informations sur l'intranet du Groupe.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonniers de montagne). Des accords sur le temps de travail viennent compléter le dispositif d'une manière générale ou spécifique, notamment sur la question du travail de nuit, dont le dernier avenant date de 2017.

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors des fortes périodes d'activité bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale notamment.

En 2017 le Groupe SAMSE a lancé un projet ambitieux de gestion des temps de travail grâce au développement d'un outil de gestion des temps et de planification, KELIO dont le déploiement a été progressif sur 2018 (70 % périmètre déployé, soit environ 4 500 salariés). En 2019 la poursuite de l'implémentation de ce logiciel se poursuivra avec le déploiement des filiales DORAS et M+ MATERIAUX.

En 2018, le Groupe a initié une réflexion sur la mise en place de nouveaux modes d'organisation du

travail (travail en agence, travail nomade en fonction des déplacements, travail à domicile, ...)

Cette réflexion collaborative entre les managers et les Directions a permis la mise en place sur 2019 d'une expérimentation, par le biais d'une Charte, sur ces nouveaux modes d'organisation du travail.

Bien-être, santé et sécurité au travail

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont une priorité pour le Groupe.

Un programme spécifique a été élaboré afin de diffuser une Culture Sécurité et Prévention. Le but étant de sensibiliser positivement l'ensemble des collaborateurs.

A chaque étape de sa carrière, le collaborateur est accompagné, équipé, formé afin de lui permettre de mieux appréhender son environnement de travail et donc le prémunir d'accidents éventuels pour lui ou ses collaborateurs.

L'intérêt de l'approche culturelle de la prévention des risques est aussi de préserver la santé de nos clients.

Une Direction Sécurité et Prévention organise et veille à la diffusion de ce programme.

Ainsi, en centrale, l'ensemble des fonctions supports est porteur des divers sujets sécurité et l'intègre dans leur quotidien.

A cela s'ajoute une équipe de 8 animateurs sécurité pour la partie négoce, dont DORAS et M+ MATERIAUX et 4 prévenants pour la partie bricolage, qui œuvrent sur le terrain, au quotidien pour la mise en œuvre de cette culture.

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sureté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences dans la mise en œuvre de cette politique, mais aussi de déterminer les axes d'amélioration.

Ces évaluations, accompagnées d'une analyse stratégique des accidents du travail et des intrusions, permet de faire évoluer la sécurité et la sureté du Groupe en adoptant des plans d'actions adaptés.

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets Sécurité et Prévention sont portés au sein des CSE, par les collaborateurs formés aux sujets de la Santé et de la Sécurité au travail.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour renouveler nos différents équipements, mais aussi en innovation, ou encore en formation.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel.

Ce programme de prévention complet qui vise nos collaborateurs mais aussi nos clients est continuellement mis à jour pour toujours mieux les protéger.

⇒ **la clé de performance : la formation des salariés en matière de sécurité.**

Depuis 3 ans, dans le négoce, le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié, dédiées au domaine de la sécurité, ne cesse de progresser : en 2016 3,41 h ; en 2017 3,89 h et en 2018 4,33 h.

Les 4 grands thèmes développés sont :

- la conduite et la manutention de chariots
- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...)
- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple)
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

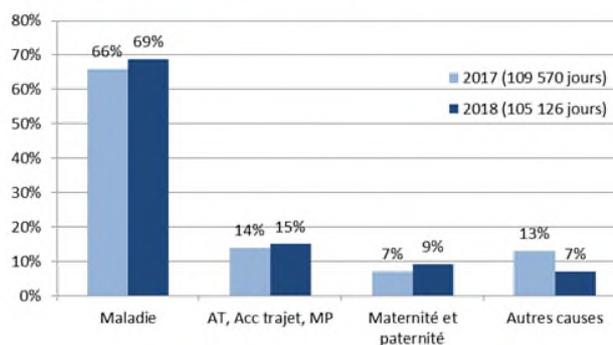
Absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2018.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

Absentéisme et causes



L'amélioration des conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année.

Depuis 2015, des actions sont menées de manière continue pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés :

- cabine suspendue pneumatiquement sur 4 points (option choisie systématiquement)
- caméra de recul
- bluetooth intégré
- escabeau mobile avec une main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute
- porte-équerrés en aluminium, au sein du châssis, afin de mettre en place et d'enlever les équerrés d'arrimage sur les produits et d'éviter une chute en hauteur de l'opérateur ou un choc à la tête
- support de stockage des patins en téflon de répartition de charge, intégré à côté de chaque stabilisateur pour limiter le plus possible la manutention de l'opérateur
- sièges chauffants (sur toute commande Renault Trucks)
- soufflette à air pour le nettoyage des cabines
- phare de travail sur la grue afin d'augmenter la vision de nuit.

Des essais sont en cours sur un nouvel équipement (tests sur un camion à Saint Martin d'Hères et à La Motte-Servolex) : l'accroche et la décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur).

Sur les chariots élévateurs, des améliorations ont également été apportées, comme par exemple des feux LED pour accroître la visibilité.

Côté bricolage, un nouveau mobilier de caisse plus ergonomique a été élaboré en 2014, à la suite de différents ateliers de travail avec les utilisateurs tout en suivant la norme NF X35-701.

Le déploiement s'est achevé en 2016 ; depuis tous les magasins de bricolage sont équipés.

La santé des collaborateurs

Deux dispositifs d'accompagnement

Depuis 2007, une coach interne certifiée « coach and team » membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose dans le cadre du « Pôle Ressources Managers » des actions visant le développement de la performance, de l'autonomie et de la responsabilisation, permettant ainsi de développer le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un objectif, des critères de mesures et une durée plus ou moins longue d'accompagnement. Une soixantaine de collaborateurs bénéficient annuellement d'un coaching individuel.

Chaque année, dans chaque région, les Directeurs de Région négoce ou chefs d'agence co-construisent avec la coach interne des séminaires visant à renforcer cohérence et cohésion des équipes, et ce depuis plus de 10 ans. Le coaching d'équipe touche une quinzaine d'équipes par an.

Par ailleurs et pour aller plus loin dans la démarche de développement de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet en 2011. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel : « Besoin d'en parler » au travers d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail. Le destinataire est la coach interne qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.

« Besoin d'en parler » a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7). Cela peut toucher des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement. Une trentaine de cas dans l'année en moyenne est recensée par ce biais.

Ces 2 dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux.

Ces 2 axes sont le signe concret de la volonté de la Direction Générale de prendre en compte la dimension humaine et la qualité de la relation dans les équipes. Cette compétence en interne permet de la souplesse dans les interventions et garantit une bonne connaissance de la culture et du fonctionnement de l'entreprise.

Les démarches Satisfaction Client

L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs.

Sur chacun des sites, des réflexions sont animées en autonomie par les salariés, autour des axes suivants :

- la satisfaction des équipes (santé et bien-être au travail), véritable fondement de cette démarche,
- la qualité de l'accueil, des services et des conseils,
- la qualité des outils, des produits et des processus internes,
- la satisfaction des clients.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Ci-après l'« arche » projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.



Cette démarche, aujourd'hui pérenne, se ritualise aussi autour de 3 grands évènements annuels :

- Un salon d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de prendre connaissance des réalisations locales et de voter pour celles qui intégreront les codes « enseigne » de l'activité bricolage. Depuis la première édition en 2013, les projets plébiscités par les salariés sont ainsi dupliqués sur l'ensemble du réseau.
- Un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des 4 grands thèmes de cette démarche et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'améliorations en local et au niveau de l'entreprise.
- Un audit client réalisé sur chacun des sites permettant de mesurer le niveau de satisfaction des clients sur la qualité de l'offre produit, la qualité de l'accueil et des conseils.

Afin d'entretenir cet état d'esprit et cette démarche engageante pour la satisfaction des clients et celles des collaborateurs, un nouveau poste, dans l'encadrement des magasins, a été créé en 2015 : le Responsable de la Satisfaction Client.

En 2017, LA BOITE A OUTILS débute une autre étape de sa démarche Satisfaction Client avec l'élaboration d'une vision partagée impliquant l'ensemble des 1 500 collaborateurs de l'enseigne. Il s'agit d'un processus collaboratif pour construire l'Entreprise de demain autour d'un fil rouge : devenir l'Entreprise préférée des collaborateurs, des fournisseurs et des clients en 2022.

Cette nouvelle étape s'est concrétisée par 140 ateliers de travail dont les résultats ont été présentés lors d'un séminaire d'entreprise réunissant 350 collaborateurs, tous métiers et statuts confondus, en juin 2017.

De ces travaux qui ont fait l'objet d'une priorisation d'actions sur place, 4 grandes trajectoires d'Entreprise ont été identifiées par le collectif pour les années à venir axées sur la vocation métier, la communauté, l'éthique et l'empreinte ainsi que le bonheur en entreprise.

Au total, 54 chantiers d'avenirs sont répertoriés.



En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour SAMSE sur le thème de la satisfaction des collaborateurs et des clients.

La démarche « Satisf'Action, partageons pour construire », basée sur un travail collaboratif, a impliqué l'ensemble des salariés de l'enseigne, soit près de 1 500 personnes. Au global, 107 réunions ont eu lieu entre décembre 2015 et avril 2016, dans les agences et au siège, animées par 30 animateurs, choisis parmi le personnel et spécialement formés pour ce projet de façon à ce que l'expression soit organisée et constructive.

732 propositions d'actions concrètes sont sorties de ces ateliers de travail et à ce jour, plus des 3/4 ont été réalisés ou sont en cours de mise en place. Ces ateliers ont également permis d'identifier des projets « enseigne », regroupés et priorisés selon 4 items : politique tarifaire, reconnaissance et rémunération, communication interne, rôle de manager animateur du chef d'agence.

Le projet est entré dans sa 2^{ème} phase pour atteindre l'objectif fixé dès le départ par SAMSE : améliorer par des plans d'actions la satisfaction de ses équipes et celle de ses clients.

En 2017, plusieurs plans d'actions Satisf'Action ont été mis en œuvre :

- Le projet « tarifs » a été initié dans le but d'adapter la politique tarifaire aux pratiques du marché et à l'émergence d'internet dans les métiers du négoce. Un volet « Accompagnement au changement » a été intégré à ce projet pour faciliter l'appropriation de ces évolutions par les collaborateurs des agences.
- De nouveaux outils ont été développés pour faciliter l'accès à l'information des chauffeurs et magasiniers : un intranet dédié sur lequel ils peuvent lire leurs mails, poser leurs congés, déposer une note de frais, découvrir les informations et l'actualité du Groupe et ses offres d'emploi, faire une recherche sur internet ou trouver le numéro de téléphone d'un salarié... Ils peuvent se connecter à cet intranet via un ordinateur mis à leur disposition

en libre-service dans chaque agence et grâce à une carte magnétique personnelle contenant leur identifiant et mot de passe. Un blog également leur permet d'échanger des expériences et des bonnes pratiques.

- La rémunération variable de certaines populations (chauffeurs, ATC...) a été modifiée.
- Les chefs d'agence bénéficient d'un programme de formation pour les aider à organiser, structurer et adapter leur activité tout au long de l'année entre le commerce, le management et la gestion.

En 2018, dans la continuité de SatisfAction, le Groupe a construit un baromètre de mesure de la satisfaction de ses collaborateurs. Dans un premier temps, ce baromètre sera déployé en 2019 auprès des salariés des sociétés SAMSE et LA BOITE A OUTILS. Il sera par la suite développé dans l'ensemble des filiales du Groupe afin d'inscrire la satisfaction des collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.

Le développement des compétences

La formation (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non-discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir, savoir-faire et savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe engage des budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition. Les collaborateurs ont accès aux mêmes données. En 2018 a été créé un catalogue répertoriant l'ensemble des formations du négoce, accessible sous l'intranet "Planet", permettant une meilleure visibilité et lisibilité des offres de formations.

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance (Certificat de Qualification Professionnelle) sur les métiers du négoce.

En 2018, 37 collaborateurs ont suivi ces programmes. Le Groupe a été référencé organisme de formation sur DATADOCK en 2017. DATADOCK, la nouvelle plateforme unique de référencement, permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation vis-à-vis des 6 critères qualité définis par la loi.

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui propose une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (238 collaborateurs en 2017, 237 collaborateurs en 2018) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un livret d'accueil leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place et développés dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage. Depuis, des thématiques nouvelles sont traitées en e-learning, en appui des modules en présentiel (c'est le cas pour la sécurité, l'intégration, les applications informatiques). En 2018, plus de 2 500 collaborateurs ont été concernés par des formations d'e-learning sur l'activité bricolage. Les collaborateurs du négoce ont vu le lancement en 2018 d'une nouvelle plateforme de e-learning baptisée EASY.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

Les parcours professionnels

Afin de rendre lisibles les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers différentes actions spécifiques :

- En 2014, la trame des entretiens annuels a été renouvelée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration. En 2018 un développement spécifique permet une meilleure exploitation back-office des entretiens par la DRH.
- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.
- La mise en place des CAMPUS chefs d'agence et ATC (Attachés Technico-Commerciaux) favorise la promotion interne.
Chaque parcours qui représente une quinzaine de jours de formation est adapté au métier exercé dans le Groupe. Les participants travaillent sur des données réelles de points de vente.

L'année 2018 a célébré les 20 ans du 1^{er} Campus. Ces parcours qui durent entre 6 et 12 mois, sont des programmes sur mesure entre SAMSE et l'IDRAC Business School. 300 personnes ont suivi avec succès ces parcours de formation.
- Des formations à la conduite de projet et à la conduite du changement ont été mises en place pour accompagner les managers dans le management des projets et des nouvelles organisations.
- Un programme de développement managérial a été lancé fin 2017 pour 35 managers et responsables de services de l'activité négoce basés au siège du Groupe. Ce programme s'est mis en place suite à une démarche émergente et collaborative. Il se déploie sur les années 2018 et 2019 et devrait concerner 42 managers en 2019.

De même, des parcours dédiés aux managers de l'activité bricolage ont été mis en place début 2017 pour les directions des magasins et des services supports autour de 3 thèmes principaux : le manager et son équipe, le développement personnel et l'ouverture au monde.

Dialogue social

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

Par ailleurs, en 2018, les 2 UES du Groupe ont signé des accords en vue d'organiser la mise en place des CSE, au niveau central et au niveau des régions. Ces accords sont l'occasion d'engager un dialogue constructif avec les partenaires sociaux et ils ont abouti à l'organisation des élections professionnelles en octobre 2018 suivi de la mise en place des premières réunions des CSE fin 2018.

Diversité et égalité des chances

Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement groupesamserecrute.fr sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'un aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet.

Au 31 mars 2018, 169 collaborateurs ont une reconnaissance handicap.

LA BOITE A OUTILS a organisé une semaine de sensibilisation sur le handicap en juin 2016. Chaque jour de cette semaine, une newsletter a été envoyée par mail à tous les managers. L'objectif était de les sensibiliser sur la loi autour du handicap et l'accompagnement des travailleurs handicapés.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et ont ainsi voulu acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise.

Ces accords visent à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, depuis 2011, il est alloué un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts.

Pour l'UES SAMSE, l'écart est de - 4,23 % en moyenne pondérée 2018. Pour l'UES LA BOITE A OUTILS, l'écart est de - 0,74 % en 2018, en forte diminution par rapport à 2017.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors

Le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'actions intergénérationnels visant à remplir 3 objectifs :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,
- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les seniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

En outre, dans le cadre de l'accompagnement des seniors, le Groupe a développé sur l'année 2018 19 sessions d'information sur la retraite, formations délocalisées, proposant ainsi à environ 300 collaborateurs une information précise et détaillée par un spécialiste sur les conditions de départ à la retraite, les démarches à entreprendre et toutes les questions touchant à la retraite.

GRI G 4 Indicateurs		Unités	2017	2018	Δ 2018 / 2017
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT					
Volet : Emploi					
LA 1	Effectif	Nombre	5 134	5 443	* 6%
		SAMSE	1 515	1 578	4%
		DORAS	752	770	2%
	Embauches	Nombre	2 292	2 264	-1%
		SAMSE	369	354	-4%
		DORAS	278	197	-29%
	Licenciements	Nombre	126	142	13%
		SAMSE	29	24	-17%
	DORAS	11	23	109%	
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.7.4 du document de référence		
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-dessous		
Volet : Relations entre employeurs / employés					
LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-dessous		
Volet : Santé et sécurité au travail					
LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés	%	100	100	0%
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre			
		<i>Taux de fréquence</i>	31,55	33,30	* 6%
		SAMSE	25,82	32,77	27%
		DORAS	28,80	23,46	-19%
		Nombre			
		<i>Taux de gravité</i>	1,88	1,79	-5%
		SAMSE	1,78	1,78	0%
		DORAS	1,58	1,40	-11%
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		Cf texte ci-dessus		
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		Cf texte ci-dessus		
Volet : Formation et éducation					
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures			
		<i>Ouvrier / Employé</i>	19	21	11%
		<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>	23	22	-4%
		<i>Cadres</i>	20	25	25%
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-dessus		
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement)	%			
		SAMSE	68	91	34%
		DORAS	55	86	56%
Volet : Diversité et égalité des chances					
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-dessus		
	Répartition des employés, par tranche d'âge				
Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes					
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle		Cf texte ci-dessus		
Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs					
LA 14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi					
LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	9	10	11%
		SAMSE	4	4	0%
		DORAS	0	0	0%
ECONOMIE					
Volet : Performance économique					
EC 1	Rémunération des salariés	K€	208 896	223 325	7%
		SAMSE	66 971	68 414	2%
		DORAS	29 123	31 090	7%
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite.		

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2018. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

LA 1 = Les effectifs présentés sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice.

* *Commentaire sur la variation de cet indicateur*: la hausse des effectifs se situe principalement chez SAMSE, M+ MATERIAUX et dans le bricolage ainsi que dans les entrées de périmètre (ZANON TRANSPORTS, BILLMAT et ETS MARTIN).

Les embauches correspondent à toutes les entrées comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Les licenciements comprennent les licenciements économiques, les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute grave, les licenciements pour faute lourde, les licenciements suite à une inaptitude non professionnelle, les licenciements suite à une inaptitude professionnelle et les licenciements suite à une fermeture définitive de l'établissement, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les embauches et les licenciements sont calculés sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH correspond à celui décrit au début de la DPEF, en incluant RG BRICOLAGE et en excluant BILLMAT, BTP DISTRIBUTION, ETS PIERRE HENRY ET FILS, ETS MARTIN, SUD APPRO, SWEETAIR FRANCE, TRANSPORTS SCHWARTZ et ZANON TRANSPORTS.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur et les prérogatives des instances représentatives du personnel.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le Taux de Fréquence (TF) des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

* *Commentaire sur la variation de cet indicateur en 2018*: l'augmentation du TF Groupe est paradoxalement concomitante à la mise en œuvre d'une nouvelle politique sécurité, axée essentiellement sur la culture de la sécurité et la prévention des risques.

La mise en œuvre d'une telle stratégie se traduit par une communication beaucoup plus importante sur les sujets sécurité. De fait, dans les premiers temps, il est fréquent de constater une hausse du nombre d'accidents et donc du TF, car les salariés se manifestent davantage.

Ces résultats devraient diminuer dans les années à venir.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH.

LA 11 = cet indicateur reprend la saisie informatique des entretiens annuels professionnels.

LA 12 = les données des effectifs répartis par âge et par sexe sont calculés sur la base des effectifs moyens par activité intégrée. La répartition tranche d'âge est la même que celle des effectifs du SIRH.

LA 13 = en vue d'une analyse plus fine, les calculs sont basés à partir de 2018 sur la rémunération fixe et variable moyenne (pour l'UES SAMSE la prime d'ancienneté est incluse).

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2018 auprès des Conseils des Prud'hommes.

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

Engagement sociétal en faveur du développement durable

La gestion de la chaîne d'approvisionnement

Politique d'achat

S'approvisionner au plus près des sites du Groupe

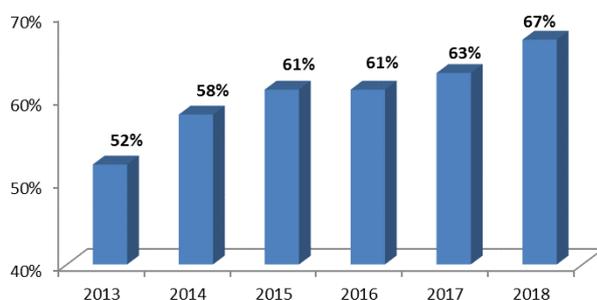
Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions où il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

⇒ **la clé de performance : le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.

Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements où les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à **67 %** entre 2013 et **2018**.

Part des fournisseurs régionaux



Pour l'activité bricolage, cette proportion est de 25 % en 2018.

En ce qui concerne l'entretien des camions, le Groupe s'efforce de recourir à des prestataires locaux pour les visites annuelles et les réparations courantes.

Aujourd'hui 96 % des interventions sur les camions sont effectuées dans un garage du même département que l'agence d'affectation. L'objectif est de choisir pour chaque agence un garage local de référence.

Relation avec les fournisseurs

Charte RSE fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement.

Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité sociale et environnementale.

Une charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été réalisée par l'activité bricolage depuis quelques années afin d'inciter ses fournisseurs à agir à ses côtés vis-à-vis du développement durable et de sa démarche d'amélioration continue.

Cette charte a été envoyée pour la première fois fin 2015 avec tous les contrats 2016. En 2018, 172 chartes ont été retournées.

Intégration de critères sociaux et éthiques dans le processus achats

Depuis 2018, une nouvelle disposition est insérée dans les contrats fournisseurs dans l'article 13 « Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques » des contrats fournisseurs, précisant les règles relatives au :

- travail clandestin et dissimulé ;
- respect du droit national et des principes de conventions internationales en matière sociale, environnementale et lutte contre la corruption.

Incitation à la prise en compte des impacts des activités des fournisseurs sur l'environnement

Depuis 2017, une nouvelle disposition est insérée dans les contrats fournisseurs, dans l'article 13 « Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques ».

Il est ainsi précisé aux fournisseurs de s'engager sur les règles environnementales suivantes :

- Respecter la réglementation locale et les conventions internationales.
- Posséder des documents administratifs à jour et en règle.
- Prévenir les pollutions via une analyse de risque et mettre en place les moyens de prévention.
- Assurer la sécurité des meilleures techniques disponibles.
- Agir dans sa chaîne d'approvisionnement pour des achats durables.

Les certifications bois et la RBUE



Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Ses clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui gère les données relatives aux différents cahiers des charges.

Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.



Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2018 le maintien de ces 2 certifications de chaîne de contrôle par le biais de l'audit de suivi annuel.

De plus, le Groupe maintient sa charte environnementale octroyée par le LCB (Le Commerce du Bois) garantissant la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires du RBUE (Règlement Bois Union Européenne), le Groupe SAMSE a adopté le dispositif proposé par le LCB.

Sur l'année 2018, certaines des agences du Groupe, situées dans l'arc alpin, sont maintenues dans la certification BOIS DES ALPES™.

Cela reflète la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier les circuits courts d'approvisionnement.



Le respect des droits de l'Homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).

Cependant, la question des droits de l'Homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui eux sont implantés dans le monde entier (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).

C'est pourquoi, depuis 2013, un questionnaire est adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles.

Les retours se font sur la base du volontariat. Les réponses collectées sont suivies chaque année et cumulées. Pour l'activité bricolage, 75 % des fournisseurs français, européens et hors UE ont répondu au questionnaire à fin 2018 (HR 10).

Cette première démarche va dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat « sociétale ».

Les acheteurs de l'activité bricolage réalisent aussi depuis 2014 des visites d'usines (190 visites jusqu'à présent). Elles permettent de faire des vérifications, sur place, sur la conformité effective des réponses des fournisseurs, en matière d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire et le respect des droits des peuples autochtones (HR 5 à HR 6 et HR 8).

Une campagne de relance est en cours auprès des fournisseurs n'ayant pas encore renvoyé leur document.

LA BOITE A OUTILS invite également ses fournisseurs à s'engager à ses côtés à travers l'adhésion à une charte : la charte « Engagement Responsabilité Sociétale ». Cette charte qui inclut les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT est jointe à tous les contrats depuis l'envoi des contrats 2016.

Pour l'activité négoce, une clause sur le respect des règles de l'OIT est intégrée dans tous les contrats fournisseurs (article 13 - Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques), depuis les contrats 2017.

Pour l'activité bricolage, cette clause a été insérée dans les contrats 2018 (HR 11).

L'éthique au sein du Groupe

En 2018, le Groupe SAMSE a travaillé sur la mise en place d'un Comité Ethique, organe central du Groupe SAMSE dans la gestion des alertes. Il bénéficie d'une indépendance totale dans l'exécution de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans une des mesures du dispositif Sapin 2. Il sera actif en 2019.

Le Comité Ethique aura pour missions de recueillir et de traiter les signalements qui ont été portés à sa connaissance par les lanceurs d'alertes, soit par la voie hiérarchique, soit par le biais de la plateforme d'alerte à venir du Groupe SAMSE.

Une Charte du Comité Ethique encadre son fonctionnement.

La prévention contre toutes les formes de discrimination

L'instance « **Besoin d'en parler** » (le dispositif d'accompagnement est décrit en page 89) dispose d'un droit d'alerte en cas de discrimination, auprès des responsables et de la Direction du Groupe SAMSE.

Grâce à cet outil de prévention, le groupe SAMSE procède à une enquête afin de mettre fin à cette situation.

Cette instance peut également être sollicitée dans une procédure de médiation avant tout contentieux.

La protection des données personnelles

Un groupe de travail a permis de réaliser un état des lieux des données personnelles dans nos systèmes d'informations en 2018 par la création de grilles d'audit. Sur chaque grille d'audit une analyse d'impact a été réalisée, orientée sur la protection des données personnelles.

Cette étude a mis en évidence des préconisations présentées à la Direction Générale.

L'une des actions consiste à faire valider tous nouveaux contrats de prestation impliquant des données personnelles par le Responsable Juridique du Groupe.

Des avenants sont demandés aux prestataires en cours de contrat pour toutes les prestations ou services utilisant des données personnelles.

Une campagne de communication par le biais des actualités de PLANET, à raison d'une image par semaine (à partir du 14/05/18 jusqu'au 18/06/18) a été réalisée.

Un article a été publié dans SAVOIR FAIRE n°177 de juillet 2018.

Ces 2 informations sont disponibles sous PLANET, espace Ethique / Données personnelles.

Concernant la filiale DORAS, une information figure dans l'intranet sur l'univers client et une communication mail et sms a été réalisée. Le lancement d'une campagne de mise à jour des supports de communication a été fait.

La prise en compte de la sécurité en associant le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et le Délégué à la Protection des Données (DPO) dans divers projets de l'année 2018 a été réalisée. Il s'agit du futur site "Groupe SAMSE recrute", de l'application Client INTRACTIV, du choix du prestataire de la solution de vote électronique pour les élections du personnel, de la numérisation des bulletins de salaire pour le coffret électronique.

Il y a eu un accompagnement de tous les services marketing du Groupe dans la sélection des prestataires de sites web.

Au cours des échanges, 3 référents Groupe (métier marketing) ont été identifiés, couvrant l'ensemble du périmètre, accompagnés par le DPO pour la mise en conformité.

Les actions de partenariat et de mécénat

Le mécénat



La Fondation d'Entreprise Groupe SAMSE existe depuis le 28 avril 2018.

Elle est dotée d'un budget de 500 000 € pour 5 ans (100 000 € par an).

Ses axes d'engagement co-construits lors d'ateliers collaboratifs composés de salariés sont :

- **Le mal logement** : agir par des projets de rénovation (financer des travaux, fournir du matériel ou des outils...).
- **La santé et le handicap** : agir par des projets d'aménagement (PMR...) dans le domaine de la santé et du handicap.
- **Des actions de solidarité** : agir par des projets liés à l'enfant et l'éducation.

Son Conseil d'Administration est composé de 6 salariés qui se sont portés candidats et de 3 membres experts dans les domaines d'intervention de la Fondation.

Les administrateurs sont élus pour 3 ans.

Le Conseil d'Administration a défini des critères d'éligibilité des projets :

La Fondation soutient des projets locaux (situés sur le territoire du Groupe), portés par les salariés et axés sur les métiers du Groupe.

Il est précisé que ces critères ne sont pas obligatoirement cumulatifs.

Le Conseil d'Administration a également organisé des comités internes de sélection des projets :

1 à 3 comités internes composés de salariés de toutes les enseignes du Groupe, composés de 5 à 10 membres maximum par comité plus 1 membre du Conseil d'Administration, qui étudient et décident de l'éligibilité des projets dans le respect des 3 axes d'engagement et des critères définis ci-dessus.

Ainsi, au cours de l'exercice 2018, la Fondation d'Entreprise Groupe SAMSE a soutenu les projets suivants :

Le Fonds d'action Négobois : la Fondation a contribué à la construction d'une Pension de famille située à Lodève dans l'Hérault. Cette pension a pour vocation de proposer des logements locatifs meublés à des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation durable d'isolement et d'exclusion.

Aide Médicale et Développement : depuis 3 ans, le Groupe soutient l'Agence Grenobloise Aide Médicale et Développement (AMD), pour la construction de centres médicaux en Afrique. En 2018, c'est par le biais de la Fondation que ce partenariat s'est concrétisé.

Création d'une unité familiale de néonatalogie : la Fondation participe à la création d'une unité familiale de néonatalogie au CHU de Grenoble, une première en France.

Locomotive : la Fondation apporte son aide à l'association Locomotive dont la mission est l'accompagnement des enfants atteints de cancer et de leucémie, des familles et du service hospitalier du CHU Grenoble-Alpes qui prend en charge ces enfants.

Mission locale Sud Isère : la Fondation soutient les jeunes de 16-25 ans de la mission locale Sud Isère par l'intermédiaire d'un salarié du Groupe bénévole depuis plusieurs années.

Ma chance, moi aussi : cette association intervient auprès des enfants des quartiers prioritaires de Chambéry et depuis 2018, de Grenoble. La société LA BOITE A OUTILS apportait son aide depuis plusieurs années à cette association. La Fondation est maintenant à ses côtés.

Veille Solidarité Sud-Agglomération : cette association de proximité a vu le jour à Grenoble en 2016 pour venir en aide aux familles ou personnes isolées et réfugiés. La Fondation soutient cette association notamment grâce à l'implication d'une salariée.

Cycle de conférences, intervention de l'association Entourage : la Fondation a mis en place un cycle de conférences/rencontres. 1^{ère} invitée de la Fondation : Elina Dumont, ancienne SDF, aujourd'hui Grande Gueule sur RMC et comédienne ; aux côtés d'Entourage elle soutient les sans-abris parce que « chacun peut enfin agir à son niveau contre la solitude des personnes SDF ».

Aude solidarité : Sollicitée par un chef d'agence de l'Aude, la Fondation s'est associée à Aude Solidarité pour venir en aide aux sinistrés

Aide aux familles Esperanza 66 : la Fondation est engagée dans cette association grâce à un salarié dont le filleul est autiste. Cette association mène des actions en faveur des enfants autistes ou présentant des troubles du développement apparentés à l'autisme et âgés de 0 à 21 ans.

Un toit pour tous : l'association agit en Isère, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et en relation avec les pouvoirs publics, pour « faire connaître le problème du mal-logement et mettre en œuvre des solutions d'hébergement et de logement à loyers très modérés ». Le Groupe est mécène de cette association depuis plusieurs années et poursuit désormais son partenariat avec la Fondation.

ENNEA World, projet village Karen (Birmanie) : par l'intermédiaire d'une salariée engagée dans cette association, la Fondation contribue à l'acquisition d'une pirogue : bibliothèque permettant d'aller à la rencontre des enfants des villages le long de la rivière en l'absence de route.

AEEMDH (Association pour l'Enseignement des Enfants Malades à Domicile et à l'Hôpital). La Fondation soutient cette association pour permettre aux malades de poursuivre une scolarité

momentanément interrompue, par l'intermédiaire d'un salarié dont un des proches est engagé au quotidien au CHU de Grenoble.

Des projets culturels

Enfin, depuis plus de 15 ans, **le Groupe est partenaire de la Maison de la Culture de Grenoble**, à la fois pour prendre part au tissu culturel local et pour permettre au plus grand nombre, d'accéder aux spectacles.

Suivant le même objectif, il soutient **Musée en musique**. Pour la saison 2018/19, le musée de Grenoble accueille dans son auditorium, un riche programme de musique.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la construction et la rénovation, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques. Le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients.

Pour exemple, le Groupe a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) plusieurs modules de formation liés aux techniques métiers pour ses collaborateurs.

Dans le domaine du bois, il a développé avec le CEFA de Montélimar (Centre d'Etudes Forestières et Agricoles) un partenariat qui a permis d'accueillir au sein de ses enseignes 8 alternants en 2018.

Dans le sponsoring

Le Groupe se retrouve dans les valeurs du sport que sont l'engagement individuel et collectif, le partage des succès, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe.

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation.

Le Groupe est partenaire des clubs de hockey sur glace Les Brûleurs de Loups à Grenoble, les Diables Rouges à Briançon et Les Rapaces de Gap.

En sports d'équipe toujours, il soutient notamment le FC Grenoble Rugby, le Grenoble Football 38, le Dijon Football Côte d'Or, le Chambéry Savoie Handball.

En sports d'hiver, il parraine le rallye Trophée Andros, la Fédération Française de Ski avec la création du SAMSE Speed Ski Tour pour encourager les jeunes espoirs, le Ski Club d'Allevard, le Chamrousse Ski Club, le Feclaz Ski Nordique, le Triathlon de l'Alpe d'Huez, mais aussi la course de ski-alpinisme de renommée internationale : la Pierra Menta. En course à pied, il soutient les organisateurs de l'Ekiden, du trail des passerelles du Monteynard, de l'UT4M (Ultra Tours des 4 massifs sur le territoire grenoblois). Des collaborateurs y participent aux couleurs de « Tous Coureurs », l'équipe du Groupe SAMSE.

Des partenariats à des événements

Le Groupe organise chaque année des événements à destination de ses collaborateurs. L'idée est d'offrir à tous la possibilité de participer, en famille et entre collègues à des moments de convivialité qui sont attendus avec impatience chaque année et qui restent dans les mémoires.

Au mois d'avril, tous les salariés du Groupe sont invités à participer à une journée conviviale à la montagne, en famille.

Les repas, forfaits de ski et transports sont pris en charge par l'entreprise. Les personnes qui ne skient pas ont aussi la possibilité de découvrir d'autres loisirs.

Au mois de juin, ils sont invités à partager une journée estivale autour du vélo avec des randonnées cyclistes pour tous les niveaux. Les participants peuvent également profiter de loisirs pour petits et grands.

En novembre, c'est sous le chapiteau du Festival International du cirque de Voiron, dont SAMSE est partenaire, que les collaborateurs et leurs familles sont conviés.

Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Par exemple, dans le cadre des démarches Satisfaction Clients de l'activité bricolage, les collaborateurs ont souhaité que chaque site s'implique chaque année dans le soutien d'une association sur son territoire.

A titre d'illustration, quelques actions menées en 2018 :

- Recyclage de papier sur le site de Montélimar permettant de dégager des fonds pour 2 associations : « Toutes à l'école » et « Coup de pouce ».
- Récolte de jouets et de livres au profit de la Croix rouge avec le magasin de Chambéry.
- Arrondi du cœur par le site de Romans au profit de « Agir contre le cancer 26 ».
- Engagement de Gap aux côtés de l'association « On me soigne et je m'amuse » (accompagnement des enfants hospitalisés en pédiatrie à l'hôpital de Gap).
- Ventes de gâteaux au profit de l'association « CLV solidaire » qui apporte un soutien aux populations locales et à leurs projets de développement ; action menée par les équipes de Moirans.

La lutte contre la corruption

La Direction du Groupe favorise l'éthique des affaires au sein de l'entreprise par un dispositif de prévention et de détection de la corruption.

La nouvelle loi (dite SAPIN 2) a pour ambition de porter la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption.

Cette obligation concerne les entreprises du secteur privé et du secteur public, lesquelles sont tenues de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter les faits de corruption (passive ou active), en France ou à l'étranger, ou de trafic d'influence, y compris dans les filiales.

Depuis 2018, le Groupe SAMSE travaille sur le déploiement du dispositif à mettre en œuvre, qui s'articule autour des 8 mesures suivantes :

- Une cartographie des risques pour identifier, hiérarchiser les risques d'exposition du Groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption.
- Un code de conduite définissant les types de comportements à proscrire.
- Des sanctions disciplinaires envers les salariés en cas de violation du code de conduite.
- Un dispositif d'alerte interne.
- Des procédures d'évaluation des tiers (fournisseurs, intermédiaires et clients).
- Des procédures de contrôles comptables, internes ou externes.
- Un dispositif de formation et d'information pour l'ensemble des collaborateurs.
- Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Ces 8 mesures seront finalisées courant 2019.

Concernant les indicateurs SO 3 à SO 5, le Groupe SAMSE n'a pas réalisé d'études à ce jour.

La santé et la sécurité des utilisateurs

Face à l'inquiétude croissante de la société concernant les effets des produits sur la santé : le Groupe propose des produits à la vente ne présentant pas de risques en terme de sécurité et à défaut adopte une politique de communication sur la toxicité des produits et toutes les précautions à prendre dans leur utilisation.

Dans le cadre de la mise en place de la réglementation CLP (Classification, Labelling and Packaging) sur les étiquetages des substances chimiques et mélanges dangereux au niveau européen, LA BOITE A OUTILS a fait apparaître sur son site marchand les informations requises sur la dangerosité des produits concernés. Le client ne peut pas ajouter ces produits dans son panier, sans en avoir pris connaissance.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. L'activité bricolage a décidé d'arrêter la commercialisation de ces produits en 2017.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés. Une nouvelle réglementation interdit la vente de ce type de produit.

Sur la plateforme de Brézins, un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : réactions chimiques dangereuses, dégagement important de produits nocifs, voire explosion ou incendie, intoxication, chute de plain-pied, blessures. Au-delà de sa fonction de « magasin », le lieu de stockage des produits chimiques de la plateforme de Brézins a pour vocation première de limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.

Le stockage des produits dangereux se fait selon des règles de stockage spécifiques en vue de prévenir les risques de déversements et d'explosion. A ce titre, les produits sont stockés dans une cellule spécifique, fermée avec un accès restreint. Les produits ne sont pas mélangés pour éviter les risques d'explosion. Le stockage est sous rétention. Un système d'extinction incendie spécifique a été pensé et configuré pour limiter les propagations.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2017	2018	Δ 2018 / 2017
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS					
Volet : Santé et sécurité des consommateurs					
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	Nombre	0	0	0%
Volet : Communication marketing					
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages	Nombre	1	0	-100%
Volet : Vie privée des clients					
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	Nombre	0	0	0%
DROITS DE L'HOMME					
Volet : Investissement					
HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		0	0	0%
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	97 480	109 784	13%
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Le Groupe n'étant présent qu'en France et n'ayant pas d'activités reliées directement avec la protection des droits de l'homme, aucune formation n'aborde les droits de l'homme.		
Volet : Non-discrimination					
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective					
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail des enfants					
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail forcé ou obligatoire					
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire	Nombre	0	0	0%
Volet : Pratiques en matière de sécurité					
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones					
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation					
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs					
HR 10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		Cf texte ci-dessus		
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Cf texte ci-dessus		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme					
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2017	2018	Δ 2018 / 2017
ECONOMIE					
Volet : Pratiques d'achat					
EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Cf texte ci-dessus		
SOCIETE					
Volet : Communautés locales					
SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Lutte contre la corruption					
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Politiques publiques					
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.		
Volet : Comportement anti-concurrentiel					
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K€	0	0	0%
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société					
SO 9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société					
SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Note méthodologique

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non-respect des réglementations en matière de produits.

PR 7 = les clients du négoce qui ne souhaitent pas recevoir de publicité ou de relances marketing sont exclus des listes de diffusion (un indicateur est renseigné dans leur fiche client).

HR 1 à HR 12 = les données portent sur le périmètre du SIRH.

EC 9 = l'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français. Le périmètre retenu correspond à l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

La donnée concernant l'évasion fiscale n'étant pas pertinente, le Groupe SAMSE a décidé de l'exclure de son bilan extra-financier.

Responsabilité environnementale

La lutte contre le changement climatique

La démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. A défaut de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent, les répercussions futures sur l'environnement pourraient être catastrophiques. Le Groupe est prêt à jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique et souhaite y contribuer par diverses mesures pour limiter ses émissions de CO₂.

Bilan Carbone

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une stratégie Bilan Carbone depuis de nombreuses années. Ainsi le premier Bilan Carbone a été réalisé en 2010 sur quelques sites pilotes en collaboration avec un prestataire. Depuis 2013, le Groupe réalise annuellement son Bilan Carbone selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC) pour l'ensemble des sites des sociétés consolidées dans les résultats financiers du Groupe.

Grâce à cette méthode, le Groupe a identifié depuis 2013 les postes significatifs d'émissions directes et indirectes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire comprenant l'amont et l'aval de son activité.

Les postes « Fret » et « Déplacements » sont les 2 postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17) qui mène des actions pour réduire ses émissions de CO₂ et reste particulièrement attentif.

En 2018, les émissions du Groupe, ramenées au chiffre d'affaires, ont baissé de 4 % par rapport à 2017. Pour la société SAMSE, elles ont baissé de 5 %.

En parallèle de cette évaluation annuelle, le Groupe SAMSE élabore son bilan des émissions de gaz à effet de serre (bilan GES) tous les 4 ans. En découle un plan d'actions dont le Groupe s'engage à suivre et à mesurer régulièrement son avancement.

Depuis 2018, les filiales du Groupe SAMSE sont initiatrices de cette démarche, en mettant en œuvre plus d'une trentaine de propositions sur le plan d'actions 2019/2022.

Sensibilisation des collaborateurs

Le Groupe mène une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux, intégrée dans le plan d'actions GES. Elle passe par des actions d'information aux salariés, de mise à disposition d'outils et d'animations au sein de l'entreprise :

- Alternatives aux déplacements en voiture

Le Groupe a mis à disposition au siège à Grenoble depuis plusieurs années des vélos à assistance électrique pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans utiliser leur voiture pour de courts trajets professionnels ou lors des pauses déjeuners. DORAS a mis en place en 2016 une indemnité kilométrique vélo : la société prend en charge les frais de déplacement des salariés se déplaçant à vélo pour leur trajet domicile-travail sous forme d'une indemnité kilométrique.

- Promotion de modes de communication à distance

Le Groupe continue à améliorer et promouvoir son système de webconférence, en interne ou en externe. Il propose ainsi des ateliers aux collaborateurs du siège à Grenoble pour permettre au plus grand nombre de découvrir l'outil et de partager les bonnes pratiques. Le Groupe est également à l'affût de nouvelles technologies permettant d'expérimenter de nouveaux modes de communication à distance au sein de son réseau aussi dense que varié.

- Animations pour les semaines du développement durable et de la mobilité

Parmi les animations proposées : sensibilisation sur la réduction des déchets, intervention de la Prévention Routière, essai de voitures électriques, sensibilisation au covoiturage, révision de vélos offerte, découverte de trottinettes électriques, partage de livres ou magazines, recyclage de bouchons, collecteurs de piles et d'ampoules...

Le Groupe SAMSE a signé, en novembre 2018, une convention avec le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise afin d'améliorer son plan de mobilité.

- Concours d'idées sur le thème du développement durable

La Direction a lancé ce concours au siège à Grenoble pour faire participer ses salariés et faire émerger des idées innovantes. De nombreuses propositions ont été transmises et plusieurs ont été mises en œuvre : mise en place d'un potager partagé, achat d'une voiture de société électrique, distributeur de boissons chaudes sans gobelet plastique.

Réduction de l'impact carbone des achats et de la logistique du Groupe

Partenariat avec des fournisseurs locaux

Parce que limiter le réchauffement climatique, c'est l'affaire de tous, le Groupe SAMSE développe son réseau de fournisseurs locaux autour de ses points de vente.

Ainsi le fait de réduire la distance entre le fournisseur et le magasin, permet de réduire le fret amont, et donc l'empreinte carbone.

De plus, en achetant local, le Groupe SAMSE contribue à diminuer le trafic routier sur le territoire (les camions de transport sur les routes), donc à la diminution de la pollution de l'air aux particules fines, aux embouteillages, aux risques d'accidents de la route.

Gestion de la flotte de véhicules

Le Groupe a intégré progressivement depuis 2015, 117 nouveaux camions répondant à la norme Euro 6, ce qui a permis de porter de 13 % (fin 2015) à 46 % (fin 2018) la proportion du parc répondant aux normes Euro 6 (normes européennes fixant des plafonds d'émission de gaz polluants). L'âge moyen du parc camions est ainsi en baisse : il est passé de 6,5 ans (fin 2014) à 5,6 ans (fin 2018).

Le Groupe a choisi d'intégrer systématiquement depuis début 2016 l'option « Start and Stop » sur toutes ses nouvelles commandes de camions.

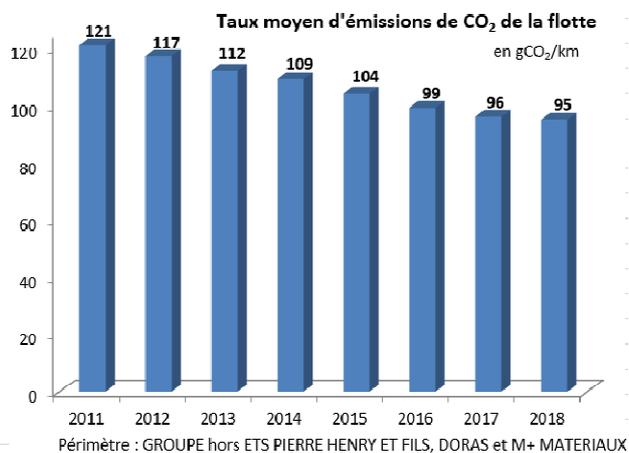
En 2017, un nouvel outil de mesure de la consommation de carburant des camions a été également choisi et déployé progressivement durant l'été. L'intégralité du parc est désormais équipée d'un boîtier TRANSICS. L'objectif pour 2019 est de poursuivre la démarche lancée en 2018 sur la formation des opérateurs à l'utilisation du boîtier TRANSICS et de constituer une base de données fiable (consommation de carburant mais aussi paramètres de conduite) pour pouvoir par la suite

mener des analyses de performance et identifier des pistes d'amélioration.

En 2018, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en baisse pour le Groupe de 7 % par rapport à 2017 et pour la société SAMSE de 4 %.

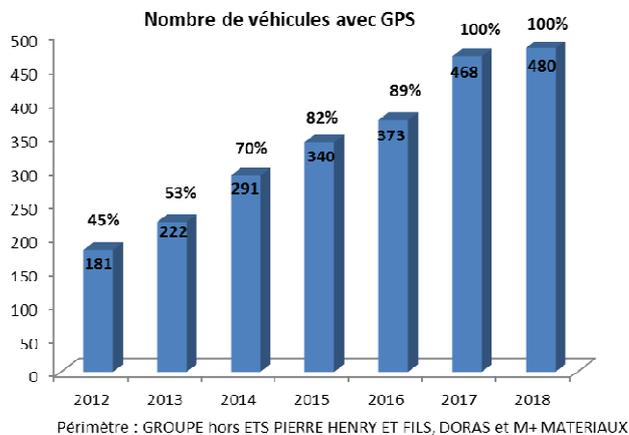
Pour les chariots élévateurs, la règle est de privilégier l'électrique au thermique. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012 de 43 % à 62 %.

Dans l'optique de diminuer les émissions de CO₂ de sa flotte de véhicules légers, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobiles (véhicules en leasing) au profit de véhicules plus performants.



Le taux moyen d'émission de CO₂ de la flotte de véhicules du Groupe est en baisse constante depuis 2011.

Depuis plusieurs années, les véhicules sont systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS. Désormais toute la flotte de véhicules en est pourvue.



Ces différentes actions contribuent à limiter la consommation de carburant des véhicules (EN 30) : en baisse de 13 %, ramenée au chiffre d'affaires, par rapport à 2017 pour le Groupe et en baisse de 11 % pour la société SAMSE.

Parce que les équipements des véhicules ne suffisent pas pour diminuer le taux de CO₂ dans l'atmosphère, le Groupe SAMSE met en place depuis 2015 une démarche d'éco-conduite à travers, notamment, d'ateliers organisés lors de la semaine de la mobilité.

Pour sensibiliser au plus près les collaborateurs, le plan d'action 2019/2022 prévoit une formation éco-conduite d'une dizaine de personnes du Groupe identifiées et sélectionnées selon certains critères comme : la perte de points pour excès de vitesse, le nombre d'accidents à 100 % responsables et la consommation en carburant.

La protection de l'environnement

Le Groupe, conscient de l'importance croissante des questions en lien avec la protection de la planète, mène des actions pour limiter les impacts environnementaux de ses activités.

Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Construction et rénovation des bâtiments du Groupe selon les normes en vigueur

Le Groupe s'efforce d'optimiser sa consommation énergétique en déployant un large éventail d'initiatives :

- Aménagement des bâtiments et installations plus respectueuses de l'environnement

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012 et visant à atteindre les futurs objectifs de la RT 2020 (E+/C-).

En 2018, le Groupe a obtenu les autorisations pour 2 projets (les magasins de bricolage de Nîmes et Arles) pour lesquels la performance de ces nouveaux bâtiments devrait être entre 10 % et 20 % meilleure que les objectifs de la RT 2012.

En partenariat avec l'ADEME PACA, le bâtiment de Arles participe à l'expérimentation E+/C- visant à qualifier la nouvelle RT 2020.

Les projets neufs à venir en 2019 (SAMSE Saint Julien en Genevois et l'extension du siège) respecteront ces objectifs de performance.

- Recours à des sources d'énergie alternatives

Des toitures photovoltaïques sont installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire.

Les nouveaux projets de Nîmes et Arles seront respectivement équipés de toiture photovoltaïque pour une puissance de 500kWc - 615 MWh/an et 811 kWc = 1 022 MWh/an.

L'ensemble de ces 2 sites participeront à économiser 545T de CO₂/an (1 394 équivalent par habitant).

- Solution de chauffage peu énergivore

Les projets de rénovation de chauffage et les équipements pour les nouvelles constructions font l'objet d'une recherche de solution la plus adaptée à chaque typologie d'exploitation et au climat.

- Déploiement de relamping LED

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de grandes surfaces de bricolage de cette technologie.

En 2018 le magasin de Briançon a été complètement déployé en LED.

Le Groupe poursuivra cette mise en œuvre en 2019 avec les relampings de plusieurs magasins programmés : Echirolles, Gap, Thonon, Fontaine les Dijon, Romans, Thyez ainsi que la plateforme logistique de Brezins.

Cette nouvelle technologie permettra de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage.

Sur ces magasins, la consommation électrique globale devrait diminuer de 30 % sur une année comparable.

En ce qui concerne les dépôts négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas.

- Charte de bonnes pratiques

En 2019, le Groupe a décidé de mener une campagne de réduction des consommations énergétiques. Une charte de bonne conduite sur la gestion des consommations énergétiques sera élaborée et diffusée dans tous les points de vente, le but étant de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques et de réduire par l'usage les consommations énergétiques.

⇒ **la clé de performance** : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).

La consommation d'électricité au niveau du Groupe est en baisse de 1 % à périmètre comparable (hors FOREZ MAT) par rapport à 2017.

La consommation de gaz est en baisse de 1% en 2018 par rapport à 2017.

Respect de la réglementation environnementale

Protection de la biodiversité

Les terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité sont maintenus dans leur état naturel.

Depuis l'extension de 2010 à Argonay, l'exploitation est proche d'une aire protégée. MAURIS BOIS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait.

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe accorde une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques.

A titre d'illustration, pour le magasin de bricolage à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gîtes à chauves-souris ont été posés sur le bâtiment.

Les permis de construire déposés à partir de 2016 intègrent des dispositions pour que les futures clôtures permettent le passage d'animaux. Des trous de passage de la faune sont ainsi prévus dans les clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.

Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comportent un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui dispose d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème.

Pour le choix des essences, dans le respect des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille

exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Parce que 30 % à 40 % des abeilles disparaissent chaque année, SAMSE a décidé de contribuer à leur protection : 4 ruches sont installées au siège à Grenoble, en partenariat avec BEE ABEILLE, une société grenobloise spécialisée dans la mise à disposition de ruches en entreprises.

L'objectif est double : au-delà de la lutte contre leur disparition, l'accueil d'abeilles permet de dynamiser la pollinisation des fleurs dans un rayon de 3 kms autour des ruches et ainsi de préserver la biodiversité.

Conditions d'utilisation des sols et rejets dans les sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par le Groupe est située dans des zones urbaines ou industrialisées aménagées et n'affecte pas de biotopes remarquables. L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol.

Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols essentiellement lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Ceux-ci sont toujours étudiés prioritairement avec la technique du déblai-remblai.

Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Certaines installations de climatisation comportent encore du gaz R 22. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ce sujet est développé au paragraphe 3.4 du Document de Référence.

Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

Certains sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2018, nous comptons 9 sites ICPE : MAURIS BOIS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS et SAMSE à Brézins, les plateformes des ETS PIERRE HENRY ET FILS et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier et le site de SOCOBOIS à Rosières-près-Troyes.

Gestion des déchets et utilisation des ressources

Le Groupe est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources. N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par la gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire.

Gestion des déchets

Le Groupe dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites (prestataires aux trois quarts locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, plastiques, métaux, déchets valorisables...).

Ces contrats stipulent de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Ils s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de la fiabiliser.

Réduction des déchets

Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis de nombreuses années. Les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage. Par ailleurs des tests vont être réalisés sur une région, en remplaçant les sacs en plastique par des sacs en tissus. Si l'expérience s'avère concluante en termes d'utilisation par les clients, ce concept pourra être déployé dans l'ensemble du réseau.

Avec le développement de la dématérialisation des factures et la généralisation des paiements par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant diminuent.

Le Groupe travaille depuis plusieurs années pour faire progresser la dématérialisation des factures auprès des fournisseurs.

Ainsi la part de flux dématérialisé en EDI depuis 2015 est passée de 59 % à 69 % dans le bricolage et de 45 % à 49 % pour l'activité négoce.

Eco-organismes

L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES, ECO-MOBILIER et ECO-DDS (EN 27).

LA BOITE A OUTILS est soumise depuis 2017 à une nouvelle taxe sur le poids des notices des produits d'import vendus si le poids annuel est supérieur à 5 tonnes. Elle a réalisé sa première déclaration auprès de l'organisme ECO-FOLIO en 2018 (éco-organisme dont la mission est de développer le recyclage des papiers). Un outil de recensement des notices des différents produits est en cours de mise en place. Par ailleurs l'activité bricolage dans le cadre de sa charte de partenariat avec certains fournisseurs a entrepris de digitaliser certaines notices sous forme de flash codes et de tutoriels.

Actions auprès des fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vmc pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont pas fait l'objet d'une étude.

Le Groupe a voulu favoriser l'éco conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Les services achats travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux marques de certifications et aux labels, comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans les activités négoce et bricolage, les fournisseurs sont sensibilisés aux enjeux environnementaux : il est mentionné depuis 2019 dans tous les contrats fournisseurs une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement.

Pour la norme REACH, l'activité bricolage a intégré dans ses contrats cadre avec l'ensemble de ses fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne leur fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

L'engagement pour le tri et le recyclage des emballages est renforcé par la mise en place de consigne de tri et du logo Triman sur ses produits. Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et

travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

Lors de sa dernière conférence fournisseurs 2017, LA BOITE A OUTILS a sollicité ses fournisseurs pour participer à ses chantiers d'avenir et choisir, dans la catégorie « éthique et empreinte », 3 thèmes : made in EU, quel sera l'après-vente de demain et zéro déchet. Ces 3 sujets sont travaillés et suivis régulièrement avec les fournisseurs.

L'offre produits

Face aux nouvelles exigences environnementales, le Groupe SAMSE adapte son offre en proposant des produits et services éco-innovants, éco-responsables et durables auprès de ses clients. Pour répondre à ces exigences, le Groupe SAMSE implique ses fournisseurs dans cette nouvelle stratégie.

Côté clients

Sur les marchés en mouvement, la solution est de créer une veille active, afin d'anticiper les demandes et de bâtir des offres appropriées, combinant produits et services. C'est dans cet esprit que le Groupe a par exemple développé l'offre ISO-EXT pour l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments, en rénovation et en neuf. Avec cette démarche le Groupe accompagne ses clients avec des offres certifiées.

Depuis janvier 2017 afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Energétique (LTE), SAMSE propose à ses clients un service de gestion des déchets. SAMSE a fait appel à 2 prestataires spécialistes en la matière : SUEZ, entreprise nationale et PRAXY, société commerciale d'un réseau d'entreprises locales spécialisées dans la gestion globale des déchets.

Les artisans peuvent contacter ces 2 prestataires directement sur samse.fr, les 2 numéros étant renseignés. Ces derniers proposent des solutions de ramassage des déchets de chantier directement sur site ou dans leurs locaux. C'est un gain de temps considérable pour les clients professionnels qui n'auront plus à gérer leurs déchets et à les transporter en déchetterie par leurs propres moyens.

Depuis 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des stations de ski dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale : le

Groupe travaille sur les projets très en amont avec les communes et les prescripteurs et apporte des avis techniques, fait intervenir ses partenaires industriels, propose des sous-traitants, dans le but de rénover durablement.

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur les thématiques de l'isolation et de l'enveloppe thermique des bâtiments.

Les enseignes telles que SAMSE ou DORAS ont créé leur propre salon professionnel où il est question de construction, de rénovation, d'équipements durables, de déploiement d'outils digitaux. Biennuels, le salon SAMSE s'est tenu en 2017 à Chambéry et celui de DORAS en février 2018 à Dijon.

Des agences ou des corners REH (Réseau Energie Habitat) ont été ouverts dans les réseaux d'agences pour mettre à disposition des professionnels et des particuliers des informations sur la construction et la rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation), des maquettes didactiques, des produits de démonstration.

A Perpignan, une maison « bien vivre à domicile » a été construite à l'intérieur même de l'agence REH mettant en scène des produits, des solutions de performance énergétique, des moyens domotiques et des aménagements possibles pour les Personnes à Mobilité Réduite et les personnes âgées.

LA BOITE A OUTILS travaille depuis plusieurs années sur le thème de l'après-vente. A fin 2017, 21 magasins proposaient un service dépôt-vente de façon permanente et l'objectif était d'avoir 100 % des magasins avec ce dispositif en 2018. A fin 2018, 100 % du réseau possède un bricotroc. L'état et la date d'achat du produit participent à définir les conditions de reprise. Les produits neufs sont repris à leur valeur initiale.

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits (EN 27).

En 2018 LA BOITE A OUTILS est en cours de test avec ECO-DDS (éco-organisme dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers) dans 4 magasins

sur la reprise de peinture (hors glycéro), par le biais de bennes de récupération. Ce service a été proposé à l'ensemble de nos clients et étendu dans tous les magasins bricolage.

Par ailleurs en 2019, LA BOITE A OUTILS prévoit de mettre en place l'opération « 10 jours pour la planète » en collaboration avec certains éco-organismes, pour sensibiliser au tri des déchets et au recyclage. Les magasins et sièges ont mis en place suite à une proposition d'un groupe « éthique et empreinte » (composé de collaborateurs) des actions telles que le tri des déchets de bureaux, le cendrier intelligent (recyclage des mégots), la mise en place de véhicules de service électriques sur différents sites.

Un recensement des actions menées par les différents sites est en cours, afin de pouvoir partager les bonnes pratiques, en matière d'éthique et d'empreinte.

Côté fournisseurs

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité.

Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres. Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achats de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluo-compactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluo-compactes.

Les améliorations techniques font que les produits lumineux solaires sont de plus en plus performants, donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Une réflexion est en cours avec l'ensemble du service achats et les fournisseurs, pour initier une démarche d'achat responsable.

Les démarches satisfaction clients

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un « baromètre satisfaction clients » a été lancé en 2011. Il est depuis, reconduit tous les 2 ans. En 2017, 5 301 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agissait de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que de clients particuliers en compte. La satisfaction est mesurée à 3 niveaux : satisfaction globale, satisfaction par grands thèmes (accueil téléphonique, accueil agence, professionnalisme...) puis satisfaction détaillée.

En 2017, la note globale a progressé de 0,1 point, passant de 7,5 sur 10 en 2015 à 7,6 en 2017. Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2017	2018	Δ 2018 / 2017
ENVIRONNEMENT					
Volet : Energie					
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	17 404 830	16 423 730	-6%
	Consommation gaz corrigée du DJU	kWh-PCI	17 404 830	17 244 917	-1%
	Consommation énergétique : électricité	kWh	29 987 728	29 981 870	0%
Volet : Emissions					
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO ₂			
EN 16	Total		254 946	263 661	3%
EN 17	dont Fret		138 610	142 134	3%
	dont Déplacements		80 670	80 962	0%
		tCO ₂ /Meuros/CA			
	Total		170	163	-4%
Volet : Effluents et déchets					
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes			
	Total		14 446	17 132	* 19%
	Déchets industriels banaux		7 375	9 521	29%
	Bois		2 609	2 828	8%
	Gravats		3 409	3 936	15%
	Plastique		177	123	-30%
	Papier et carton		701	613	-13%
	Métal		175	110	-37%
		tCO ₂ /Meuros			
	Total		9,64	10,60	10%
Volet : Transport					
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres			
	Camions		6 053	6 092	1%
	Voitures de fonction		1 975	1 852	-6%
		1000 litres/Meuros			
	Camions		4,04	3,77	-7%
	Voitures de fonction		1,32	1,15	-13%
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux					
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.	Nombre	0	0	0%

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Les sociétés suivantes sont exclues de ce volet : GET ELECTRIC et MAT APPRO.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises et cédées en cours d'année n'ont pas été retenues non plus (ETS MARTIN, SWEETAIR FRANCE, ZANON TRANSPORTS, BILLMAT).

La société RG BRICOLAGE est incluse.

En 2018, la société FOREZ MAT a été intégrée pour la première fois.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17 et EN 30 pour lesquels un ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, depuis l'année 2016 certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs collectés du 1^{er} janvier au 30 septembre et extrapolés sur les ventes du dernier trimestre sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.

Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, VAUDREY, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES.

- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes), les services tertiaires (hors transport).

- Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail, les immobilisations.
- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.
- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et il est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des éléments calculés par la Direction des achats.
- Les déchets sont collectés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et ils sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Les données suivantes n'étant pas pertinentes, le Groupe SAMSE a décidé de les exclure de son bilan extra-financier :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Consommation d'eau
- Alimentation responsable, équitable et durable.

EN 3 = les consommations de gaz 2017 et 2018 sont données sans retraitement mais la variation 2018/2017 est calculée avec l'année 2018 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Cet indicateur est fourni par les 2 principaux prestataires du Groupe (1 prestataire pour le gaz et 1 prestataire pour l'électricité) qui extrapolent eux-mêmes les données de la dernière période de l'année. Le prestataire pour le gaz, pour effectuer les calculs d'extrapolation, s'est basé sur la table des profils publiés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le prestataire pour l'électricité a choisi d'étendre proportionnellement les consommations mesurées sur les mois de l'année non facturées.

Pour les autres prestataires, l'indicateur est fourni à partir des factures d'achats.

Etant donné qu'il y a très peu de site dans le Groupe utilisant du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves 1 fois par an), cet

indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014 et depuis 2018 des données extra-financières.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage ne se fait plus, les données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014 et du bilan extra financier depuis 2018.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (8 % des émissions du Groupe en 2018).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2018).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (91 % en 2018).

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier direct) représente 47 % des émissions du Groupe en 2018.

Les données du fret amont sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.

Pour le périmètre suivant (BLANC MATERIAUX CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, CLAUDE MATERIAUX, DORAS, ETS ROGER CLEAU, FOREZ MAT, LEADER CARRELAGES, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OUTIMAT BTP, REMAT, SAMSE, SOCOBOIS et VAUDREY) le tonnage est collecté auprès des fournisseurs du 1^{er} janvier au 30 septembre de chaque année et extrapolé sur le dernier trimestre.

Depuis 2017, le tonnage des fournisseurs intra-communautaires est désormais récupéré via les déclarations d'échanges de biens.

Seule la société BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules propriété de la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés ». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

L'activité bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 25 % des émissions du Groupe en 2018.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est pour 2018 de 21 %.

Les données 2017 sont issues du Bilan Carbone® version 7.7 et les données 2018 de la version 8. A titre indicatif, si les données 2017 étaient retraitées avec la version 8, les émissions augmenteraient au maximum de 0,92 %.

EN 23 = Pour la première année, pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité négoce que bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

* *Commentaire sur la variation de cet indicateur en 2018 : la hausse des déchets s'explique par le fait que l'homogénéisation de la méthode de collecte pour toutes les sociétés du Groupe a permis de réaliser une collecte plus exhaustive.*

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société. Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière consolidée relative à l'exercice clos le 31/12/2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon le fascicule documentaire Afnor FD X 30-02 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ».

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent 43% des effectifs consolidés et 44% des consommations électriques consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

¹ **Indicateurs sociaux** : effectif total, âge moyen des collaborateurs, nombre de collaborateur par tranche d'âge, nombre moyen d'heure de formation par salarié par CSP, heures annuelles de formations en matière de sécurité par salarié du Négoce, taux de fréquence et taux de gravité

Indicateurs environnementaux : consommation kWh-PCI de gaz, consommation kWh d'électricité, tCO2 d'émissions de gaz à effet de serre partie Fret, tonnes total de la masse des déchets.

Indicateurs sociétaux : part des fournisseurs locaux Négoce.

² SAMSE et DORAS

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre Décembre 2018 et Mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les référents administration et finances, les référents gestion des risques et conformité, les responsables ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 29 mars 2019
L'organisme Tiers Indépendant,

DAUGE FIDELIANCE

Sarah GUEREAU

³ Intégration de critères sociaux et éthiques dans le processus achats, certifications bois, Fondation SAMSE, lutte contre la corruption

3.7 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.2 du Document de Référence.

3.8 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 92 427 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 30 809 €.

3.9 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.10 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2018.

3.11 Perspectives 2019

Le Groupe compte poursuivre sa stratégie de développement du maillage existant des négoce multi-spécialistes et des magasins de bricolage, tout en renforçant ses activités de spécialistes.

3.12 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Economique qui n'ont formulé aucune observation.

4 Eléments financiers

4.1 Comptes consolidés 119

4.2 Comptes sociaux 195

4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées	120
Etat de la situation financière consolidée	121
Etat du résultat global consolidé	122
Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées	123
Tableau consolidé des flux de trésorerie	124
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	125
 Annexe aux comptes consolidés	 126
Note 1 - Principes comptables	126
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	137
Note 3 - Transition aux normes IFRS	143
Note 4 - Ecart d'acquisition	144
Note 5 - Autres immobilisations incorporelles	148
Note 6 - Immobilisations corporelles	149
Note 7 - Titres mis en équivalence	156
Note 8 - Titres de sociétés non consolidées	158
Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés	159
Note 10 - Stocks de marchandises	160
Note 11 - Clients et comptes rattachés	160
Note 12 - Autres créances d'exploitation	161
Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	162
Note 14 - Capitaux propres	163
Note 15 - Provisions	167
Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés	169
Note 17 - Passifs financiers courants et non courants	172
Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés	175
Note 19 - Autres dettes d'exploitation	175
Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	175
Note 21 - Charges de personnel	176
Note 22 - Charges externes	178
Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations	178
Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	179
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels	179
Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	179
Note 27 - Coût de l'endettement financier brut	180
Note 28 - Autres produits et charges financiers	180
Note 29 - Formation du résultat financier	180
Note 30 - Charges d'impôt	180
Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	181
Note 32 - Résultat par action	181
Note 33 - Engagements Hors Bilan	182
Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées	183
Note 35 - Instruments financiers	184
Note 36 - Informations sectorielles consolidées	185
Note 37 - Honoraires des Commissaires aux comptes	188

Informations financières sélectionnées

(en milliers d'euros)

1 – Sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018

	2018	2017
Total de l'actif	1 019 991	986 705
Total des actifs non courants	389 563	378 870
Total des actifs détenus en vue de la vente	1 716	1 596
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	471 376	442 021
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	10 003	12 098
Dividende par action	2,50	2,50
Endettement financier net	146 582	133 957
Ratio d'endettement financier	30,45%	29,50%

2 - Sur l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2018

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 426 823	1 340 291
Résultat Opérationnel Courant	54 187	53 697
Taux de marge opérationnelle courante	3,80	4,01
Résultat opérationnel	55 173	54 611
Résultat net des sociétés intégrées	43 462	42 931
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41 119	40 309
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	2 343	2 622
Résultat net par action (en €)	11,92	11,68
Résultat net dilué par action (en €)	11,92	11,68

Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2018	2017
		Valeur nette	Valeur nette
		notes	
ACTIFS NON COURANTS		389 563	378 870
Ecart d'acquisition	04	45 462	42 931
Autres immobilisations incorporelles	05	1 781	2 233
Immobilisations corporelles	06	271 215	267 474
Titres mis en équivalence	07	44 470	43 921
Titres de sociétés non consolidées	08	20 052	16 181
Autres actifs immobilisés	09	4 238	3 784
Impôts différés actifs	16	2 345	2 346
ACTIFS COURANTS		628 712	606 239
Stocks de marchandises	10	271 309	251 107
Clients et comptes rattachés	11	190 066	172 952
Autres créances	12	105 607	101 693
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	61 730	80 487
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	06	1 716	1 596
TOTAL DE L'ACTIF		1 019 991	986 705
		Au 31 Décembre	
		2018	2017
		notes	
CAPITAUX PROPRES		481 379	454 119
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	471 376	442 021
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	10 003	12 098
DETTES NON COURANTES		155 795	157 031
Provisions	15	14 979	14 329
Impôts différés passifs	16	7 371	7 836
Dettes financières à long terme	17	133 445	134 866
DETTES COURANTES		382 817	375 555
Provisions	15	2 291	3 072
Fournisseurs et comptes rattachés	18	192 981	186 450
Dettes financières à court terme	17	74 867	79 578
Autres dettes	19	112 678	106 455
TOTAL DU PASSIF		1 019 991	986 705

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices	
		2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	1 426 823	1 340 291
Autres produits de l'activité	20	15	86
Achats et variation de stocks		-993 618	-927 959
Charges de personnel	21	-223 325	-208 896
Charges externes	22	-98 406	-94 395
Impôts et taxes		-23 444	-22 153
Dotations nettes aux amortissements		-30 789	-29 565
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	23	-2 171	-664
Autres produits et charges de l'exploitation courante	24	-898	-3 048
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		54 187	53 697
Taux de marge opérationnelle courante		3,80%	4,01%
Autres produits et charges opérationnels	25	986	914
RESULTAT OPERATIONNEL		55 173	54 611
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	194	203
Coût de l'endettement financier brut	27	-1 929	-2 426
Coût de l'endettement financier net		-1 735	-2 223
Autres produits et charges financiers	28	661	851
RESULTAT FINANCIER	29	-1 074	-1 372
Charge d'impôt	30	-14 783	-14 580
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	31	4 146	4 272
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		43 462	42 931
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		41 119	40 309
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 343	2 622
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32	3 449 352	3 449 815
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	32	3 449 352	3 449 815
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	32	11,92	11,68
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	32	11,92	11,68
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		43 462	42 931
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (1)			1 467
Impôts différés sur les éléments ci-dessus (1)			-29
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		0	1 438
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (1)		-1 166	
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-883	-255
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		331	85
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-1 718	-170
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		-1 718	1 268
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		41 744	44 199
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		39 415	41 582
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 329	2 617

(1) Réaffectation consécutive à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 (cf. note 1).

Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2018	% SUR C.A	2017	% SUR C.A	% de variation 2018/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 426 823		1 340 291		6,46
Dont Chiffre d'affaires négoce	1 131 095	79,27	1 057 689	78,91	6,94
Dont Chiffre d'affaires bricolage	295 728	20,73	282 602	21,09	4,64
Autres produits de l'activité	15	0,00	86	0,01	-82,56
Achats et variation de stocks	-993 618	-69,64	-927 959	-69,24	7,08
Charges de personnel	-223 325	-15,65	-208 896	-15,59	6,91
Charges externes	-98 406	-6,90	-94 395	-7,04	4,25
Impôts et taxes	-23 444	-1,64	-22 153	-1,65	5,83
Dotations nettes aux amortissements	-30 789	-2,16	-29 565	-2,21	4,14
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-2 171	-0,15	-664	-0,05	
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-898	-0,06	-3 048	-0,23	-70,54
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	54 187	3,80	53 697	4,01	0,91
Dont ROC négoce	40 509	3,58	38 395	3,63	5,51
Dont ROC bricolage	13 678	4,63	15 302	5,41	-10,61
Autres produits et charges opérationnels	986	0,07	914	0,07	7,88
RESULTAT OPERATIONNEL	55 173	3,87	54 611	4,07	1,03
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	194	0,01	203	0,02	-4,43
Coût de l'endettement financier brut	-1 929	-0,14	-2 426	-0,18	-20,49
Coût de l'endettement financier net	-1 735	-0,12	-2 223	-0,17	-21,95
Autres produits et charges financiers	661	0,05	851	0,06	-22,33
RESULTAT FINANCIER	-1 074	-0,08	-1 372	-0,10	-21,72
Charge d'impôt	-14 783	-1,04	-14 580	-1,09	1,39
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	4 146	0,29	4 272	0,32	-2,95
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	43 462	3,05	42 931	3,20	1,24

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de

restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2018	2017	2018	2017
Négoce	79,27	78,91	74,76	71,50
Bricolage	20,73	21,09	25,24	28,50
	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2018	2017
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41 119	40 309
Part des intérêts non contrôlants	2 343	2 622
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-2 029	-2 314
Amortissements et provisions	30 570	33 149
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	14 783	14 580
Impôts versés	-14 756	-14 822
Résultat sur cessions d'actifs	-1 432	-3 598
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-107	-133
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	-712	
Autres produits et charges calculés		
Capacité d'autofinancement	69 779	69 793
Coût de l'endettement financier net	1 735	2 223
Variation du besoin en fonds de roulement	-23 118	-11 959
Flux de trésorerie généré par l'activité	48 396	60 057
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35 033	-43 337
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 654	7 249
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-4 983	-895
Incidence des variations de périmètre (cessions)	-174	
Acquisitions d'immobilisations financières	-6 014	-3 250
Diminution d'immobilisations financières	221	816
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-41 333	-39 421
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-8 645	-7 607
Dividendes sur actions auto-détenues	22	17
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 668	-1 430
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-3 684	-640
Intérêts financiers nets versés	-1 735	-2 223
Emission d'emprunts	62 540	66 413
Remboursements d'emprunts	-67 263	-69 170
Autocontrôle	-260	-117
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-20 693	-14 757
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	-13 630	5 879
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	58 407	52 143
Reclassement de trésorerie	425	385
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	45 202	58 407

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	2018	2017
Variation des stocks	-17 055	-14 009
Variation des créances clients et autres débiteurs	-15 029	-38 383
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	8 996	40 509
Intérêts courus non échus	-30	-76
Variation du besoin en fonds de roulement	-23 118	-11 959
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-11 173	-500
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	6 190	-395
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-4 983	-895
Cessions de participations avec perte de contrôle		
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre	-174	
Incidence des variations de périmètre (cessions)	-174	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-498	-1 039
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-35 226	-39 716
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	1 083	-1 229
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-392	-1 353
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35 033	-43 337

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016	3 458	44 722	306	324 894	169	34 927	408 476	11 389	419 865
Inscription en réserves du résultat 2016				34 927		-34 927			
Résultat consolidé de l'exercice 2017						40 309	40 309	2 622	42 931
Distributions effectuées				-7 590			-7 590	-1 430	-9 020
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				16			16		16
Impact de la variation des actions auto-détenues				-117			-117		-117
Ajustement de juste valeur des titres					1 438		1 438		1 438
Gains / Pertes actuariels					-165		-165	-5	-170
Variation du % d'intérêts				-164			-164	-478	-642
Frais d'acquisition de titres				-18			-18		-18
Autres mouvements				-164			-164		-164
Solde au 31 décembre 2017	3 458	44 722	306	351 784	1 442	40 309	442 021	12 098	454 119
Impact de la première application d'IFRS 9 - Juste valeur des titres (cf. note 1)				-7 667	7 667				
Inscription en réserves du résultat 2017				40 309		-40 309			
Résultat consolidé de l'exercice 2018						41 119	41 119	2 343	43 462
Distributions effectuées				-8 623			-8 623	-1 668	-10 291
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-54			-54		-54
Impact de la variation des actions auto-détenues				-260			-260		-260
Ajustement de juste valeur des titres					-1 129		-1 129		-1 129
Gains / Pertes actuariels					-575		-575	-14	-589
Variation du % d'intérêts				-471			-471	-2 862	-3 333
Engagements de rachat de minoritaires				-473			-473	57	-416
Autres mouvements				-179			-179	49	-130
Solde au 31 décembre 2018	3 458	44 722	306	374 366	7 405	41 119	471 376	10 003	481 379

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le Groupe SAMSE". Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Directoire du 5 mars 2019, examinés par le Conseil de Surveillance du 13 mars 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Note 1 - Principes comptables

1.1. Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

1.2. Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- IFRS 9 – Instruments financiers.
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires provenant des contrats avec les clients.
- Clarifications d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires provenant des contrats avec les clients.
- Amendements d'IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement.
- Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
- Amendements d'IFRS 4 – Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'Assurance.
- IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée.
- Améliorations des normes IFRS – Cycle 2014-2016.

Le principal impact pour le Groupe concernant la norme IFRS 9 est le classement et l'évaluation des actifs financiers, et plus particulièrement des titres DUMONT INVESTISSEMENT (cf. note 8). En effet, ces derniers étaient évalués et comptabilisés à chaque clôture à leur juste valeur, les gains et pertes étant constatés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'ils étaient cédés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres étaient transférés au compte de résultat. A compter du 1^{er} janvier 2018, date de première application d'IFRS 9, le Groupe a pris l'option de constater les variations de juste valeur de ces titres en autres éléments du résultat global non reclassables ultérieurement en résultat net.

L'application rétrospective d'IFRS 9 est requise lors de la transition mais il n'est pas obligatoire de fournir des informations comparatives.

Le Groupe a décidé de ne pas retraiter les informations comparatives, les effets de cette norme étant limités sur la présentation des comptes.

Le principal impact concerne la « part Groupe » du tableau de variation des capitaux propres consolidés, avec un reclassement du montant cumulé des plus-values historiques constatées en résultat sur les titres DUMONT INVESTISSEMENT du poste des « Réserves consolidées » au poste des « Eléments constatés directement en capitaux propres ». Ce reclassement s'élève à 7 667 milliers d'euros net d'impôts différés (7 979 milliers d'euros en valeur brute).

A compter du 1^{er} janvier 2018, les réévaluations à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (composés exclusivement des titres DUMONT INVESTISSEMENT) figurent désormais dans la rubrique des « éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net » au niveau de l'état du résultat global consolidé, les autres états de synthèse consolidés n'étant pas impactés par cette norme.

Les dividendes issus de ces instruments de capitaux propres resteront comptabilisés en résultat financier.

La norme IFRS 9 prévoit également un modèle unique de dépréciation relatif au risque de crédit, pour passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues. Le Groupe prenait déjà en compte une appréciation prospective du risque de crédit au moment de la constatation de la créance, et de son aggravation au cours du temps. Les impacts liés à l'application de cette nouvelle norme ne sont donc pas significatifs pour les comptes consolidés du Groupe.

La norme IFRS 15 prévoit une analyse en 5 étapes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance et de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples. Elle comprend aussi de nouvelles exigences en matière d'informations en annexes. Le Groupe a réalisé une revue détaillée de ses différentes sources de revenus, et l'application de la norme IFRS 15 n'engendre pas d'impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, étant donné la nature de ses activités. La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe est constituée par les ventes aux clients finaux réalisées dans les agences de négoce de matériaux ou dans les magasins de bricolage. Ces ventes ne comprennent pas d'autres obligations de performance particulières ou complexes.

Les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes.

Les autres textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré de conséquence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

[1.4. Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne](#)

Textes applicables par anticipation :

- IFRS 16 – Contrats de location.
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Importance relative.
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime.
- Amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.
- IFRIC 23 – Incertitudes relatives aux traitements fiscaux.
- Améliorations des normes IFRS – Cycle 2015-2017.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'un business.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

La norme IFRS 16 impactera principalement la comptabilisation des baux commerciaux afférents aux sites d'exploitation du Groupe (agences de négoce et magasins de bricolage), ainsi que les contrats relatifs aux véhicules (camions et véhicules de société).

A titre indicatif, les locations immobilières représentent une charge annuelle de 13 millions d'euros, les autres locations s'élevant à 10 millions d'euros environ.

La quasi-totalité des contrats de location sera ainsi reconnue au bilan.

IFRS 16 requiert la comptabilisation d'un actif (droit d'utilisation du bien loué) et d'un passif financier calculé sur la base des loyers futurs actualisés, pour l'ensemble des contrats de location, avec une exemption possible pour les contrats de courte durée (inférieure à 1 an) ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Le résultat opérationnel courant sera également impacté, la charge de loyer étant remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge d'intérêts financiers. Par ailleurs, les flux de trésorerie générés par l'activité seront améliorés, les remboursements de la dette financière ainsi que les intérêts associés étant présentés dans les activités de financement.

Conformément aux dispositions transitoires décrites dans la norme, le Groupe envisage d'appliquer IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 selon la méthode dite rétrospective simplifiée. L'effet cumulatif de l'application initiale de cette norme sera donc constaté intégralement au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives. Le Groupe utilisera la mesure de simplification relative aux contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur. Ces contrats resteront comptabilisés en charges opérationnelles dans le poste des « Charges externes ».

1.5. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

1.6. Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La valeur de réalisation des stocks et des créances.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

1.7. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2018, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée existée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement. Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la

quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle. En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Impôts

La rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base

fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur 3 années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût

d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « produits différés » et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second œuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôtures	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour 2 catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges de l'exploitation courante » en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

1.8. Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,20 % pour 2018 (8,47 % en 2017). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2018 (identique en 2017).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique « Dotations aux provisions et dépréciations » du compte de résultat, en résultat opérationnel courant.

1.9. Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en « Dotations aux provisions et dépréciations » et viennent affecter le résultat opérationnel courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers qui sont enregistrées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Contrats de location-financement et locations simples

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs non courants destinés à

être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à 3 mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus, et de l'évaluation des pertes attendues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est

considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts. Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêt des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique "clients et comptes rattachés".

Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêt des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique « autres actifs immobilisés ».

3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « autres produits et charges financiers » dans la période au cours desquelles elles interviennent. Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.

Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « autres actifs financiers immobilisés ».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique « produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe.

Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 17).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant

comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à 1 an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à 3 mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt

correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

1.10. Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

1.11. Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

1.12. Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

1.13. Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente, notamment le transport et le grutage.

Les ventes de marchandises ne comprennent pas d'obligations de performance particulières ou complexes, et les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes. Le chiffre d'affaires inclut également des prestations réalisées envers des fournisseurs, et des opérations promotionnelles. Des détails complémentaires figurent en note 20 de l'annexe.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions). La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de 2 pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles,

ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants. Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes :

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2018.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

2.1. Détentions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2018		AU 31/12/2017		
			QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	99,80%	99,80%	98,04%	98,04%
SAS REMAT	- 2 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA CHRISTAUD	- 3 - SAMSE SA		I.G	89,80%	89,80%	89,80%	89,80%
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 4 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS BTP DISTRIBUTION	- 5 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	66,81%	66,81%	51,83%	51,83%
SAS M+ MATERIAUX	- 6 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA DORAS	- 8 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS MAURIS BOIS	- 9 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL GETELECTRIC	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SUD APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SWEETAIR FRANCE	SAMSE SA	Cession intervenue en juillet 2018				80,00%	80,00%
SAS LEADER CARRELAGES	SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	84,00%	84,00%	78,00%	78,00%
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50%	77,50%	77,50%	77,50%
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA	Prise de contrôle	I.G	75,00%	75,00%	25,00%	25,00%
SAS FOREZMAT	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS MAT APPRO	SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	100,00%	100,00%	50,00%	50,00%
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI H2O IMMO	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60%	99,60%	99,60%	99,60%
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00%	96,00%	96,00%	96,00%
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAMSE SA		I.G	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS MATERIAUX SIMC	SAMSE SA		MEQ	44,99%	44,99%	44,99%	44,99%
SAS DEGUERRY SAMSE	SAMSE SA		MEQ	35,07%	35,07%	35,07%	35,07%
SAS PLATTARD SAS	- 10 - SAMSE SA		MEQ	33,99%	33,99%	33,99%	33,99%
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Equivalence

2.2. Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2018		AU 31/12/2017	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS							
SAS DEDB	SAS LA BOITE A OUTILS	TUP dans la société LA BOITE A OUTILS avec effet au 1er décembre 2018			100,00%	98,04%	
SAS DEDB REMIREMONT	SAS LA BOITE A OUTILS	TUP dans la société LA BOITE A OUTILS avec effet au 1er janvier 2018			100,00%	98,04%	
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00%	69,86%	70,00%	68,63%
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	49,90%	50,00%	49,02%
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	49,90%	50,00%	49,02%
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	99,80%	100,00%	98,04%
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	99,80%	100,00%	98,04%
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	99,80%	100,00%	98,04%
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	99,80%	100,00%	98,04%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS LA BOITE A OUTILS	Reclassement interne des titres et TUP dans LA BOITE A OUTILS avec effet au 1er décembre 2018			90,00%	88,24%	
SCI OYO	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,02%	49,92%	50,02%	49,04%
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	49,90%	50,00%	49,02%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	33,50%	33,43%	33,50%	32,84%
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	39,92%	40,00%	39,22%
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	39,92%	40,00%	39,22%
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98%	39,90%	39,98%	39,19%
SAS AMEO CONSTRUCTION	SAS LA BOITE A OUTILS	Liquidation			20,00%	19,61%	
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	19,96%	20,00%	19,61%
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT							
SARL REMAT SERVICES	SA REMAT		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI CARREFOUR DE CHESNES	SA REMAT		I.G	69,88%	69,88%	69,88%	69,88%
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SA CHRISTAUD		I.G	96,76%	86,89%	96,76%	86,89%
SAS VAUDREY	SA CHRISTAUD		I.G	100,00%	89,80%	100,00%	89,80%
SAS BILLMAT	SA CHRISTAUD	Prise de contrôle	I.G	65,00%	58,37%	29,99%	26,93%
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY							
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	SAS HENRY	Reclassement interne des titres	I.G			100,00%	100,00%
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORTS ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SCIERIE JOURDAN	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00%	66,81%	100,00%	51,83%
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00%	26,72%	40,00%	20,73%
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00%	26,72%	40,00%	20,73%

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2018		AU 31/12/2017	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX							
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE							
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS RENE DE VEYLE			Reclassement interne des titres		10,00%	10,00%
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86%	99,86%	99,86%	99,86%
SCI VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS							
SAS OUTIMAT B.T.P	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS ROGER CLEAU	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS CLAUDE MATERIAUX	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL FAVERET	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SOCOBOIS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS MARTIN	SA DORAS	Entrée dans le périmètre	I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SPRL BELPARMAT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES MINES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DE LA BOUDEAUDE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI IMMODOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI JURADOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES ESSARDS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES ABATTOIRS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI TETE AU LOUP	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LA JONCTION	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE PETIT FORT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI SAINT GEORGES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI GUILLEMIER	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE PETIT BOUREY	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI POUSSON COSNE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LOUIS PERGAUD	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA DIJON BETON	SA DORAS		MEQ	23,30%	23,30%	23,30%	23,30%
SCI ESPACE +	SA DORAS		MEQ	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
- 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MAURIS BOIS							
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOC	SAS MAURIS BOIS	Reclassement interne des titres	I.G	100,00%	100,00%		

2.3. Sociétés détenues par les groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2018		AU 31/12/2017	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ

- 10 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD

SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10%	96,10%	96,10%	92,95%
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
SARL BEAUJOLAIS MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	TUP dans la société PLATTARD NEGOCE avec effet au 1er janvier 2018				100,00%	100,00%
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50%	32,50%	32,50%	32,50%

2.4. Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2018

Prises de contrôle - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SAS ZANON TRANSPORTS	30/09/2018	Négoce	Intégration Globale	75,00	SA SAMSE
SAS BILLMAT	28/02/2018	Négoce	Intégration Globale	65,00	SA CHRISTAUD
SAS ETS MARTIN	01/04/2018	Négoce	Intégration Globale	100,00	SA DORAS
Acquisitions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	% acquis	% de détention	Société détentrice
SAS LA BOITE A OUTILS	16/03/2018	Bricolage	1,76	99,80	SA SAMSE
SAS BTP DISTRIBUTION	04/06/2018	Négoce	14,98	66,81	SA SAMSE
SAS LEADER CARRELAGES	06/08/2018	Négoce	6,00	84,00	SA SAMSE
SAS MAT APPRO	30/09/2018	Négoce	50,00	100,00	SA SAMSE
Cessions - sorties de périmètre -					
Sociétés	Date	Activité			Société détentrice
SAS SWEETAIR FRANCE	04/07/2018	Négoce			SA SAMSE
Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption					
Sociétés	Date effective	Activité			Société absorbante
SAS DEDB REMIREMONT	01/01/2018	Bricolage			SAS LA BOITE A OUTILS
SAS DEDB	01/12/2018	Bricolage			SAS LA BOITE A OUTILS
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	01/12/2018	Bricolage			SAS LA BOITE A OUTILS
Sorties du périmètre par voie de liquidation - dissolution					
Sociétés	Date effective	Activité			Société détentrice
SAS AMEO CONSTRUCTION	10/07/2018	Bricolage			SAS LA BOITE A OUTILS

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent la société SAS PLATTARD.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée « événements de l'année ».

2.5. Entrées dans le périmètre de consolidation - prises de contrôle

(en milliers d'euros)

Sociétés	Montant de l'acquisition	Secteur d'activité	Zone géographique	Méthode de consolidation retenue	Exercice 2018		% détenu	
					Chiffre d'affaires	Résultat net (1)	contrôle	intérêts
SAS BILLMAT	2 400	Négoce	France	IG	12 385	52	65,00%	58,37%
SAS ETS MARTIN	680	Négoce	France	IG	2 023	71	100,00%	100,00%
SAS ZANON TRANSPORTS	3 300	Négoce	France	IG	1 330	274	75,00%	75,00%

(1) : Hors produits de réévaluations BILLMAT et ZANON TRANSPORTS pour respectivement 59 et 653 milliers d'euros (cf. note 4.3).

Toutes les sociétés du Groupe SAMSE clôturent leur exercice social le 31 décembre de chaque année.

Le 28 février 2018, le Groupe a pris le contrôle de la société BILLMAT en reprenant 35 % du capital de cette entité. Le pourcentage de détention passe

ainsi de 30 % à 65 %. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 tiennent compte de l'activité de BILLMAT depuis le 28 février 2018, cette société ayant été consolidée par mise en équivalence jusqu'à cette date.

Le 1^{er} avril 2018, le Groupe SAMSE a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale DORAS, 100 % du capital de la société ETS MARTIN. Il s'agit d'une agence de négoce spécialisée dans la vente de carrelages. Cette société emploie 12 collaborateurs et se situe en périphérie de la ville de Troyes (Aube).

Le Groupe a pris le contrôle de la société ZANON TRANSPORTS fin septembre 2018. Cette entité était précédemment consolidée en mise en équivalence. Basée à Sassenage (Isère), ZANON TRANSPORTS

effectue des prestations de transports dont environ la moitié est réalisée pour des sociétés du Groupe. Cette société emploie 65 personnes.

Si ces acquisitions étaient intervenues au 1^{er} janvier 2018, les effets sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe au 31 décembre 2018 auraient été les suivants :

Entités	Chiffre d'affaires	Résultat net (1)
SAS BILLMAT	14 854	52
SAS ETS MARTIN	2 707	78
SAS ZANON TRANSPORTS	6 035	1 002

(1) : Hors produits de réévaluations BILLMAT et ZANON TRANSPORTS pour respectivement 59 et 653 milliers d'euros (cf. note 4.3).

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2018, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017	
	France	Etranger	France	Etranger
Nombre de sociétés		(1)		(1)
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	71	1	73	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	13		15	
sous - total	84	1	88	1
TOTAL	85		89	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SA DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE

2.6. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

- En janvier 2019, CHRISTAUD a pris une participation de 80 % dans le capital de la société LE COMPTOIR, par voie d'augmentation de capital.
- FOREZ MAT a été absorbée par SAMSE et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES par MAURIS BOIS, par voie de TUP (Transmission Universelle de Patrimoine), avec effet au 1^{er} janvier 2019.
- En février 2019, SAMSE a acquis 10 % complémentaires du capital de LEADER CARRELAGES. Le pourcentage de détention passe ainsi de 84 % à 94 %.

2.7. Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	Au 31 décembre 2018					Total consolidé
	DORAS	LA BOITE A OUTILS	M+ MATERIAUX	Autres filiales	SAMSE	
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	42 543	62 899	24 618	148 230	111 273	389 563
Endettement financier hors Groupe	37 842	14 382	27 546	26 283	102 260	208 313
Trésorerie au bilan	1 509	2 392	1 214	15 088	41 527	61 730
Flux de trésorerie liés à l'activité	7 770	15 967	396	-4 684	28 947	48 396
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		5 318		8 640		13 958

Note 3 - Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe SAMSE a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005 conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

IAS 32/39 Instruments financiers

Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'autocontrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

IAS 1 Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

IAS 2 Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

IAS 12 Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif, selon les critères définis par cette norme.

IAS 16 Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.

IAS 17 Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location-financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.

IAS 18 Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été impacté par le changement de norme.

IAS 19 Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.

IFRS 3 / IAS 36 Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

IAS 38 Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie).

Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.

IAS 40 Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

Note 4 - Ecart d'acquisition

4.1. Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ecart d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	63 928
Augmentations / Acquisitions	3 056
Diminutions / Sorties	
à la clôture de l'exercice	66 984
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	20 997
Dépréciations / pertes de valeur	525
à la clôture de l'exercice	21 522
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	42 931
à la clôture de l'exercice	45 462

4.2. Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

	A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
		Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	13 188					13 188
SADORAS	6 958			50		6 908
SAS M+ MATERIAUX	4 326					4 326
SAS DEDB Société absorbée par LABOITE A OUTILS en 2014	2 722					2 722
SAS ZANON TRANSPORTS PRISE DE CONTRÔLE		2 286				2 286
SAS ETS ROGER CLEAU	2 217					2 217
SA SAM Société absorbée par SAMSE en 2004	1 633			200		1 433
SAS GAMAG Société absorbée par SAMSE en 2014	1 320					1 320
SAS T S HABITAT Société tupée avec LABOITE A OUTILS en 2012	1 300					1 300
SAS LEADER CARRELAGES	833					833
SAS BILLMAT PRISE DE CONTRÔLE		719				719
SAS LABOITE A OUTILS	706					706
SABENET Société absorbée par SAMSE en 2004	669					669
CO DI PLAST Société absorbée par CELESTIN MATERIAUX en 2015	619					619
RUDIGOZ Société absorbée par SAMSE	577					577
SAS SOCOBOIS	536					536
PLOT ON Société absorbée par DORAS en 2012	523					523
SAROCH MATERIAUX Société absorbée par SAMSE en 2002	385					385
SAS BLANC MATERIAUX	340					340
SAS CLAUDE MATERIAUX	560			250		310
CSI MATERIAUX Société absorbée par DORAS en 2010	282					282
LASSERE	249					249
SAS T C-HP	237					237
SAS EXPOTEO Société absorbée par SAMSE en 2012	204					204
SAS MATERIAUX DES ALPES Société tupée avec SAMSE en 2011	182					182
SARL LECHENNE Société absorbée par SAMSE en 2002	176					176
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT	176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX Société tupée avec SAMSE en 2012	169					169
SARL ISO-NEG Société tupée avec M+ MATERIAUX en 2016	167					167
SAS FOREZ MAT	161					161
ORNANS Société absorbée par DORAS en 2012	149					149
SAS MAURIS BOIS	149					149
SAS REMAT	147					147
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	145					145
SAS SGAC Société tupée avec SAMSE en 2009	132					132
SABRICO ALES Société absorbée par COMPTOIR FROMENT en 2008	132					132
MOTTY Société absorbée par SAMSE	110					110
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS	552	51		25		578
Total	42 931	3 056	0	525	0	45 462

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures		
à 2011	10 730	
2011	783	1,60
2012	1 495	3,09
2013	1 086	2,38
2014	2 053	4,38
2015	1 685	3,66
2016	2 085	4,68
2017	1 080	2,52
2018	525	1,15

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de 2 agences, interdépendantes économiquement. Cela concerne 17 couples de 2 sites physiques sur 283 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan «Titres mis en équivalence».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2018 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	40 189
Bricolage	5 273

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société ETS PIERRE HENRY ET FILS sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 29 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 46 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de 4 UGT pour un montant global de **525 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2018 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées.

Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
Négoce	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	13 188
UGT ZANON TRANSPORTS	2 286
UGT CLEAU	2 217
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs	22 498
Bricolage	
Ensemble des UGT	5 273
TOTAL	45 462

4.3. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

	BILLMAT
Prix d'acquisition des 35 % (A)	2 400
Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de 30 % (B)	758
Juste valeur des intérêts non contrôlants (35 %) (C)	1 701
Actifs et passifs identifiables acquis à 100 %, nets (D)	4 140
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	12
Ecart d'acquisition (A+B+C-D)	719

Dans le cadre de l'acquisition de la société BILLMAT, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

Le Groupe a opté pour la méthode de l'écart d'acquisition complet. La part de l'écart d'acquisition allouée aux intérêts non contrôlants s'élève à 252 milliers d'euros.

La trésorerie nette reprise de la société BILLMAT au moment de l'acquisition s'élevait à - 27 milliers d'euros. Le passage de la mise en équivalence à une intégration globale à 65 % a entraîné, conformément à IFRS 3R, la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour un montant de 59 milliers d'euros.

Ce produit, déterminé à la date de prise de contrôle, a été enregistré au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 25).

Les 35 % d'intérêts non contrôlants font l'objet d'un engagement de rachat de la part du Groupe. A ce titre, un put sur minoritaire a été comptabilisé en dettes financières à long terme pour 1 774 milliers d'euros.

Compte tenu de la valeur nette comptable des intérêts minoritaires correspondants, l'impact de la constatation de ce put en capitaux propres « Part Groupe » n'est pas significatif.

	ZANON TRANSPORTS
Prix d'acquisition des 50 % (A)	3 300
Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de 25 % (B)	1 650
Juste valeur des intérêts non contrôlants (25 %) (C)	1 650
Actifs et passifs identifiables acquis à 100 %, nets (D)	4 314
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	12
Ecart d'acquisition (A+B+C-D)	2 286

Aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté lors de la prise de contrôle de ZANON TRANSPORTS. Le Groupe a opté pour la méthode de l'écart d'acquisition complet. La part de l'écart d'acquisition allouée aux intérêts non contrôlants s'élève à 572 milliers d'euros.

La trésorerie nette reprise de la société ZANON TRANSPORTS au moment de l'acquisition s'élevait à 1 989 milliers d'euros.

Le passage de la mise en équivalence à une intégration globale à 75 % a entraîné, conformément à IFRS 3R, la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour un montant de 653 milliers d'euros.

Ce produit, déterminé à la date de prise de contrôle, a été enregistré au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 25).

Les 25 % d'intérêts non contrôlants font l'objet d'un engagement de rachat de la part du Groupe. A ce titre, un put sur minoritaire a été comptabilisé en dettes financières à long terme pour 1 892 milliers d'euros. Compte tenu de la valeur nette comptable des intérêts minoritaires correspondants, l'impact de la constatation de ce put en capitaux propres « Part Groupe » s'élève à - 242 milliers d'euros.

	ETS MARTIN
Prix d'acquisition (A)	680
% des actifs et passifs identifiables acquis	100
Actifs et passifs identifiables acquis à 100 %, nets (B)	629
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	10
Ecart d'acquisition (A-B)	51

Dans le cadre de l'acquisition de la société ETS MARTIN, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

La trésorerie nette reprise de la société au moment de l'acquisition s'élevait à 389 milliers d'euros.

Note 5 - Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels progiciels	Autres	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	392	19 171	449	20 012
Augmentations / Acquisitions		498		498
Diminutions / Sorties		8		8
Mouvements de périmètre	Entrées	59	4	63
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		155		155
à la clôture de l'exercice	392	19 875	453	20 720
Amortissements / Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice	-	17 490	289	17 779
Dotations aux amortissements		1 102		1 102
Dépréciations / pertes de valeur				
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				0
Diminutions / cessions		8		8
Mouvements de périmètre	Entrées	59	4	63
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		3		3
à la clôture de l'exercice	-	18 646	293	18 939
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	392	1 681	160	2 233
à la clôture de l'exercice	392	1 229	160	1 781

Note 6 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ensembles immobiliers	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute					
à l'ouverture de l'exercice	395 368	48 312	144 822	7 614	596 116
Augmentations / Acquisitions	8 815	4 358	13 125	8 928	35 226
Diminutions / Sorties	5 131	3 196	5 588	418	14 333
Mouvements de périmètre	Entrées	207	3 212	11	4 436
Mouvements de périmètre	Sorties				
Virements	1 386	1 034	4 196	-7 182	-566
à la clôture de l'exercice	401 444	50 715	159 767	8 953	620 879
Amortissements / Dépréciations					
à l'ouverture de l'exercice	191 886	31 673	103 487	0	327 046
Dotations aux amortissements	13 210	4 078	12 399		29 687
Dépréciations / pertes de valeur	114		194		308
Reprises de dépréciations / pertes de valeur	17		154		171
Diminutions / cessions	3 433	2 808	5 319		11 560
Mouvements de périmètre	Entrées	165	2 053		2 642
Mouvements de périmètre	Sorties				
Virements	-1 625	-11	1 632		-4
à la clôture de l'exercice	200 559	33 097	114 292	0	347 948
Valeur nette					
à l'ouverture de l'exercice	203 482	16 639	41 335	7 614	269 070
à la clôture de l'exercice	200 885 (1)	17 618	45 475	8 953	272 931

(1) dont 1 716 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente (1 596 milliers d'euros au 31 décembre 2017). Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière au niveau de la ligne « Actifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2018.

En ce qui concerne les ensembles immobiliers, qui représentent 73,6 % des immobilisations corporelles nettes, le Groupe a mis en œuvre une démarche identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la

date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2018, une dépréciation pour perte de valeur d'actif immobilier de 114 milliers d'euros a été constatée. Cette charge a été enregistrée au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 25).

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Il s'agit de 5 ensembles immobiliers dont la cession se réalisera à court terme.

6.1. Ecarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2018	Valeur nette au 01/01/2018	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/18
Terrains	7 052	6 814				7 052	6 814
Constructions	7 452	2 775	160			7 612	2 313
Total	14 504	9 589	160	0	0	14 664	9 127

6.2.a Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	0	11 612	11 612
Dotations aux amortissements		407	407
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	12 019	12 019
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	4 529	6 022
à la clôture de l'exercice	1 493	4 122	5 615

6.2.b Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	251	670	921
Augmentations / Acquisitions	125	294	419
Diminutions / Sorties	73	73	146
Mouvements de périmètre	36	1 963	1 999
à la clôture de l'exercice	339	2 854	3 193
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	222	459	681
Dotations aux amortissements	33	278	311
Diminutions / Sorties	73	74	147
Mouvements de périmètre	23	1 075	1 098
à la clôture de l'exercice	205	1 738	1 943
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	29	211	240
à la clôture de l'exercice	134	1 116	1 250

6.3.a Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2018	2017
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	464	512
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	51	48
De 2 à 5 ans	236	223
Plus de 5 ans	177	241
	464	512

6.3.b Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2018	2017
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	745	18
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	241	17
De 2 à 5 ans	504	1
	745	18

6.4. Contrats de location**- Contrats de location simple**

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Ces contrats concernent d'une part, les locations immobilières du Groupe et d'autre part, les locations de véhicules dont la durée de location est de 2 à 4 ans. Pour les locations immobilières, les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes : durée de location pour 3 ans renouvelables et loyer indexé annuellement sur un indice INSEE (notamment l'indice du coût de la construction ou l'indice des loyers commerciaux).

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

- Contrats de location-financement

Les contrats concernés sont des contrats de crédit-bails immobiliers (terrains et constructions) avec des options d'achat de valeur négligeable, ainsi que des contrats de locations de matériels et véhicules qui répondent à au moins un critère défini par la norme IAS 17.

6.5. Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 766	Gap	33 004	Alès	15 246	Cluses	19 239
Albertville	23 972	Meximieux	56 216	Annonay	17 907	Embrun	13 039
Annemasse	1 123	Modane	4 870	Bernis	11 329	Joyeuse	6 228
Aubenas	24 904	Saint Martin d'Hères	36 780	Cornillon	11 771	Vienne	16 820
Barcelonnette	15 829	Veynes	9 051	Crolles	7 198		
Bellegarde	12 014			Echirolles (CAREO)	3 000		
Bourg d'Oisans	8 209			Gap (CAREO)	2 200		
Bourg Saint Maurice	11 689			Guillestre	12 000		
Briançon	16 552			La Grand Combe	5 700		
Château Arnoux	4 606			Lans en Vercors	4 500		
Chateaufvieux	4 079			Montpezat	4 015		
Corbas	22 416			Nozières	18 085		
Digne	19 845			Pontcharra	10 000		
Digne (CAREO)	3 910			Saint Ambroix	15 691		
La Motte Servolex	14 817			Saint Firmin	5 891		
La Mure	10 000			Saint Priest	19 335		
La Tour de Salvagny	16 192			Tassin la demi lune	4 214		
La Tour du Pin	15 307			Vallon Pont d'Arc	4 558		
Largentière	7 818						
Le Pont de Beauvoisin	15 122						
Le Pouzin	10 080						
Lyon	4 114						
Margencel	12 537						
Moirans	18 657						
Montélimar	17 519						
Moutiers	6 963						
Privas	8 115						
Pusignan	10 618						
Ruoms	8 635						
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 063						
Saint Forgeux	6 830						
Saint Genis Laval	24 454						
Saint Genis Pouilly	16 898						
Saint Jean de Maurienne	9 029						
Saint Julien en Genevois	5 496						
Saint Marcellin	12 358						
Saint Pierre d'Albigny	7 165						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 881						
Sallanches	8 775						
Seyne les Alpes	5 207						
Sillingy	31 474						
Sisteron	20 820						
Valence	24 738						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 074						

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs)

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial ou bail à construction

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 158	Colmars les Alpes	14 925
				La Mure Argens	3 732
SAS FOREZ MAT					
				Genilac	2 950
				Monistrol	8 046
				St Etienne	14 431
				Sury Le Comtal	6 850
SA CHRISTAUD					
Aubenas	1 355			Ambarés et Lagrave	3 724
Beaumont les Valence	8 244			Clermont Ferrand	3 222
Echirolles	8 618			Gap	500
Vograns	4 000			Pusignan	2 520
				Seynod	2 942
				Tours	2 000
SAS BILLMAT					
				Vire	4 571
				Colombelles	5 615
				Grand Couronne	960
				St Jacques de la Lande	18 061
				Vern sur Seiche	5 000
				Graces	4 455
SAS CELESTIN MATERIAUX					
Bourgoin Jallieu	9 230			Aubenas	3 739
Chassieu	5 615			Beaumont les Valence	4 764
Irigny	6 275			Nîmes	3 645
Pierrelatte	4 074			Pusignan	8 010
St Just St Rambert	21 014			Vienne	3 010
				Vinsobres	10 600
SA VAUDREY					
				Lagny sur Marne	2 004
				Saint Léonard	3 890
SAS BTP DISTRIBUTION					
Fegersheim	11 531			Etupes	4 700
Haguenau	27 420				
Richwiller	16 469				
Woustviller	14 975				
SAS MAURIS BOIS					
Argonay	59 802	Seyssins	11 379	Briançon	4 066
Valence	8 236				
SAS REMAT					
Saint Quentin Fallavier	5 300			Saint Jean de Moirans	9 483
SARL REMAT SERVICES					
				Saint Jean de Moirans	100
SAS LEADER CARRELAGES					
				Meythet	2 392
SAS SWEETAIR FRANCE					
				Saint Jean de Moirans	668
				Le Crès	300
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES					
Voiron	5 797				

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

propriété du Groupe	AGENCES DE NEGOCE						
	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SADORAS							
Arbois	13 736	Crotlet	10 173	Baume les Dames	3 062	Nevers jonction	3 063
Beaune	23 549	Fain les Montbard	12 430	Boz	9 969		
Besançon	16 300			Chenôve 208	7 373		
Béthoncourt	12 548			Chenôve 6	42 250		
Bourbon Lancy	9 572			Dijon Dr Quignard	14 924		
Chalindrey	6 206			Luxeuil (Caréo)	3 450		
Chenôve	33 030			Neuilly l'Evêque	4 110		
Ciel	9 344			Nuits Saint Georges	10 124		
Cluny	9 845			Ornans	6 019		
Corbigny	9 700			Polisot	5 017		
Cosne sur Loire	8 547			Remiremont	10 352		
Decize	7 596			Rioz	10 457		
Delle	8 000			Saint Dizier	10 614		
Dijon	11 970			Saint Marcel	24 130		
Dole	17 000			Saint Usage	11 208		
Gevrey Chamberlin	21 205			Saulieu	5 940		
Gueugnon	7 698			Toucy	11 828		
Is sur Tille	14 162						
Joigny	7 588						
Langres	11 473						
Le Creusot	9 054						
Lons le Saunier	17 430						
Macon	12 468						
Montbeau les Mines	20 238						
Moulins Engilbert	5 779						
Nevers Saint Eloi	30 466						
Paray le Monial	10 000						
Pont sur Yonne	6 467						
Pontarlier	15 214						
Saint Satur	5 612						
Sainte Colombe sur Seine	10 554						
Semur en Auxois	11 507						
Seurre	6 900						
Torcy le Grand	5 619						
Verdun sur Doubs	9 000						
Vesoul	10 286						
Villegusien le Lac	11 323						
SAS CLEAU							
Dracy le Fort	42 335			Bourg en Bresse	4 409		
				Montceau les Mines	400		
SAS CLAUDE MATERIAUX							
Arcy sur Cure	7 003						
SAS SOCOBOIS							
				La Rosière	38 622		
ETS MARTIN							
				Saint Thibault	5 213		
SAS M+ MATERIAUX							
Agde	7 956	Hossegor	3 405	Agen	13 869		
Bergerac	15 000	Sarlat	18 093	Alès	6 810		
Carcassonne	6 324			Argelès	5 688		
Castelginest (Socobois)	32 414			Aureilhan	5 195		
Castres	7 819			Baillargues	15 179		
Claira	13 063			Baillargues PPI	7 100		
Le Buisson de Cadouin	12 285			Béziers	10 550		
Peyriac-Minervois	4 413			Brive	14 173		
Saint Loubes	7 717			Canhoes	4 000		
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 091			Castanet Tolosan	9 264		
				Castelginest	8 000		
				Colombiers	7 300		
				Colombiers 2	3 300		
				Cornebarrieu	11 020		
				Dax	4 800		
				Fenouillet	6 722		
				Floirac	4 325		
				Frontignan	4 666		
				Lézignan-Corbières	8 978		
				Mauguio 2	2 028		
				Mérignac charpente	8 591		
				Mérignac PPI	2 050		
				Montauban	12 620		
				Montpellier	7 915		
				Montredon-des-Corbières	13 000		
				Mouguerre	7 015		
				Nîmes	8 750		
				Nîmes (Isoext)	1 500		
				Paulhan	5 218		
				Périgueux	13 620		
				Perpignan (Caréo)	1 101		
				Perpignan REH	1 900		
				Portet sur Garonne	7 309		
				Ria	5 280		
				Rodez	6 622		
				Roques	6 500		
				Saillagouse	1 500		
				Saint Alban	3 898		
				Salles	9 068		

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SAS LA BOITE A OUTILS							
Anney (Seynod)	17 203	Bassens	23 400	Alès	15 234	Albertville	8 900
Annemasse	14 276	Décines	9 498	Aubenas	14 245		
Briangon	9 744	Saint Jean de Moirans	31 059	Drumettaz	9 000		
Château-Thierry	16 016			Gap	8 029		
Dijon	19 423			Margencel	13 346		
Echirolles	23 543			Montélimar	15 383		
La Tour du Pin	12 429			Remiremont	9 002		
Le Creusot	11 184			Romans	8 000		
Le Pont de Beauvoisin	8 769			Thonon	10 624		
L'Isle d'Abeau	11 910						
Menecy	24 760						
Narbonne	15 206						
Saint Genis Pouilly	2 843						
Saint Jean de Maurienne	11 278						
Saint Julien en Genevois	2 285						
Saint Martin d'Hères	14 146						
Sallanches	6 156						
Thyez	17 816						
UNITES LOGISTIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	94 651						
SAS LA BOITE A OUTILS							
Brézins	11 400						
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS							
				Saint Hilaire du Rozier	37 620		
				Vinay/Beaulieu	23 363		
SA CHRISTAUD							
Brezins (ex LOG-EAU)	700						
SAS MAT APPRO							
Brézins	178						
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ							
				Haguenau	400		
SARL SUD APPRO							
				Potelières	2 100		
				Nîmes	20		
ATELIERS							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SARL GET ELECTRIC							
				Grenoble	423		
CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location emphytéotique	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SARL EPPS							
Aix les Bains	642			Barcelonnette	665	Vitrolles	600
Beaumont les Valence	465			Cadenet	614		
Gap	550			Meyreuil	641		
La Motte Servolex	463			Mouans Sartoux	280		
La Mure	467			Saint Savin	636		
La Tour de Salvagny	223			Valence	665		
Lyon	240						
Montélimar	667						
Pont de Beauvoisin	666						
Pusignan	220						
Ruoms	657						
Saint Etienne de Saint Geoirs	360						
Saint Marcellin	222						
Sillingy	667						
Vif	487						
CENTRES ADMINISTRATIFS							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	12 000						
SA DORAS							
Chenôve	1 300						
SAS M+ MATERIAUX							
Claira	1 000						
SIEGE SOCIAL GROUPE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Grenoble	21 750						

Le Groupe SAMSE au travers de ses 2 activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **130 points de vente**.

126 points de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction et **14 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **270 dont 239 pour l'activité négoce et 31 pour l'activité**

bricolage. Au total, cela représente une superficie de **2 980 096 m², dont 2 565 389 m² pour l'activité négoce et 414 707 m² pour l'activité bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **7 Unités Logistiques** dont la Plateforme de stockage de Brézins, de **d'un Ateliers, de 3 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **206 905 m²**.

Le Groupe SAMSE dispose également de **22 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **11 097 m²**.

Note 7 – Titres mis en équivalence

7.1. Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		43 921
Augmentations		4 146
Diminutions		1 902
Mouvements de périmètre	Entrées	
Mouvements de périmètre (1)	Sorties	1 695
à la clôture de l'exercice		44 470

(1) : Prise de participation dans la société BILLMAT (698 milliers d'euros) et ZANON TRANSPORTS (997 milliers d'euros).

7.2. Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
PLATTARD (Groupe)	23 166	22 031
SAS MATERIAUX SIMC	12 613	12 121
SA DIJON BETON	2 841	2 644
SAS RG BRICOLAGE	1 594	1 612
SAS BOURG MATERIAUX	1 163	971
SAS DIDIER	934	939
SCI ENTREPOT FROMENT	861	723
SAS DEGUERRY SAMSE	843	823
SCI CHABER	527	437
SCI LE CARREAU	74	73
SCI ESPACE PLUS	11	8
SAS TARARE MATERIAUX	-157	-153
SAS ZANON TRANSPORTS		1 035
SAS BILLMAT		698
SAS AMEO CONSTRUCTION		-41
Total	44 470	43 921

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 7.4)

7.3. Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
données consolidées								
PLATTARD (Groupe)	33,99	21 206	5 768	1 961	816	191 397	Négoce	520
SAS MATERIAUX SIMC	44,99	11 811	1 782	802	305	161 654	Négoce	568
SA DIJON BETON	23,29	2 734	461	107	93	20 371	Négoce	41
SAS RG BRICOLAGE	39,98	1 106	1 221	488	506	14 122	Bricolage	56
SAS DIDIER	25,00	927	29	7	13	11 243	Négoce	42
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	971	382	191	0	18 832	Négoce	34
SAS DEGUERRY SAMSE	35,07	776	191	67	50	5 945	Négoce	17
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	633	572	229	91	1 372	Bricolage	0
SCI CHABER	40,00	436	225	90	0	412	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	61	67	13	13	67	Bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	0	61	12	10	69	Négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	-154	-7	-4	0	2 687	Négoce	6

Les 2 principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces 2 entités appartiennent au secteur opérationnel « négoce ».

Les éléments financiers de ces 2 entités pour les exercices 2018 et 2017, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités négoce		Entités bricolage	
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Chiffre d'affaires	191 397	175 315	161 654	164 651	59 147	84 423	15 973	15 905
Résultat opérationnel courant	7 974	7 339	2 326	2 803	1 418	3 380	3 061	3 015
Résultat net	5 829	5 257	1 780	2 034	1 117	2 735	2 085	1 969
Autres éléments du résultat global	0	0	-7	3	0	0	1	2
Résultat global total	5 829	5 257	1 773	2 037	1 117	2 735	2 086	1 971
Part attribuable aux actionnaires	5 768	5 256	1 773	2 037	1 117	2 735	2 086	1 971
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	61	1	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	73 516	64 857	20 376	21 376	8 783	11 428	13 021	13 547
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	87 014	85 662	60 243	65 091	26 733	36 481	3 684	3 474
Dettes non courantes	39 830	33 329	8 489	11 678	4 262	8 616	6 204	7 948
Dettes courantes	52 080	51 954	44 858	48 563	13 034	15 976	3 552	2 626
Actifs nets	68 620	65 236	27 272	26 226	18 220	23 317	6 949	6 447
Part attribuable aux actionnaires	68 156	64 814	27 272	26 226	18 220	23 317	6 949	6 447
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	464	422	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	22 030	21 049	11 754	11 123	6 207	5 303	2 508	2 317
Résultat global total attribuable au Groupe	1 961	1 787	801	915	381	797	821	775
Dividendes reçus	816	816	306	284	165	278	610	579
Autres mouvements / Cessions	-9	10	-3		-1 315	385		-5
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	23 166	22 030	12 246	11 754	5 108	6 207	2 719	2 508
Ecart d'acquisition	0	0	366	366	527	717	338	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	23 166	22 030	12 612	12 120	5 635	6 924	3 057	2 846

7.4. Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
SA DIJON BETON	235	235
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
SAS BILLMAT	0	190
Total	1 231	1 421

Note 8 - Titres de sociétés non consolidées

8.1. Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	6,88	52 675	5 014	16 602	0	16 602	20 029	251	3 365	Négoce	6
SAS MCD	25,00	77	217	18	0	18	18	154	9 365	Négoce	9
DIVERS	0,00	0	0	5	0	5	5	7	0	Négoce	0
Total		52 752	5 231	16 625	0	16 625	20 052	412	12 730		15

8.2. Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **20 029 milliers d'euros** et la variation nette de

juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **- 1 166 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2017					4 593
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice					
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2018					-1 166
Plus value potentielle au 31 décembre 2018					3 427
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2018					-1 166
Variation constatée dans les capitaux propres					-1 166
Valeur des titres au 01/01/2018	Cessions de titres au cours de l'exercice 2018	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2018	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2018	Valeur des titres au 31/12/2018	
16 158		5 037	-1 166	20 029	

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation telle qu'elle est définie par l'expert indépendant.

Depuis la signature de la promesse de vente entre le Groupe CRH et DUMONT INVESTISSEMENT (intervenue sur septembre 2014), les modalités d'évaluation ont été adaptées.

L'expert indépendant a défini une méthode qui tient compte de l'alignement progressif du cours de bourse sur la valeur de transaction résultant de l'application de la formule de prix inscrite dans la promesse de vente.

Cette méthode repose à la fois sur la valeur du cours de bourse de SAMSE et sur la valeur de transaction au travers de pondérations qui évolueront chaque année afin de rendre compte du rapprochement de la date de réalisation de l'opération. La pondération retenue au 31 décembre 2018 est la suivante :

- 50 % pour le cours de bourse et
- 50 % pour la formule de prix.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 154,63 € au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe SAMSE n'a cédé aucun titre DUMONT INVESTISSEMENT.

8.3. Evolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	16 281
Augmentations / Acquisitions	5 037
Diminutions / Sorties	
Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2018 (par capitaux propres)	-1 166
à la clôture de l'exercice	20 152
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	100
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	100
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	16 181
à la clôture de l'exercice	20 052

Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)	Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 748	2 188	3 936
Augmentations / Acquisitions	856	121	977
Diminutions / Sorties	148	59	207
Mouvements de périmètre	Entrées	109	109
Virements		-425	-425
à la clôture de l'exercice	2 456	1 934	4 390
Dépréciations			
à l'ouverture de l'exercice		152	152
Dotations			
Reprises			0
Mouvements de périmètre	Entrées		0
à la clôture de l'exercice		152	152
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 748	2 036	3 784
à la clôture de l'exercice	2 456	1 782	4 238
(1) détail des créances sur participations			
	SAS BOURG MATERIAUX	1 200	
	SAS TARARE MATERIAUX	1 256	
Total	2 456		

Analyse par nature d'instruments financiers :

	Valeur nette	
	2018	2017
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	20 052	16 181
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	2 456	1 748
Autres actifs financiers	1 782	2 036
Total	24 290	19 965

Au 31 décembre 2018, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 10 - Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2018			2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	222 739	12 469	210 270	205 286	12 707	192 579
Marchandises Bricolage	63 927	2 888	61 039	60 980	2 452	58 528
Total	286 666	15 357	271 309	266 266	15 159	251 107

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 11 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2018			2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	210 904	24 570	186 334	193 757	22 559	171 198
Clients et comptes rattachés Bricolage	3 894	162	3 732	1 842	88	1 754
Total	214 798	24 732	190 066	195 599	22 647	172 952

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

11.1. Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2018	2017
Non échues	146 575	139 763
Retard n'excédant pas un mois	16 204	13 795
Retard compris entre un et deux mois	8 084	7 750
Retard compris entre trois et cinq mois	8 917	4 010
Au-delà	35 018	30 281
Total	214 798	195 599

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de 3 mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2018	2017	% de variation
Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà (H.T.)	36 613	28 576	28,12
Provision constatée	24 732	22 647	9,21
% de créances impayées couvertes par provision	67,55	79,25	

11.2. Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2018	2017
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		22 647	21 937
Dotations de l'exercice aux provisions		8 177	6 121
Reprises de provisions pour dépréciation :		6 133	6 306
▪ utilisées (1)	3 073	4 143	
▪ non utilisées	3 060	2 163	
Mouvements de périmètre	entrées	41	895
Mouvements de périmètre	sorties		
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		24 732	22 647

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste "Autres produits et charges de l'exploitation courante").

Note 12 - Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2018			2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances négoce (1)	94 598	575	94 023	89 730	1 185	88 545
Autres créances bricolage (1)	9 017	15	9 002	10 418	10	10 408
Charges constatées d'avance négoce	2 128		2 128	2 319		2 319
Charges constatées d'avance bricolage	454		454	421		421
Total	106 197	590	105 607	102 888	1 195	101 693

(1) détail ci-après

	2018	2017
(1) Les autres créances de l'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	103 025	98 953
Remises, rabais et ristournes à recevoir (a)	42 551	38 662
Fournisseurs débiteurs (a)	14 851	14 326
Avoirs et sommes diverses à recevoir (a)	9 944	14 291
Créances sur cessions d'immobilisations	282	1 364
Créances de TVA	17 421	13 686
Débiteurs divers	5 915	4 212
Créances sociales	968	1 108
Etat - impôt sur les sociétés	10 369	9 197
Autres créances fiscales	635	1 984
Autres créances diverses	89	123

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les Conditions Particulières de Ventes (CVP) correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOPérations commerciales (COOP) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoires à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du Groupe. La provision pour avoires à recevoir est diminuée des avoires versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été établie, pour une durée indéterminée

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaître distinctement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Les soldes figurants en créances et en dettes correspondent aux positions avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Valeurs mobilières de placement négoce	30 843	32 525
Valeurs mobilières de placement bricolage	0	0
Disponibilités négoce	28 067	43 416
Disponibilités bricolage	2 820	4 546
Total	61 730	80 487

Trésorerie nette à la clôture

	2018	2017
Valeurs mobilières de placement	30 843	32 525
Disponibilités	30 887	47 962
T trésorerie passive	-16 528	-22 080
Total	45 202	58 407

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à 3 mois (la durée de placement peut aller jusqu'à 6 mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 14 - Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	10 159	3 447 925

14.2. Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2018	Capitalisation boursière en €
	3 458 084	131,00	453 009 004

Evolution du capital social au cours des 4 dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions émises		Augmentation de capital	Montant du capital social en €
		émises	total		
Au 31 décembre 2015	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2016	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2017	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2018	1	0	3 458 084	0	3 458 084

14.3. Intérêts non contrôlants

	2018	2017
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	7 660	9 476
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	2 343	2 622
Total	10 003	12 098

- **Rachat d'intérêts minoritaires (1,76 %) sur LA BOITE A OUTILS**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	1 490
Prix d'acquisition des 1,76 %	-1 689
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	-199

- **Rachat d'intérêts minoritaires (14,98 %) sur BTP DISTRIBUTION**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	1 406
Prix d'acquisition des 14,98 %	-1 569
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	-163

Les autres rachats d'intérêts minoritaires n'ont pas engendré d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2018	2017
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	bricolage	50,10	50,98
COMPTOIR FROMENT	bricolage	50,10	50,98
BTP DISTRIBUTION	négoce	33,19	48,17
LA BOITE A OUTILS	bricolage	0,20	1,96

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION		LA BOITE A OUTILS	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<i>(données avant élimination interco.</i>								
<i>avec les autres entités du Groupe)</i>								
Chiffre d'affaires	16 528	15 921	18 226	17 502	45 843	37 441	259 725	243 525
Résultat opérationnel courant	1 424	1 648	1 699	1 936	1 995	1 421	8 960	9 567
Résultat net	1 013	1 197	1 197	1 384	1 388	979	6 793	6 138
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	513	610	606	706	461	472	73	123
Autres éléments du résultat global	-8	0	-6	-12	-2	4	-151	-97
Résultat global total	1 005	1 197	1 191	1 372	1 386	983	6 642	6 041
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	509	610	603	699	460	474	71	121
Actifs non courants	1 837	1 883	2 564	3 103	2 694	2 757	74 532	77 557
Actifs courants	4 390	4 144	4 110	3 864	18 818	15 029	76 435	73 955
Dettes non courantes	116	96	82	84	2 054	1 265	18 616	22 754
Dettes courantes	3 154	3 029	3 094	3 441	8 566	6 829	59 517	58 850
Actifs nets	2 957	2 902	3 498	3 442	10 892	9 692	72 834	69 908
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 481	1 479	1 752	1 755	3 615	4 669	146	1 381
Flux de trésorerie généré par l'activité	1 035	1 184	699	1 846	407	-422	15 967	9 341
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-74	-393	408	-879	-225	-431	-5 171	-15 881
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-949	-766	-1 135	-946	286	723	-9 792	1 721
Augmentation ou diminution de la trésorerie	12	25	-28	21	468	-130	1 004	-4 819
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	481	392	575	484	62	11	42	46

14.4. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **200 €**.

14.5. Titres d'autocontrôle

	2018	2017
Nombre d'actions	10 159	7 904
Montant en K€	919	659
Valeur d'inventaire :	1 333	1 316

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2018. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2018, 12 801 titres ont été acquis et 11 952 ont été cédés dans le cadre du contrat de liquidité. 1 406 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de rachat.

14.6. Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2018	2017
Réserves	430 257	401 712
Résultat	41 119	40 309
Total	471 376	442 021

14.7.a Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2018		2017	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	56,17	60,79	56,17	60,69
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	21,13	22,87	21,13	22,83
- CM-CIC INVESTISSEMENT	5,28	5,72	5,29	5,71
- DIVERS	2,89	2,91	3,01	3,11
sous total	85,47	92,29	85,60	92,34
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	4,01	2,17	4,01	2,17
- FCP STOCK PICKING FRANCE	0,27	0,14	1,70	0,92
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	1,07	0,58	1,07	0,58
- AUTO-DETENTION	0,29	0,00	0,23	0,00
- DIVERS	8,89	4,82	7,39	3,99
sous total	14,53	7,71	14,40	7,66
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

14.7.b Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2018		2017	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	3 885 042	1 942 521	3 885 042
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	1 461 280	730 640	1 461 280
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	365 450	182 725	365 450
- DIVERS	99 619	186 367	104 213	199 371
sous total	2 955 505	5 898 139	2 960 099	5 911 143
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	138 700	138 700	138 700	138 700
- FCP STOCK PICKING FRANCE	9 250	9 250	58 902	58 902
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	37 000	37 000	37 000
- AUTO-DETENTION	10 159	0	7 904	0
- DIVERS	307 470	307 470	255 479	255 479
sous total	502 579	492 420	497 985	490 081
Total	3 458 084	6 390 559	3 458 084	6 401 224

Note 15 - Provisions

15.1. Détail des provisions pour risques et charges

	2018			2017		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	1 013	167	1 180	1127		1 127
Autres provisions pour risques et charges	802	389	1 191	1049	519	1 568
Provisions pour retraites et autres obligations		14 423	14 423		13 810	13 810
Provisions pour restructurations	476		476	896		896
Provisions pour impôts			0			0
Total	2 291	14 979	17 270	3 072	14 329	17 401

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de nature diverse ; on retrouve notamment : des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

15.2. Evolution des provisions

	Litiges matériels	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Impôts	Total
à l'ouverture de l'exercice	1 127	1 568	13 810	896	0	17 401
Dotations	607	438	1 132	142		2 319
Reprises utilisées	408	620	1 471	562		3 061
Reprises non utilisées	85		28			113
Variations de périmètre Entrées			97			97
Variations de périmètre Sorties	61	195				256
Ecart actuariels constatés en capitaux propres			883			883
Virements						0
à la clôture de l'exercice	1 180	1 191	14 423	476	0	17 270

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	137
Provision pour travaux	172
Provision pour charges de personnel	320
Provision pour risques sociaux	240
Provision pour risques et charges divers	322

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

En ce qui concerne la provision pour garantie donnée aux clients sur certains types de produits, celle-ci couvre les risques de retour sur les produits vendus et le remplacement des produits défectueux.

Ces provisions sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

15.3. Engagements de retraite et médailles du travail.

A - Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
	activité négoce		activité bricolage	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	1,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%	26 - 30 ans	1,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%	31 - 35 ans	1,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	1,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%	41 - 45 ans	3,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	3,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%	51 - 55 ans	1,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2017.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Cette charge se répartit de la façon suivante :

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	396
Coût de l'actualisation	-176
Ecarts actuariels (1)	-883

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de + 1,7 % du montant total de l'engagement.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **12 678 milliers d'euros au 31 décembre 2018**.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : **Taux**

Cadres : 2 % (2 % en 2017)

Non cadres : 2 % (2 % en 2017)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

Le taux retenu s'élève à 1,62 % au 31 décembre 2018 (contre 1,45 % en 2017).

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2018.

La dotation nette de l'exercice s'élève à : **663 milliers d'euros**.

B - Médailles du travail

Au 31 décembre 2018, cette provision représente un montant de **1 745 milliers d'euros**.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans.		
Paramètres					
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2017					
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise					
d'après les taux annuels de turnover suivants :					
	Cadres		Non cadres		
	activité négoce		activité bricolage		
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	1,00%	16,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%	26 - 30 ans	1,00%	12,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%	31 - 35 ans	1,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	1,00%	9,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%	41 - 45 ans	3,00%	8,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	3,00%	6,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%	51 - 55 ans	1,00%	6,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	5,00%

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2017).

15.4. Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation minore le chiffre d'affaires de l'activité Bricolage de 239 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés**16.1. Détail de la charge d'impôt**

	2018	2017
Charge d'impôt exigible	14 756	14 822
Impôts différés	27	-242
Total	14 783	14 580

16.2. Impôts différés au bilan

	2018	2017
Impôts différés actifs	2 345	2 346
Impôts différés passifs	7 371	7 836
Impôts différés nets	-5 026	-5 490

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 836 milliers d'euros (2 508 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2018, contre 770 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 1 059 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

16.3. Impôts différés

	2018	2017	Variation
			2018/2017
IMPOTS DIFFERES ACTIFS			
à l'ouverture de l'exercice	2 346	3 404	-1 058
Produit de l'exercice			0
Charge de l'exercice	573	73	500
Mouvements de périmètre Entrées	267	199	68
Mouvements de périmètre Sorties			
Virements	305	-1 184	1 489
à la clôture de l'exercice	2 345	2 346	-1
IMPOTS DIFFERES PASSIFS			
à l'ouverture de l'exercice	7 836	9 384	-1 548
Produit de l'exercice	546	315	231
Charge de l'exercice			0
Impacts réserves	-358	-49	-309
Mouvements de périmètre Entrées	134		134
Mouvements de périmètre Sorties			
Virements	305	-1 184	1 489
à la clôture de l'exercice	7 371	7 836	-465
VALEUR NETTE			
à l'ouverture de l'exercice	-5 490	-5 980	490
à la clôture de l'exercice	-5 026	-5 490	464
Variation nette des impôts différés	464	490	

16.4. Preuve d'impôts

	2018	2017
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote part de résultat - sociétés MEQ -)	39 316	38 659
Impôt exigible	14 756	14 822
Impôts différés	27	-242
RESULTAT AVANT IMPOT	54 099	53 239
Dépréciation des écarts d'acquisition	500	1 035
Impact des différences permanentes	522	486
Swaps	-26	-158
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	431	633
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-1 850	-232
Impact des dividendes	-90	335
ID sur titres mis en équivalence	129	-456
Plus value exonérée		-218
Quote part de frais sur plus values exonérées	4	26
Quote part des sociétés transparentes mises en équivalence	135	-21
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	-712	
Effets des bases sans impôt différé	628	-981
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	617	625
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-7 290	-7 921
BASE FISCALE	47 097	46 392
Taux de l'impôt	33,33	33,33
Contribution sociale (3,3 %)	309	320
Surtaxe exceptionnelle des grandes entreprises		1 574
Crédit d'impôt	-516	-529
Contribution de 3 % sur les distributions de dividendes (1)	-153	-1 130
Impôts différés: impact des lois de finance 2017 et 2018 (2)	-88	-1 125
Impact du taux d'impôt à 28 % (3)	-469	
Divers	3	8
IMPOT THEORIQUE	14 783	14 580
CHARGE REELLE D'IMPOT	14 783	14 580
Taux réel de l'impôt	31,39	31,43

(1): Sur l'exercice 2017, impact de la demande de remboursement de la taxe de 3 % sur les dividendes, à la suite de l'invalidation de cette taxe par le Conseil Constitutionnel.

(2): Incidence de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % pour les impôts différés à long terme. Le principal impact concerne les impôts différés relatifs aux amortissements dérogatoires. La totalité des impacts liés à la baisse du taux a été enregistrée en résultat, les effets relatifs aux autres éléments du résultat global étant peu significatifs.

(3): Impact de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 28 % (lois de finances 2017 et 2018).

16.5. Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2018	2017
Congés payés	119	811
Participation des salariés	197	98
Provisions pour indemnités de fin de carrière	218	46
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	-473	-1 737
Organic et taxes sur les grandes surfaces	15	68
Activation des déficits	66	-836
Crédit bail	26	136
Ecart évaluation terrains et constructions	178	669
Impôts différés: impact des lois de finance 2017 et 2018 (cf. note 16.4)	88	1 125
Autres	29	110
Total	463	490
Variation des impôts différés actif	-2	-1 058
Variation des impôts différés passif	465	1 548
Total	463	490

	2018	2017
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	-27	242
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	132	199
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	358	49
Total	463	490

Note 17 - Passifs financiers courants et non courants

17.1. Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2018			Valeur bilan au 31/12/2017		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Locations financement	917	292	1 209	465	65	530
Emprunts	124 900	57 958	182 858	131 496	57 371	188 867
Engagements de rachat de minoritaires	4 353		4 353	586		586
Autres financements	3 242	36	3 278	2 258	11	2 269
Instruments financiers dérivés	33	53	86	61	51	112
Total des passifs financiers (hors concours bancaires)	133 445	58 339	191 784	134 866	57 498	192 364
Concours bancaires courants		16 529	16 529		22 080	22 080
Total des passifs financiers (avec concours bancaires)	133 445	74 868	208 313	134 866	79 578	214 444

17.2. Echéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2018 ECHEANCES			au 31/12/2017 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes financières	74 868	117 266	16 179	79 578	121 120	13 746
Fournisseurs et comptes rattachés	192 981			186 450		
Autres dettes	112 678			106 455		
Total	380 527	117 266	16 179	372 483	121 120	13 746

17.3. Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.

Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **7 650 milliers d'euros** dont **3 829 milliers d'euros à moins d'un an**.

Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la Norme IAS 39).

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **153 millions d'euros**.

Les découverts ont été utilisés pour **16 529 milliers d'euros soit en % : 10,8**.

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants » susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre. Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2018 :

Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à **1**.

Au 31 décembre 2018, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,30**.

17.5. Valorisation des SWAP

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2018 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **57 milliers d'euros**.

Le tableau, ci-dessous récapitule par SWAP, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2018.

N°SWAP	Au 31/12/2018	VALORISATION SWAPS 31/12/2018			Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
	Capital restant couvert (en €)	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
D03	0	30/06/2018	TF 0,37%	EURIBOR 3M	0	-1 317
33	0	01/03/2018	TF 0,89%	EURIBOR 3M	0	-381
34	0	10/10/2018	TF 1,00%	EURIBOR 3M	0	-5 043
35	750 000	01/07/2019	TF 0,48%	EURIBOR 3M	-3 014	-13 937
36	150 000	28/03/2019	TF 1,09%	EURIBOR 3M	-525	-8 002
37	500 000	25/04/2019	TF 1,70%	EURIBOR 3M	-1 852	-13 011
38	5 000 000	01/07/2022	TF 0,25%	EURIBOR 3M	-44 623	-52 620
39	1 250 000	10/03/2020	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-5 185	-14 428
40	0	30/10/2018	TF -0,17%	EURIBOR 3M MOY M-1	0	-3 118
	7 650 000		TOTAL		-55 199	-111 857

La dette financière concernée représente **38 056 milliers d'euros à fin décembre 2018** (contre 42 675 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 14 207 actions et en a cédé 11 952.

Au 31 décembre 2018, le Groupe SAMSE est propriétaire de 10 159 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **919 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2018 est de **1 333 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 30 843 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

17.4. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **16 529 milliers d'euros** et sont relatifs à des découverts bancaires.

17.6. Encours des dettes financières

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 504 milliers d'euros.

	au 31/12/2018				au 31/12/2017			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	74 868	117 266	16 179	208 313	79 578	121 120	13 746	214 444
Taux fixe	47 594	100 961	8 805	157 360	42 112	94 474	4 272	140 858
Taux variable	27 274	16 305	7 374	50 953	37 466	26 646	9 474	73 586
Position nette avant gestion	27 274	16 305	7 374	50 953	37 466	26 646	9 474	73 586
Hors bilan (swaps de taux)	3 829	3 821	0	7 650	8 254	7 650	0	15 904
Position nette après gestion	23 445	12 484	7 374	43 303	29 212	18 996	9 474	57 682

17.7. Détermination de l'endettement financier net

	2018	2017
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes	182 735	188 690
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	123	177
Dettes relatives au crédit bail	1 209	530
Dettes rattachées à des participations (1)	3 217	2 216
Dettes diverses	147	165
Engagements de rachat de minoritaires	4 353	586
Total	191 784	192 364
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	191 784	192 364
Trésorerie nette	45 202	58 407
Total	146 582	133 957
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	133 445	134 866
Dettes à court terme	74 868	79 578
Total des dettes	208 313	214 444
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	61 731	80 487
ENDETTEMENT FINANCIER NET	146 582	133 957
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
RG BRICOLAGE	1 671	2 027
DUMONT INVESTISSEMENT	1 131	
SCI ENTREPOT FROMENT	412	156
SCI CHABER	3	33
Total	3 217	2 216

Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs négoce	166 995	160 632
Fournisseurs bricolage	25 986	25 818
Total	192 981	186 450

Note 19 - Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Dettes fiscales et sociales négoce	63 151	54 769
Dettes fiscales et sociales bricolage	21 781	20 969
Dettes sur immobilisations négoce	1 417	1 339
Dettes sur immobilisations bricolage	72	550
Autres dettes négoce	24 170	26 569
Autres dettes bricolage	343	406
Produits constatés d'avance négoce	120	438
Produits constatés d'avance bricolage	1 624	1 415
Total	112 678	106 455

Le poste "Autres dettes négoce" comprend les opérations relatives à la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP (cf. note 12).

Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

20.1. Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes de marchandises	1 097 862	280 114	1 377 976	1 026 835	267 979	1 294 814
Camionnages et prestations de services	31 662	15 614	47 276	29 268	14 623	43 891
Intérêts des créances commerciales	8		8	10		10
Frais fixes de facturation	1 563		1 563	1 576		1 576
Total	1 131 095	295 728	1 426 823	1 057 689	282 602	1 340 291

20.2. Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Produits divers	15		15	86		86
Total	15	0	15	86	0	86

20.3. Evolution du chiffre d'affaires par activité

	2018	2017	% d'évolution 2018/2017	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	1 131 095	1 057 689	6,94	5,42
Bricolage	295 728	282 602	4,64	5,35
Total	1 426 823	1 340 291	6,46	5,41

Le chiffre d'affaires à périmètre "non comparable" est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de "comparable" qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2017 et 2018.

Note 21 - Charges de personnel

21.1.a Frais de personnel par activité

	2018	2017
Négoce	161 984	152 507
Bricolage	61 341	56 389
TOTAL	223 325	208 896

21.1.b Charges prises en compte dans les frais de personnel

Participation des salariés		Abondement FCP	
2018	2017	2018	2017
1 790	1 304	1 959	1 967
1 536	1 447	1 053	918
3 326	2 751	3 012	2 885

21.1.c Evolution des frais de personnel

	2018	2017	% d'évolution 2018/2017	
			à périmètre non comparable	à périmètre comparable
Négoce	161 984	152 507	6,21	4,39
Bricolage	61 341	56 389	8,78	9,15
TOTAL	223 325	208 896	6,91	5,68

A la suite de la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le Groupe a enregistré un produit de 7 290 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (7 921 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Ce dernier a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

21.2. Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2018	2017
NEGOCE	3 704	3 462
SA SAMSE	1 578	1 515
SA DORAS	770	752
M+ MATERIAUX	565	538
SAS MAURIS BOIS	126	108
SAS SOCOBOIS	91	87
SAS ZANON TRANSPORTS - prise de contrôle sur l'exercice 2018	69	
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	68	75
SAS ROGER CLEAU	61	60
SAS BTP DISTRIBUTION	60	58
SAS CELESTIN MATERIAUX	55	55
SA CHRISTAUD	54	54
SAS BILLMAT - prise de contrôle sur l'exercice 2018	46	
SAS REMAT	32	28
SAS FOREZ MAT	26	26
SAS LEADER CARRELAGES	19	17
SAS BLANC MATERIAUX	18	18
SAS ETS MARTIN - prise de contrôle sur l'exercice 2018	13	
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	13	12
SAS CLAUDE MATERIAUX	11	11
SARL GET ELECTRIC	7	7
SA DUMONT INVESTISSEMENT	6	6
SAS VAUDREY	6	6
SAS OUTIMAT B.T.P.	5	6
SAS MAT APPRO	5	5
SAS SWEETAIR FRANCE - Cession sur l'exercice 2018		18
BRICOLAGE	1 739	1 671
SAS LA BOITE A OUTILS	1 512	1 418
SAS COMPTOIR FROMENT	81	74
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	75	68
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	71	61
SAS DEDB REMIREMONT - Fusion dans la SAS LA BOITE A OUTILS sur 2018		50
	5 443	5 133

21.3. Effectifs moyens par catégorie

	2018	2017
Employés et Ouvriers	3 753	3 519
Techniciens, Agents de maîtrise	906	881
Cadres	784	733
TOTAL	5 443	5 133

Note 22 - Charges externes

	2018	2017	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous-traitance générale	9 416	7 581	24,21	17,15
Locations et transport de biens	28 033	29 218	-4,06	0,47
Entretiens et réparations	12 285	11 714	4,87	2,99
Primes d'assurance	4 937	4 112	20,06	17,46
Services extérieurs divers	2 239	2 351	-4,76	-4,76
Personnel extérieur à l'entreprise	6 971	7 758	-10,14	-10,21
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 675	5 769	15,70	15,29
Publicité, publications et relations publiques	14 232	13 310	6,93	6,83
Déplacements, missions et réceptions	7 741	6 977	10,95	6,87
Frais postaux et télécommunications	3 195	3 081	3,70	2,11
Services bancaires et assimilés	1 813	1 768	2,55	0,62
Autres services	869	756	14,95	12,70
	98 406	94 395	4,25	4,28

Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations

	2018		2017	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		172		149
Net		172		149
Dotations pour dépréciation des stocks	12 964		12 822	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		12 871		12 704
Net	93		118	
Dotations pour dépréciation des créances	8 598		6 390	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		7 140		6 407
Net	1 458		17	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 265		2 238	
Reprises de provisions pour risques et charges		1 998		2 446
Net	267		208	
Dépréciations des écarts d'acquisition				
Net	525		920	
Divers				
Net				
Total	24 352	22 181	22 370	21 706
Total Net	2 171		664	

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2018 et 2017 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	23
des stocks de marchandises	25
des créances	-1 475
des provisions pour risques et charges	-475
des écarts d'acquisition	395
Total Net	-1 507

Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		1 087		1 845
Autres produits opérationnels		5 841		5 651
VNC des éléments d'actifs cédés	728		1 403	
Autres charges opérationnelles	7 098		9 141	
Total	7 826	6 928	10 544	7 496
Net	898		3 048	

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels

	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Cessions d'actifs corporels		3 567		4 878
VNC des éléments d'actifs cédés	1 963		2 379	
Autres produits et charges opérationnels	618		1 585	
Total	2 581	3 567	3 964	4 878
Net		986		914

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2018	2017
Résultat opérationnel courant	54 187	53 697
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	3 567	3 976
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-1 963	-1 472
Dépréciations immobilières Négoce	-114	-1 225
Dépréciations immobilières Bricolage		-347
Autres produits et charges sur opérations immobilières		1 907
Cession de la société SWEETAIR FRANCE (Négoce) (1)	-490	
Cession activité Saumur (Bricolage)		-5
Produit de réévaluation ZANON TRANSPORTS	653	
Produit de réévaluation BILLMAT	59	
Charges liées à des restructurations	-726	-1 920
Résultat opérationnel	55 173	54 611

(1) : sur le premier semestre 2018, le Groupe a décidé de céder la société SWEETAIR FRANCE. La vente a été effectivement réalisée sur le mois de juillet 2018. Cette opération a généré un impact consolidé de - 490 milliers d'euros.

Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2018	2017
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	194	203
Total	194	203

Note 27 - Coût de l'endettement financier brut

	2018	2017
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit	1 929	2 426
Total	1 929	2 426

Note 28 - Autres produits et charges financiers

	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières		18		
Produits des participations		413		283
Produits de cession des immobilisations financières				398
VNC des immobilisations financières cédées			247	
Autres produits divers		252		519
Autres charges diverses	48		1	
Dotations aux dépréciations financières			100	
Différences positives de change		74		80
Différences négatives de change	48		81	
	96	757	429	1 280
		661		851

Note 29 - Formation du résultat financier

	2018	2017	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	194	203	-4,43
Coût de l'endettement financier brut	-1 929	-2 426	-20,49
Coût de l'endettement financier net	-1 735	-2 223	-21,95
Autres produits et charges financiers	661	851	-22,33
RESULTAT FINANCIER	-1 074	-1 372	-21,72

Note 30 - Charges d'impôt

	2018	2017
Charges d'impôt social	14 756	14 822
Impôts différés	27	-242
	14 783	14 580

Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2018	2017
PLATTARD (Groupe)	1 961	1 787
SAS MATERIAUX SIMC	802	914
SAS RG BRICOLAGE	488	531
SCI ENTREPOT FROMENT	229	152
SAS BOURG MATERIAUX	191	126
SAS ZANON TRANSPORTS (contribution sur 9 mois en 2018)	182	214
SA DIJON BETON	107	161
SCI CHABER	90	78
SAS DEGUERRY SAMSE	67	127
SCI LE CARREAU	13	13
SCI ESPACE PLUS	12	9
SAS DIDIER	7	20
SAS BILLMAT (prise de contrôle en début d'année 2018)	0	129
SAS TARARE MATERIAUX	-3	11
	4 146	4 272

Note 32 - Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	7 904	3 450 180
Achats d'actions propres en cours d'exercice		2 255	-2 255
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	10 159	3 447 925
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			3 449 352
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			41 119 110
	Résultat par action		11,92
	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 449 352	0	3 449 352
	Résultat dilué par action		11,92

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	2 255	-1 427	828

Note 33 - Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2018	2017
Engagements de prise de participations	0	0
Total	0	0
B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2018	2017
Obligations en matière de location-financement immobilier		
crédit-bail	464	512
Total	464	512
Obligations en matière de location-financement mobilier		
Divers financements de véhicules et matériels	745	18
Contrats de location simple		
Véhicules	7 879	8 151
Garanties financières		
Cautions bancaires sur prêts et découverts	8 324	6 995
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2018	2017
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	3 707	2 518
Ensembles immobiliers	8 215	9 203
Total	11 922	11 721
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	276	254
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	0	0
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	1 998	3 269
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	1 998	3 269

Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (la société DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité de Direction.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Informations (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS		
	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	37 210	0	32
Charges	12 694	0	2 994
Créances rattachées à des participations	2 456	0	0
Dettes rattachées à des participations	2 086	0	1 131
Comptes courants intra-groupe :			
	Actifs	4 837	0
	Passifs	11	1 595

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du « key personnel » commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2018

	2018
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	2 056 143
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-428 171
Retraitement IFRIC 13	-239
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-200 910
	Total 1 426 823

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le Rapport de Gestion au Chapitre 3.6 du Document de Référence.

Note 35 - Instruments financiers

A - Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	20 052	20 052	20 052			
Autres actifs financiers non courants	4 238	4 238		4 238		
Clients et comptes rattachés	190 066	190 066		190 066		
Autres actifs financiers courants	105 607	105 607		105 607		
Equivalents de trésorerie	30 843	30 843		30 843		
Trésorerie	30 887	30 887		30 887		
Actifs	381 693	381 693	20 052	361 641		
Passifs financiers non courants	133 445	133 445			133 412	33
Fournisseurs et comptes rattachés	192 981	192 981			192 981	
Autres dettes courantes	112 678	112 678			112 678	
Passifs financiers courants	74 867	74 867			74 814	53
Passifs	513 971	513 971			513 885	86

	Au 31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	16 181	16 181	16 181			
Autres actifs financiers non courants	3 784	3 784		3 784		
Clients et comptes rattachés	172 952	172 952		172 952		
Autres actifs financiers courants	101 693	101 693		101 693		
Equivalents de trésorerie	32 525	32 525		32 525		
Trésorerie	47 962	47 962		47 962		
Actifs	375 097	375 097	16 181	358 916		
Passifs financiers non courants	134 866	134 866			134 805	61
Fournisseurs et comptes rattachés	186 450	186 450			186 450	
Autres dettes courantes	106 455	106 455			106 455	
Passifs financiers courants	79 578	79 578			79 527	51
Passifs	507 349	507 349			507 237	112

Informations complémentaires

- IFRS 7.37a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

- IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.

- IFRS 7.39a - échéancier des passifs : cf note 17.2.

B - Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2018			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		-1 166	
Instruments dérivés	26		
Equivalents de trésorerie			
Total	26	-1 166	

Au 31/12/2017			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		1 467	
Instruments dérivés	158		
Equivalents de trésorerie			
Total	158	1 467	

Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte 2 secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux 2 secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2018, le Groupe est structuré en 2 secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2018			2017		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 317 861	309 872	1 627 733	1 229 178	297 048	1 526 226
inter-secteurs	-186 766	-14 144	-200 910	-171 489	-14 446	-185 935
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 131 095	295 728	1 426 823	1 057 689	282 602	1 340 291
Résultat Opérationnel Courant	40 509	13 678	54 187	38 395	15 302	53 697
Résultat Opérationnel	40 731	14 442	55 173	40 140	14 471	54 611
Résultat financier	-799	-275	-1 074	-1 021	-351	-1 372
Quote part des résultats des entreprises associées	3 326	820	4 146	3 497	775	4 272
Impôt			-14 783			-14 580
Résultat net			43 462			42 931

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2018			2017		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	23 193	7 597	30 790	22 253	7 312	29 565
Dépréciations des écarts d'acquisition	525		525	920		920
Dépréciations des immobilisations incorporelles						
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-95	-77	-172	-57	-92	-149
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles						
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	1 378	80	1 458	26	-43	-17
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	-343	436	93	208	-90	118
Dotations et reprises de provisions diverses	157	110	267	-429	221	-208

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2018			2017		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	816 496	159 025	975 521	783 039	159 745	942 784
Entreprises associées	41 413	3 057	44 470	41 075	2 846	43 921
Total des actifs	857 909	162 082	1 019 991	824 114	162 591	986 705
Total des dettes	447 315	91 297	538 612	438 430	94 157	532 587
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	29 190	6 534	35 724	30 586	10 168	40 754

Le Groupe dispose de 2 secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces 2 secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques, qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les 2 secteurs concernés.

Note 37 – Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	ODICEO				ERNST & YOUNG				Autres			
	2018		2017		2018		2017		2018		2017	
	Montant (HT)	%										
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	418 123 €	59%	386 106 €	60%	148 925 €	21%	142 908 €	22%	140 728 €	20%	114 635 €	18%
- Emetteur	101 640 €	56%	99 532 €	57%	79 845 €	44%	73 703 €	43%				
- Filiales intégrées globalement	316 483 €	60%	286 574 €	61%	69 080 €	13%	69 205 €	15%	140 728 €	27%	114 635 €	24%
Services autres que la certification des comptes			7 550 €	100%								
- Emetteur			7 550 €	100%								
- Filiales intégrées globalement												
SOUS-TOTAL AUDIT	418 123 €	59%	393 656 €	60%	148 925 €	21%	142 908 €	22%	140 728 €	20%	114 635 €	18%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	418 123 €	59%	393 656 €	60%	148 925 €	21%	142 908 €	22%	140 728 €	20%	114 635 €	18%

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la « Note 1 - Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts du changement de méthode comptable résultant de l'application au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations – Point clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 45,5, soit 4,5 % du total bilan du groupe.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p> <p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p> <p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses, en particulier des prévisions de flux de trésorerie et du taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ; ▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; ▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ; ▶ comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ; ▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; ▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la société.

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé du 31 décembre 2018 pour un montant net de M€ 271,3 et représentent 26,6 % de son total.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche. Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et avons échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent et avons analysé</p>

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du poids des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.

les variations les plus significatives et les variations jugées anormales.

S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.

Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.

■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, les créances clients s'élèvent à M€ 190,1 et représentent 18,6 % du bilan du groupe.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Pour prévenir le risque client, le groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société du groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, le groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et le groupe.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice, relatifs à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants d'avoirs à recevoir et de factures à établir relatives aux CPV / COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et le cas échéant nous avons rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SAMSE par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ODICEO était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les

articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 15 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

4.2 Comptes sociaux

Bilan	196
Compte de résultat	198
Soldes intermédiaires de gestion	199
Tableau des flux de trésorerie	200
Tableau de variation des capitaux propres	201
Annexe aux comptes sociaux	202
Note 1 - Immobilisations incorporelles	203
Note 2 - Immobilisations corporelles	204
Note 2bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	205
Note 3 - Immobilisations financières	205
Note 4 - Stocks de marchandises	206
Note 5 - Créances	207
Note 6 - Charges constatées d'avance	208
Note 7 - Capital social	208
Note 8 - Provisions pour risques et charges	210
Note 9 - Emprunts et dettes	212
Note 10 - Produits constatés d'avance	213
Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	213
Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir	214
Note 13 - Chiffre d'affaires net	214
Note 14 - Charges et produits financiers	215
Note 15 - Charges et produits exceptionnels	216
Note 16 - Participation des salariés et impôt sur les bénéfices	216
Note 17 - Effectifs et CICE	218
Note 18 - Engagements financiers et autres informations	218
Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	219
Note 20 - Rémunération des mandataires sociaux	219
Note 21 - Informations complémentaires	219
Note 22 - Inventaire des actifs financiers	220
Note 23 - Filiales et participations	221
Note 24 - Résultats des cinq derniers exercices	223

Bilan de la société mère

(en euros)

			Au 31 Décembre		
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2018 NET	2017 NET
	Notes				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles Note 1					
Concessions, brevets et droits similaires		14 566 386	13 777 297	789 089	1 423 550
Fonds commercial		12 152 192	5 950 550	6 201 642	6 223 939
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Immobilisations corporelles Note 2					
Terrains		60 746 113	25 308 404	35 437 709	36 325 059
Constructions		75 490 753	50 366 639	25 124 114	26 103 756
Installations techniques, matériel et outillages industriels		21 725 155	12 339 757	9 385 398	8 812 857
Autres immobilisations corporelles		66 524 734	44 397 401	22 127 333	19 311 487
Immobilisations en cours		5 240 363	0	5 240 363	3 919 368
Avances et acomptes		0	0	0	0
Immobilisations financières Note 3					
Participations		183 367 000	1 030 820	182 336 180	171 969 445
Créances rattachées à des participations		26 476 000	350 000	26 126 000	19 314 144
Autres immobilisations financières		12 203 448	0	12 203 448	11 337 094
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		478 492 145	153 520 869	324 971 277	304 740 700
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises Note 4					
Matières premières, approvisionnements		2 474 865	0	2 474 865	2 287 913
Marchandises		84 852 914	4 120 237	80 732 677	76 511 644
Avances, Acomptes versés sur commandes		4 033 642	0	4 033 642	1 797 085
Créances Note 5					
Clients et comptes rattachés		99 284 733	9 415 558	89 869 175	87 260 259
Autres créances		87 899 217	265 803	87 633 415	72 990 688
Valeurs mobilières de placement		26 884 244	777	26 883 466	28 176 498
Disponibilités		15 102 808	0	15 102 808	26 932 035
Charges constatées d'avance	Note 6	1 004 296	0	1 004 296	1 765 214
TOTAL ACTIF CIRCULANT		321 536 719	13 802 376	307 734 343	297 721 338
TOTAL GENERAL		800 028 865	167 323 244	632 705 620	602 462 038

(en euros)

Au 31 Décembre

PASSIF	Notes	2 018	2 017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		200 000 000	190 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		14 819 564	11 785 418
RESULTAT DE L'EXERCICE		22 316 122	21 656 929
Subventions d'Investissements		78 321	81 988
Provisions réglementées		23 285 828	21 424 847
TOTAL CAPITAUX PROPRES		308 993 285	293 442 632
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Note 8		
Provisions pour risques		1 263 390	1 262 200
Provisions pour charges		5 823 781	5 725 747
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7 087 170	6 987 947
DETTES			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		100 961 575	105 134 431
Emprunts et dettes financières divers		15 689 747	12 081 722
Avances et acomptes reçus		324 994	296 780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		89 188 198	84 637 506
Dettes fiscales et sociales		29 344 027	23 403 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		899 001	594 371
Autres dettes		80 217 624	75 882 989
Produits constatés d'avance	Note 10	0	0
TOTAL DETTES		316 625 165	302 031 459
TOTAL GENERAL		632 705 620	602 462 038

Compte de résultat

(en euros)

	Notes	Exercices		
		2018	2017	% de variation
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		550 685 460	525 073 078	4,88
Production vendue : services		25 508 082	24 983 979	2,10
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 13	576 193 542	550 057 057	4,75
Production stockée				
Production immobilisée		24 837	35 365	-29,77
Subventions d'exploitation		2 208	0	NS
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		8 775 098	10 180 965	-13,81
Autres produits		4 330 944	4 653 825	-6,94
Total des Produits d'exploitation		589 326 628	564 927 211	4,32
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		426 115 059	406 589 764	4,80
Variation de stock (marchandises)		-3 966 859	-5 950 945	-33,34
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	0,00
Autres achats et achats externes		51 712 601	48 569 381	6,47
Impôts, taxes et versements assimilés		7 756 901	7 420 708	4,53
Salaires et traitements		48 406 202	48 245 874	0,33
Charges sociales		19 045 571	18 576 837	2,52
Sur immobilisations :		11 782 302	10 746 039	9,64
	dotations aux amortissements	0	0	0,00
	dotations aux dépréciations	4 120 237	4 559 928	-9,64
Sur actif circulant :		3 829 058	1 994 211	92,01
	dotations aux dépréciations de stock	1 016 367	594 273	71,03
	dotations aux dépréciations des comptes clients	2 943 116	4 813 618	-38,86
Pour risques et charges :	dotations aux provisions			
Autres charges				
Total des Charges d'exploitation		572 760 556	546 159 688	4,87
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 566 072	18 767 522	-11,73
Produits financiers	Note 14			
Produits financiers de participation		14 330 350	11 536 406	24,22
Autres intérêts et produits assimilés		78 927	205 217	-61,54
Reprises financières aux amortissements et provisions		2 086 357	0	1,00
Différences positives de change		27 594	4 246	549,80
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	0,00
Total des Produits financiers		16 523 227	11 745 870	40,67
Charges financières	Note 14			
Dotations financières aux amortissements et provisions		2 498 650	759 026	229,19
Intérêts et charges assimilés		854 901	1 146 690	-25,45
Différences négatives de change		13 826	33 296	-58,47
Total des Charges financières		3 367 378	1 939 012	73,66
RESULTAT FINANCIER		13 155 849	9 806 858	34,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		29 721 921	28 574 380	4,02
Produits exceptionnels	Note 15			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		697 389	555 314	25,58
Produits exceptionnels sur opérations en capital		579 741	1 555 472	-62,73
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		7 466 182	5 182 904	44,05
Total des Produits exceptionnels		8 743 311	7 293 690	19,88
Charges exceptionnelles	Note 15			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		428 751	300 925	42,48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 687 323	1 603 839	192,26
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 174 869	5 178 592	-0,07
Total des Charges exceptionnelles		10 290 944	7 083 356	45,28
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-1 547 632	210 333	-835,80
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		961 861	948 071	1,45
Impôts sur les bénéfices	Note 16	4 896 306	6 179 714	-20,77
Total des produits		614 593 167	583 966 771	5,24
Total des charges		592 277 045	562 309 841	5,33
BENEFICE NET DE L'EXERCICE		22 316 122	21 656 929	3,04

Soldes intermédiaires de gestion

(en euros)

	Exercices		
	2018	2017	% de variation
Ventes de marchandises	550 685 460	525 073 078	4,88
- Coût d'achat des marchandises	422 148 200	400 638 819	5,37
MARGE COMMERCIALE	128 537 259	124 434 259	3,30
Production vendue	25 508 082	24 983 979	2,10
Production stockée	0	0	0,00
Production immobilisée	24 837	35 365	-29,77
Production de l'exercice	25 532 919	25 019 343	2,05
Production + Ventes	576 218 379	550 092 421	4,75
- Coût d'achat des marchandises	422 148 200	400 638 819	5,37
- Consommation en provenance de tiers	51 712 601	48 569 380	6,47
VALEUR AJOUTEE	102 357 578	100 884 222	1,46
+ Subventions d'exploitation	2 208	0	0,00
- Impôts et taxes	7 756 901	7 420 708	4,53
- Charges de personnel	67 451 773	66 822 711	0,94
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	27 151 112	26 640 803	1,92
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	8 775 098	10 180 965	-13,81
+ Autres produits	4 330 944	4 653 825	-6,94
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 747 965	17 894 451	15,95
- Autres charges	2 943 116	4 813 618	-38,86
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 566 072	18 767 523	-11,73
+ Produits financiers	16 523 227	11 745 870	40,67
- Charges financières	3 367 378	1 939 012	73,66
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	29 721 921	28 574 381	4,02
	% sur ventes	5,40	5,44
+ Produits exceptionnels	8 743 311	7 293 690	19,88
- Charges exceptionnelles	10 290 944	7 083 356	45,28
Résultat exceptionnel	-1 547 632	210 333	-835,80
- Participation des salariés	961 861	948 071	1,45
- Impôt sur les bénéfices	4 896 306	6 179 714	-20,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 316 122	21 656 929	3,04
Produits de cessions d'éléments d'actif	544 352	1 518 722	-64,16
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	4 575 020	1 183 190	286,67
Plus ou moins values sur cessions	-4 030 668	335 532	-1 301,28

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2018	2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	22 316 122	21 656 929
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 472 188	17 277 930
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-10 470 951	-4 224 477
Plus et moins values de cession	4 030 667	-335 900
Boni provenant rachat des titres	0	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	36 344 359	34 370 815
Variation des frais financiers	-34 575	-42 269
Variation de stock	-4 407 984	-6 061 984
Variation des créances	-20 185 674	-69 267 072
Variation des dettes	17 230 524	74 335 508
Variation du besoin en fonds de roulement	- 7 397 709	- 1 035 817
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	28 946 650	33 334 998
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporels et corporels	-14 695 157	-17 717 321
Cession d'immobilisations incorporels et corporels	544 351	1 518 722
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de part et autres immo)	-8 442 300	-5 980 792
Cession d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-10 322 764	11 102 789
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-32 915 870	-11 076 602
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	-8 645 211	-7 607 794
Dividendes sur actions auto détenues	22 428	17 217
Souscription d'emprunts	43 327 000	36 162 000
Remboursement des emprunts	-36 519 973	-37 902 152
Mouvements des autres dettes et créances	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-1 815 756	-9 330 729
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	-5 784 976	12 927 667
Trésorerie nette à l'ouverture	47 226 746	34 299 079
Trésorerie nette à la clôture	41 901 618	47 226 746

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots)

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2016	3 458 084	3 458	42 563	166 200	45 650	20 439	278 310
Affectation du résultat 2016				45 650	-46 650		0
Résultat de l'exercice 2017					21 657		21 657
Dividendes versés				-7 608			-7 608
Dividendes sur actions propres				17			17
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 070	1 070
Au 31 décembre 2017	3 458 084	3 458	42 563	204 259	21 657	21 505	293 442
Affectation du résultat 2017				21 657	-21 657		0
Résultat de l'exercice 2018					22 316		22 316
Dividendes versés				-8 645			-8 645
Dividendes sur actions propres				22			22
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 861	1 861
Au 31 décembre 2018	3 458 084	3 458	42 563	217 294	22 316	23 362	308 993

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits Marquants de l'exercice

- Cession de la société SWEETAIR FRANCE en date du 3 juillet 2018 ; l'impact de cette cession est une charge de 412 K€.
- Prise de participation complémentaire dans la société BTP DISTRIBUTION pour un montant de 1 569 K€ ; SAMSE détient désormais 66,81 % de cette filiale.
- Souscription à l'augmentation de capital de la société ETS RENE DE VEYLE pour un montant de 6 000 K€ ; pour mémoire, SAMSE détient 100 % de cette filiale.
- Reconstruction de l'agence de Barcelonnette achevée en novembre 2017. L'indemnité d'assurance pour ce sinistre s'élève à 2 321 K€ comptabilisée sur l'exercice 2017 (600 K€ reçu sur 2017 et le solde de 1 721 K€ reçu sur 2018).
- Suite au sinistre de Bourg Saint Maurice survenu en 2015, 827 K€ d'indemnité d'assurance (comptabilisés sur 2017) ont été perçus sur l'exercice 2018.
- Prise de participation à hauteur de 100 % dans la société ZANON DEVELOPPEMENT pour un montant de 7 049 K€ en date du 27 septembre 2018.
- En date du 24 décembre 2018, la société ZANON DEVELOPPEMENT a été tупée dans la société SAMSE. Cette opération a généré un mali technique de 2 325 K€ affecté en autres immobilisations financières.
- La filiale LA BOITE A OUTILS est sortie du groupe d'intégration fiscale sur l'exercice 2018.

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, mis à jour par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du

4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Changement de méthode

Néant

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	225	1 122	10 805	3	14 128	72	26 355
Augmentations/Acquisitions					363	428	791
Diminutions/Sorties							0
Diminutions - En cours affectés					72	-72	0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	225	1 122	10 805	3	14 563	428	27 146
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	178	285	5 465	0	12 708	0	18 636
Dotations			200		892		1 092
Sorties							0
à la clôture de l'exercice	178	285	5 665	0	13 600	0	19 728
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	47	837	5 340	3	1 420	72	7 719
à la clôture de l'exercice	47	837	5 140	3	963	428	7 418

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les 2 derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans

- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	60 587	73 645	20 955	60 627	3 847	219 661
Augmentations/Acquisitions	121	1 718	2 071	5 262	4 957	14 130
Diminutions/Sorties	-20	-12	-1 726	-2 204		-3 961
Diminutions - En cours affectés	58	139	424	2 840	-3 461	0
Diminutions - En cours annulés					-531	-531
à la clôture de l'exercice	60 746	75 491	21 724	66 525	4 812	229 298
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	24 262	47 541	12 142	41 316	0	125 261
Dotations	1 239	2 827	1 805	5 192		11 063
Sorties	-4	-2	-1 608	-2 110		-3 724
à la clôture de l'exercice	25 497	50 366	12 339	44 398	0	132 600
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	36 325	26 104	8 813	19 311	3 847	94 400
à la clôture de l'exercice	35 249	25 125	9 385	22 127	4 812	96 698

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

- terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
- toiture	20 ans
- second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
- enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

- matériels de transports	8 ans
- chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
- matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
- matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
- matériels informatiques	3 ans
- mobilier divers	10 ans

Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux

de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Pour les immobilisations non amortissables, le test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette année, il a été constaté une provision pour dépréciation de 200 K€ du fonds de commerce d'Alès.

Note 3 - Immobilisations financières

3.1. Mouvement des immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
à l'ouverture de l'exercice	174 658	21 954	11 337	207 949
Augmentations/Acquisitions	19 916	8 207	2 326	30 449
Diminutions/Cessions	-11 207	-3 685	-1 460	-16 352
à la clôture de l'exercice	183 367	26 477	12 203	222 047
DEPRECIATIONS				
à l'ouverture de l'exercice	2 689	2 639	0	5 328
Dotations	2 499			2 499
Reprises utilisées	4 157	2 289		6 446
à la clôture de l'exercice	1 031	350	0	1 381
VALEUR NETTE				
à l'ouverture de l'exercice	171 969	19 315	11 337	202 621
à la clôture de l'exercice	182 336	26 127	12 203	220 666

	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances		
				-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	26 477	12 203	38 680	38 358		322

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1 % pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 253 K€
- des prêts au personnel pour 7 K€
- des autres titres pour 70 K€
- un prêt envers la filiale FOREZ MAT pour 543 K€
- les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 11 332 K€

Au 31 décembre 2018 un mali technique de 2 325 K€ a été affecté aux titres de participation.

Ce mali technique provient de la TUP de ZANON DEVELOPPEMENT à SAMSE, réalisée le 24 décembre 2018 suite à l'acquisition de 100 % de ses titres le

27 septembre 2018. La valeur de ce mali, soit 2 325 K€, a été déterminée par différence entre le montant de l'actif net de ZANON DEVELOPPEMENT, soit 4 723 K€, et la valeur comptable des titres comptabilisés chez SAMSE soit 7 049 K€.

3.2. Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Cessions ou diminutions (K€)
RENE DE VEYLE	3 995	6 000	
SWEETAIR FRANCE (augmentation de capital suivie de cession)	-2 500	2 500	-4 158
BTP DISTRIBUTION	1 188	1 569	
LA BOITE A OUTILS	11 812	1 689	
SUD APPRO	20 000	200	
ZANON DEVELOPPEMENT (acquisition suivie de TUP)		7 049	-7 049
ZANON TRANSPORTS	2 500	748	
LEADER CARRELAGES	40	112	
MAT APPRO	4 875	49	
Total		19 916	-11 207

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, il a été constaté une dépréciation relative à la cession des titres SWEETAIR FRANCE pour un montant de 2 289 K€. Conformément aux articles 942-29 et 945-59 du PCG et afin de ne pas déséquilibrer le résultat exceptionnel par la seule prise en compte de la moins-value sur cession des titres de participation, la reprise de dépréciation sur titres a été reclassée en produit exceptionnel pour 4 360 K€ plutôt qu'en produit financier.

Aucune dotation pour dépréciation n'a été constatée sur l'exercice 2018.

Note 4 - Stocks de marchandises

4.1. Variation des stocks de marchandise

Montant en K€	2018			2017			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises négoce	87 328	4 120	83 208	83 360	4 560	78 800	4 408
Total	87 328	4 120	83 208	83 360	4 560	78 800	4 408

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2. Variation des dépréciations de stock

Montant en K€	au 01.01.18	Dotations	Reprises		au 31.12.18
			Utilisées	Non utilisées	
	4 560	4 120	-4 560	0	4 120
Total	4 560	4 120	-4 560	0	4 120

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

5.1. Créances clients et autres créances

Montant en K€	2018			2017			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients	99 285	9 416	89 869	95 440	8 179	87 260	2 609
Autres créances (*)	87 899	266	87 633	73 341	350	72 991	14 643
Total	187 184	9 682	177 502	168 780	8 530	160 251	17 251

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Au sein des autres créances, 2 catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services

dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe.

La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

5.2. Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	AU 01/01/18	Dotations	Reprises		AU 31/12/18
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	8 179	3 183	989	958	9 415
Total	8 179	3 183	989	958	9 415

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de

prévention du risque client par recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris au-delà de 3 mois.

A ce titre, une dépréciation complémentaire (335 K€)

ainsi qu'une reprise (324 K€) ont été enregistrées dans les comptes et considérées comme non déductibles de l'impôt.

5.3. Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2018	2017	2018	2017
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépôts à terme	14	18		
Comptes à terme	25 950	27 500		
Actions propres	919	659		
Disponibilités	15 103	26 932		
Total	41 987	55 110	1	1

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 919 K€ et représentent 10 159 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée sur l'exercice.

La valeur d'inventaire (cours moyen mensuel de décembre) de ces actions au 31 décembre 2018 représente un montant de 1 331 K€.

5.4. Trésorerie nette

en K€	2018	2017
Disponibilités et équivalents de trésorerie	41 986	55 109
Concours bancaires courants	548	-7 883
Total	42 534	47 226

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots. Au 31 décembre, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (1 004 K€ au 31 décembre 2018).

Note 7 - Capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué de 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	10 159	3 447 925

7.1. Evolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		Augmentation de capital	En K€	
		Emises	Total		Montant du capital social	
Au 31 décembre 2015	1		3 458 084			3 458
Au 31 décembre 2016	1		3 458 084			3 458
Au 31 décembre 2017	1		3 458 084			3 458
Au 31 décembre 2018	1		3 458 084			3 458

7.2. Variation des capitaux propres

(en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2016	3 458 084	3 458	42 563	166 200	45 650	20 439	278 310
Affectation du résultat 2016				45 650	-45 650		0
Résultat de l'exercice 2017					21 657		21 657
Dividendes versés				-7 608			-7 608
Dividendes sur actions propres				17			17
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 070	1 070
Au 31 décembre 2017	3 458 084	3 458	42 563	204 259	21 657	21 505	293 442
Affectation du résultat 2017				21 657	-21 657		0
Résultat de l'exercice 2018					22 316		22 316
Dividendes versés				-8 645			-8 645
Dividendes sur actions propres				26			26
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 858	1 858
Au 31 décembre 2018	3 458 084	3 458	42 563	217 297	22 316	23 359	308 993

7.3. Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0	0	0	182
Terrains	241	0	241	0
Participations	0	0	0	157
Total	241	0	241	

(1) pour mémoire

7.4. Variation des provisions réglementées

Montant en K€	AU 01/01/18	Dotations	Reprises		AU 31/12/18
			Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	21 425	4 860	-2 999	0	23 286
Provision spéciale de réévaluation	0				0
Total	21 425	4 860	-2 999	0	23 286

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/18	Dotations	Reprises		AU 31/12/18
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	356	155	-64	0	447
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 726	784	-685	0	5 825
Provision pour médailles du travail	906	92	-181	0	817
Provision pour impôts				0	0
Total	6 988	1 031	-930	0	7 089

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	347
Provision pour risques	89
Provision pour charges	
Provisions sur honoraires	3
Indemnité d'occupation précaire	8
Total	447

En accord avec le Règlement CRC N° 2000 - 06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être

estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

8.1. Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 825 K€ au 31 décembre 2018.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

- Paramètres économiques

	Cadres	Non cadres
	Taux constant	
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %
(pourcentages identiques depuis 2008)		

- Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

- Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2017.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2018.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2018 est de 1,62 % (1,45 % en 2017).

La société n'a pas couvert en 2018 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 784 K€ et la reprise s'élève à 685 K€.

8.2. Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la médaille du travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

La provision pour médailles du travail s'élève à 817 K€ au 31 décembre 2018.

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

Paramètres

Il est déterminé d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2017.

Il est déterminé d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

La dotation de l'exercice s'élève à 92 K€ et la reprise s'élève à 181 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				2017
	2018	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	100 417	33 081	63 428	3 908	97 253
Intérêts courus sur emprunts	73	73			108
Concours bancaires	548	548			7 853
Intérêts courus sur concours bancaires	-3	-3			29
Dépôts et cautionnements reçus	8	8			2
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	15 608	15 608			11 972
Total	116 651	49 315	63 428	3 908	117 216

9.1. Variation des emprunts et dettes rattachées

Montant en K€	AU 01/01/18	Augmentations	Diminutions	AU 31/12/18
Emprunts	97 253	37 000	33 836	100 417
Intérêts courus sur emprunts	108		35	73
Concours bancaires courants	7 853		7 305	548
Intérêts courus sur concours bancaires	29		32	-3
Dépôts et cautionnements reçus	2	6		8
Fonds de participation des salariés	0			0
Intérêts courus non échus	0			0
Dettes rattachées à des participations	11 972	6 321	2 685	15 608
Total	117 217	43 327	43 893	116 651

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,3 % pour la période 2018.

9.2. Emprunts et dettes rattachés par catégories

en K€	2018	2017
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	100 417	97 253
Intérêts courus sur emprunts	73	108
Concours bancaires courants (découverts et spots)	548	7 853
Dettes bancaires et assimilées	101 038	105 213
Dettes rattachées à des participations	15 608	11 972
Divers	5	31
Dettes financières diverses	15 613	12 003
Total	116 651	117 216

9.3. Dettes fournisseurs et autres dettes

en K€	2018	Etat des échéances			2017	Impact sur le besoin en fonds de roulement
		à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	325	325			297	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 188	89 188			84 638	4 550
Dettes fiscales et sociales	29 344	29 344			23 404	5 940
Dettes sur immobilisations	899	899			594	305
Autres dettes	80 218	80 218			75 883	4 335
Total	199 974	199 974	0	0	184 816	15 158

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (0 K€ au 31 décembre 2018).

Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

en K€ Postes du bilan	Montant concernant les entreprises			Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce tous tiers confondus
	Liées	Avec laquelle la société a un lien de participation	Total	
BILAN				
CREANCES				
Participations	183 337	30	183 367	
Créances rattachées à des participations	26 476		26 476	
Créances clients et comptes rattachés	18 702		18 702	26 878
Autres créances	10 712		10 712	
DETTES				
Dettes rattachées à des participations	15 608		15 608	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 504	4 763	11 267	53 305
Autres dettes			0	
RESULTAT				
Produits financiers	14 348		14 348	
Charges financières	50		50	

Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€			
Produits à recevoir	2018	Charges à payer	2018
<u>Clients</u>		<u>Fournisseurs</u>	
Factures à établir Clients	10 435	Factures non parvenues	16 364
<u>Fournisseurs</u>		<u>Clients</u>	
Avoirs à recevoir	1 746	Avoirs Clients à établir	72 710
<u>Autres Créances</u>		<u>Autres Dettes</u>	
Autres créances	550	Dettes fiscales et sociales à payer	11 647
		Autres dettes	142
Total	12 731	Total	100 863

Note 13 - Chiffre d'affaires net

Ventilation par nature du chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2018	2017	% de variation
Ventes nettes de marchandises	550 686	525 073	4,88
Camionnages sur ventes	4 088	3 854	6,07
Prestations de services	5 591	6 291	-11,13
Assistances diverses	14 588	13 557	7,60
Commissions et courtages	400	402	-0,40
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	841	880	-4,43
Total	576 194	550 057	4,75

Note 14 - Charges et produits financiers

en K€	2018	2017
CHARGES	3 367	1 939
Dotations Immobilisations financières (*)	2 499	759
Intérêts des emprunts	709	993
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	49	30
Intérêts bancaires	73	93
Escomptes accordés	23	31
Charges diverses	0	0
Pertes de change	14	33
PRODUITS	16 523	11 746
Revenus des participations	14 111	11 290
Revenus des créances rattachées à des participations	218	246
Revenus des placements et produits divers	79	205
Reprises dépréciations financières (*)	2 086	0
Gain de change	28	4
Produit net sur cessions	0	0

(*) : Les dotations et les reprises sur les dépréciations d'immobilisations financières sont relatives à la cession de la société SWEETAIR FRANCE sur l'exercice 2018 (impact net : charge de 413 K€)

Note 15 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2018	2017
CHARGES	10 291	7 083
Régularisations clients		14
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	3	415
Régularisations fournisseurs	68	131
Régularisations diverses	358	153
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	215	1183
Immobilisations financières	4360	
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	112	9
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 860	4 210
Dotations aux autres provisions	315	969
PRODUITS	8 743	7 294
Régularisations clients	326	330
Dégrevement d'impôt		
Régularisations fournisseurs	69	53
Régularisations diverses	302	172
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	544	1 519
Immobilisations financières		
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	32	33
Produits hors gestion		
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 999	3 140
Reprises de provisions et transferts de charges	4 467	2 043

Note 16 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices

16.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	29 722	5 424	24 298
Résultat exceptionnel	-1 548	-533	-1 015
Participation des salariés	-962	5	-967
Total	27 212	4 896	22 316

(*) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 34,43 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des crédits d'impôt

Intégration fiscale

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2016. Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La société a appliqué un taux à 28 % pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et à 33,33 % au-delà.

La filiale SAS LA BOITE A OUTILS est sortie du groupe d'intégration fiscale sur l'exercice 2018.

Au 31 janvier 2018, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

Evénements 2017 (suivi 2018)

Suite à la censure par le Conseil Constitutionnel de la contribution de 3 % sur les revenus distribués, la société a déposé en 2017 des réclamations en vue d'obtenir le remboursement de cette contribution au titre des exercices 2014 à 2017. La société a perçu 0,8 million d'euros sur l'exercice 2018, ainsi que le remboursement d'intérêts moratoires pour 81 K€. La société a décidé d'étendre cette réclamation pour l'exercice 2013 ; aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé à ce titre en 2018.

Evénements 2018

En date du 27 décembre 2018, la société a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les exercices 2016 et 2017.

16.2. Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BLANC MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, TARARE MATERIAUX, VAUDREY et MAT APPRO a été mis en place pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2018 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 962 K€ (contre 948 K€ en 2017).

16.3. Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)

Résultat de l'exercice		22 316
Impôt sur les bénéfices		4 896
Résultat avant impôt		27 212
Variation nette des provisions réglementées		1 861
Amortissements dérogatoires	1 861	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		29 073
(avant impôt)		

16.4. Situation fiscale latente

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt	
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT			
Amortissements dérogatoires	23 286	5 822	(2)
TOTAL	23 286	5 822	
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT			
Congés payés (ancien régime)	5 619	1 799	(1)
Participation des salariés	962	308	(1)
Retraite	784	196	(2)
Autres	2 757	883	(1)
TOTAL	10 122	3 186	

(1) Impôt calculé au taux de 32,02 %. S'agissant de différences temporaires, l'accroissement et les allègements seront constatés en 2019, la baisse progressive de l'IS n'a donc pas d'impact.

(2) Impôt calculé au taux de 25 %, incidence de l'application progressive du taux d'impôt pour les sociétés de 25 % (LDF 2019).

Note 17 - Effectifs et CICE

	2018	2017
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 505	1 455
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	895	842
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	381	373
Cadres	229	240
	1 505	1 455

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élève à 2 090 452 €.

Le crédit d'impôt 2017, perçu en 2018, soit 2 353 938 €, a contribué au financement d'investissements et au financement de coûts de formation.

Note 18 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

Engagements donnés					1 903
	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Obligations contractuelles					
Compromis d'achats de titres	0				
Compromis d'achat immobilier	0				
Promesses unilatérales	0				
Compromis de cession de fonds	0				
Engagement informatique	0				
Crédit bail immobilier	0				
Caution bancaire	344		344		
Locations véhicules	1 559	935	624		
Emprunts	0				
TOTAL	1 903	935	968	0	
Engagements reçus					0
Compromis de vente immobilière					0
Ligne de crédit reçue et non utilisée					0
OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE					

Les SWAPS couvrent au 31 décembre 2018 un montant de 7 650 K€. La totalité des swaps est destinée à protéger la dette moyen terme à taux variable d'une hausse de taux supérieure à 1 % augmenté de la marge.

L'exposition aux taux variables a légèrement augmentée : la dette à taux variable de 20 711 K€ est couverte à hauteur de 7 650 K€.

Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société FOREZ MAT a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine dans la société SAMSE en date du 1^{er} janvier 2019.

Note 20 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document de Référence disponible sur le site internet :

groupe-samse.fr

Note 21 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante :

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 17 510 105,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Holding financier détenant 56,17 % de SAMSE.

N° Siren : 345 287 734

Note 22 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

	31/12/2017		31/12/2018	
	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
SA DORAS	32 787	32 787	56 934	56 934
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	3 000	29 807	29 807
SAS M+ MATERIAUX	47 915	47 915	22 891	22 891
SAS LA BOITE A OUTILS	672 231	660 419	17 753	16 064
SAS MAURIS BOIS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS RENE DE VEYLE	20 016	16 021	13 610	7 610
SAS REMAT	5 461	5 461	2 725	2 725
SA CHRISTAUD	216 416	216 416	2 286	2 286
SAS LEADER CARRELAGES	840	780	1 863	1 751
SAS SWEETAIR FRANCE	0	5 399	0	1 658
SAS BTP DISTRIBUTION	5 301	4 113	2 856	1 287
SARL SUD APPRO	73 660	73 660	970	770
SAS FOREZ MAT	500	500	520	520
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SCI H2O IMMO	15	15	129	129
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI PORTE DE SAVOIE	133	133	26	26
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI BRANLY	9	9	1	1
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS MATERIAUX SIMC	7 109	7 109	1 143	1 143
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	3 750	1 250	1 410	663
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS DEGUERRY SAMSE	9 996	9 996	152	152
SAS MAT APPRO	9 750	4 875	98	49
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
GIE REH	50	50	12	12
	Total des valeurs brutes		183 367	174 658
	Dépréciations constatées		1 031	2 689
	Total de la valeur au bilan		182 336	171 969
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
ACTIONS PROPRES	10 159	7 904		
	Total des valeurs brutes		920	660
	Dépréciations constatées		0	0
	Total de la valeur au bilan		920	660

Note 23 - Filiales et participations

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
En K€				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SA DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	55 905	100,00	56 934	56 934			213 250	4 163		année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	30 552	100,00	29 807	29 807			66 536	2 682	2 400	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	14 375	16 967	100,00	22 891	22 891	12 000		192 963	3 592		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	67 635	99,79	17 753	17 753	0		259 914	8 774	5 389	année civile
SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	3 540	100,00	12 830	12 830	3 229		39 698	1 805	1 495	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	981	20 351	100,00	13 610	13 610			20	341		année civile
SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	2 812	100,00	2 725	2 725			7 434	252	404	année civile
SA CHRISTAUD 3, rue F. Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	11 434	89,80	2 286	2 286	1 312		24 452	1 619	603	année civile
SAS LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	1 102	84,00	1 863	1 718			3 063	38	200	année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	794	9 871	66,81	2 856	2 856	1 000		45 843	1 478	286	année civile
SARL SUD APPRO Zi de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	937	-286	100,00	970	614	109		8 590	72		année civile
SAS FOREZ MAT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	100	593	100,00	520	520	2 265		12 495	267		année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	2 017	77,50	389	389	668		6 501	406	216	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	64	96,00	295	295			61	61		année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	21	100,00	214	214	236		46	21		année civile
SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	83	100,00	183	183	45		765	-85		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	6	99,60	40	40			6	6		année civile
SCI PORTE DE SAVOIE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	3	500	66,50	26	26			0	500		année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	93	99,00	3	3	146		61	57		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	189	99,00	2	2			74	53		année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	27	100,00	1	1	1 386		338	-47		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	0,1	129	90,00	1	1	120		93	92		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	395	60,00	1	1	250		157	54		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	0,15	1607,85	60	1	1			558	192		année civile
SCI H2O IMMO 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	15	16	100	129	129	75		11	8		année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	3 694	75,00	1 410	1 410			13 410	975	878	année civile

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %	aleur comptable des titres détenus Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)											
SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	23 436	33,99	12 764	12 764			30 823	2 980	2 400	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 612	28 555	44,99	1 143	1 143			153 447	1 793	681	année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	2 271	25,00	938	658			11 243	8	50	année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	1 809	50,00	250	250	1 200		18 832	378		année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	-826	50,00	250	0	1 256		2 687	-13		année civile
SAS DEGUERRY SAMSE ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE	456	2 229	35,07	152	152			5 945	170	143	année civile
SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	98	561	100,00	98	98	191		5 969	102		année civile
SAS MC DISTRIBUTION 45, Rue Clémenceau 29403 LANDIVISIAU	70	224	25,00	18	18			9 365	217	275	année civile

Note 24 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	576 193 541,70	550 057 056,76	500 523 537,05	494 241 527,48	509 166 519,79
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	38 887 683,62	40 582 121,43	63 197 925,01	39 982 207,33	44 560 878,19
Impôts sur les bénéfices	4 896 306,34	6 179 713,67	5 342 252,73	5 956 764,00	7 625 854,00
Participation des salariés	961 861,35	948 071,21	755 420,60	780 355,68	774 113,00
Dot. nettes amortissements et provisions	10 713 394,34	11 797 407,44	11 450 330,91	13 325 643,60	19 253 652,99
Résultat net	22 316 121,59	21 656 929,11	45 649 920,77	19 919 444,05	16 907 258,20
Résultat distribué	8 645 210,00	8 645 210,00	7 607 784,80	7 261 976,40	7 261 976,40
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	9,55	9,67	16,51	9,61	10,46
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	6,45	6,26	13,20	5,76	4,89
Dividende attribué	2,50	2,50	2,20	2,10	2,10
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 505	1 455	1 429	1 490	1 537
Masse salariale	48 406 202,38	48 245 874,61	45 357 212,69	45 125 118,24	45 201 061,57
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	19 045 570,52	18 576 837,48	17 911 603,09	18 030 528,98	18 335 130,59

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des actifs incorporels non amortissables

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, les actifs incorporels non amortissables s'élèvent à M€ 6,2, soit 1 % du total bilan de votre société.</p> <p>Chaque année et en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités de la note 2 bis de l'annexe des comptes annuels, la direction met en œuvre des tests de dépréciation. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de ce risque et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière.</p> <p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction. Pour les agences présentant un indice de perte de valeur, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité en comparaison avec les dernières estimations de la direction ; ▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; ▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; ▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre société. Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à M€ 208,5 et représentent 32,9 % de bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; ▶ comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; ▶ analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; ▶ rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, les stocks de marchandises négoce s'élèvent à M€ 83,2 et représentent 13,1 % du bilan de votre société.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats. Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et avons échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent et avons analysé les variations les plus significatives et les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, les créances clients s'élèvent à M€ 89,9 et représentent 14,2 % du bilan de votre société.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non-recouvrement mais, pour prévenir le risque client, la société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie.</p> <p>La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de trois mois.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

► **Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, la société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants d'avoirs à recevoir et de factures à établir relatives aux CPV / COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et le cas échéant nous avons rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

■ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ODICEO était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 15 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

5 - Informations complémentaires

5.1	Responsable du Document de Référence	231
5.2	Attestation du responsable	231
5.3	Informations historiques sur les exercices 2016 et 2017	232
5.4	Responsables du contrôle des comptes	232
5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	233
5.6	Responsable de l'information financière	233

5.1 Responsable du Document de Référence

M. Olivier Malfait

Président du Directoire de la société

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Le 26 avril 2019

Olivier Malfait

Président du Directoire de la société

5.3 Informations historiques sur les exercices 2016 et 2017

En application de l'article 28 du Règlement Européen n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document de Référence :

5.3.1 Pour l'exercice 2016

Le Document de Référence de l'exercice 2016 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 7 avril 2017, sous le numéro de dépôt D.17-0343.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.3.2 Pour l'exercice 2017

Le Document de Référence de l'exercice 2017 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 12 avril 2018, sous le numéro de dépôt D.18-0324.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.4 Responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux comptes

Odicéo

115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Dave Mollieux.

Nommé le 3 mai 2016 (renouvellement de mandat).
Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

M. Laurent Jouffre

115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de M. Didier Vaury dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Ernst & Young et Autres

1/2 Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Pascal Rhoumy.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement du Cabinet BBM & Associés dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Auditex

11 Allée de l'Arche
Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Mme Marie Mermillod-Dupoizat dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	ODICEO				ERNST & YOUNG				Autres			
	2018		2017		2018		2017		2018		2017	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	418 123 €	59%	386 106 €	60%	148 925	21%	142 908 €	22%	140 728	20%	114 635 €	18%
- Emetteur	101 640 €	56%	99 532 €	57%	79 845	44%	73 703 €	43%				
- Filiales intégrées globalement	316 483 €	60%	286 574 €	61%	69 080	13%	69 205 €	15%	140 728	27%	114 635 €	24%
Services autres que la certification des comptes			7 550 €	100%								
- Emetteur			7 550 €	100%								
- Filiales intégrées globalement												
SOUS-TOTAL AUDIT	418 123 €	59%	393 656 €	60%	148 925	21%	142 908 €	22%	140 728	20%	114 635 €	18%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	418 123 €	59%	393 656 €	60%	148 925	21%	142 908 €	22%	140 728	20%	114 635 €	18%

5.6 Responsable de l'information financière

M. Laurent Chameroy

Directeur Général et Financier
 SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet
 38100 Grenoble
 Tél : 04 76 85 78 00

6 Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2019

6.1	Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions	235
6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	237
6.3	Résolutions	254

6.1. Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions

Partie ordinaire

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 22 316 121,59 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 92 427 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 43 462 028 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 41 119 110 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 2,50 € par action ; il sera versé à compter du 14 juin 2019 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2018, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de	22 316 121,59 €
- du report à nouveau de l'exercice antérieur de	14 819 564,26 €
s'élève à	37 135 685,85 €

Après affectation de la somme de 10 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 8 645 210,00 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 18 490 475,85 € sera inscrit au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2015	2,10 €
2016	2,20 €
2017	2,50 €

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

Résolutions 5 à 9 - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un vote a posteriori, le montant ou la valorisation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours du dernier exercice clos.

Les informations relatives aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos aux dirigeants mandataires sociaux figurent au chapitre 2.4 du Document de Référence.

Résolutions 10 à 13 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », a introduit un vote a priori sur la politique de rémunération de l'exercice en cours appliquée aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Nous soumettons à votre approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en raison de l'exercice de leur mandat pour 2019 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces éléments sont présentés dans le chapitre 2.4 du Document de Référence.

Résolution 14 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de 18 mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 200 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la 15^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.2 du Document de Référence une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil de Surveillance

Le Directoire

Partie extraordinaire

Résolution 15 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, pour une période de 18 mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

Résolution 16 – Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous demandons de déléguer au Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 et suivants du Code de commerce, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la société.

Le montant nominal maximal d'augmentation de capital sera de 103 743 €.

Résolution 17 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements conclus au cours de l'exercice écoulé mentionnés dans l'annexe 1 qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements mentionnés dans les annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 15 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Conventions d'assistance entre votre société et certaines de ses filiales	Annexe 1
Conventions entre votre société et la filiale SAS RENE DE VEYLE	Annexe 2
Conventions entre votre société et la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT	Annexe 3
Convention entre votre société et les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE	Annexe 4
Conventions entre votre société et la filiale ETS PIERRE HENRY ET FILS	Annexe 5
Conventions entre votre société et CRH France DISTRIBUTION	Annexe 6

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées en-tête de cette annexe.

**MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU DU DIRECTOIRE CONCERNÉS PAR LES
CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES 2018**

Conseil de Surveillance	Initiales	Directoire	Initiales
Patrice JOPPE, président du conseil de surveillance	PJ	Olivier MALFAIT, président du directoire	OM
Paul BERIOT, vice-président du conseil de surveillance	BT	Francois BERIOT, vice-président du directoire et directeur général	FBT
Remco TEULINGS, vice-président du conseil de surveillance	RT	Laurent CHAMEROY, directeur général	LC

ANNEXE 1

CONVENTIONS D'ASSISTANCE ENTRE VOTRE SOCIETE ET CERTAINES DE SES FILIALES**1.1. PRINCIPES**

Des conventions de services et de fournitures existent entre votre société et plusieurs filiales du Groupe SAMSE, votre société assurant un certain nombre de prestations et de missions d'assistance dans les domaines suivants :

- ⇒ comptabilité, gestion, informatique, trésorerie,
- ⇒ assistance juridique, fiscale et sociale,
- ⇒ commercial, référencement, achats et stocks,
- ⇒ publicité,
- ⇒ personnel (recrutement et formation).

En contrepartie de ces différentes prestations, votre société facture à ses filiales une rémunération égale à un pourcentage du montant des ventes hors taxes réalisées par la filiale (à l'exception de certaines filiales pour lesquelles la rémunération est calculée sur le montant des achats hors taxes).

1.2 APPLICATIONS**1.2.1 Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé et soumises à l'approbation de l'assemblée générale :****CONVENTION AUTORISEE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 8 MARS 2018 :**

- **Avec la société Forez Mat**

Personne concernée : FBT.

PRINCIPE :

Une convention d'assistance, de services et de fournitures entre votre société et la société Forez Mat a été signée. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations d'assistance et de maintenance en informatique dans le cadre de la mise à disposition par votre société de logiciels et services, en complément des prestations de services fournies par votre société dans les domaines juridiques, comptables, etc.

La conclusion d'une convention portant sur la rémunération des prestations d'assistance fournies à la société Forez Mat par votre société, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

La rémunération est fixée à 1 % du montant des ventes hors taxes réalisées par la société Forez Mat, étant entendu que votre société facturera 80 % et Dumont Investissement 20 %. A compter du 1^{er} janvier 2019, il sera facturé 2 % du montant des ventes hors taxes réalisées par la société Forez Mat.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018 :

Au titre de l'exercice 2018, une facturation de € 120.513 a été réalisée.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Cette convention permet ainsi à la société Forez Mat de bénéficier des mêmes prestations rendues par votre société et Dumont investissement que les autres filiales du groupe.

- **Avec la société Billmat**

Personnes concernées : OM, LC.

a) PRINCIPE :

Une convention entre votre société et la société Billmat a été signée. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations d'assistance avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, la rémunération est fixée à 0,20 % du montant des ventes hors taxes réalisées par la société Billmat, étant entendu que votre société facturera 80 % et la société Dumont Investissement 20 %.

A compter du 1^{er} janvier 2019, il sera facturé 0,40 % du montant des ventes hors taxes réalisées et 0,70 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018 :

Au titre de l'exercice 2018, une facturation de € 29.551 a été réalisée.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Les prestations ainsi rendues par votre société permettent à votre filiale de bénéficier des mêmes prestations rendues par votre société et la société Dumont Investissement que les autres filiales du groupe.

b) PRINCIPE :

Une convention entre votre société et la société Billmat a été signée. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations informatiques pour le compte de votre filiale à savoir :

- Infrastructure informatique : réseaux, accès aux serveurs
- Référencement : Sésam, Négo achats
- Gestion commerciale : Bravo, Décisionnel
- Environnement finances : Oracle, Etafi
- Environnement RH : Peoplenet

A compter du 1^{er} janvier 2019, il sera facturé 0,20 % du montant des ventes hors taxes réalisées par la société Billmat et 0,30 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018, la convention prenant effet au 1^{er} janvier 2019.

INTERET POUR LA SOCIETE

Les prestations ainsi rendues par votre société s'inscrivent dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du groupe.

- **Avec la société La Boîte à Outils**

Personnes concernées : OM et BT.

PRINCIPE

Un avenant à la convention d'assistance, relative à la maintenance et au développement informatiques conclue en janvier 2001. Cet avenant modifie les modalités de rémunération des prestations fournies. A compter du 1^{er} janvier 2018, la facturation sera ramenée à 0,25 % (au lieu de 0,40 %) des ventes hors taxes réalisées par la société La Boîte à Outils.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Au titre de l'exercice 2018, une facturation de € 747.919 a été réalisée.

INTERET POUR LA SOCIETE

La modification de la rémunération s'explique par le transfert d'une partie des contrats de travail des informaticiens de votre société à la société La Boîte à Outils.

CONVENTIONS AUTORISEES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE 20 DECEMBRE 2018

- **Avec la société Mat Appro**

Personne concernée : Lien de détention

PRINCIPE

Un avenant à la convention d'assistance, portant sur la rémunération des prestations d'assistance.

A compter du 1^{er} octobre 2018, la facturation est portée à 1 % (au lieu de 0,50 %) des ventes hors taxes réalisées par la société Mat Appro, votre société détenant désormais 100 % du capital social de la société Mat Appro.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Au titre de l'exercice 2018, une facturation de € 36.707 a été réalisée.

INTERET POUR LA SOCIETE

La modification de la rémunération est liée à la prise de participation de 100 % du capital de la société Mat Appro par votre société et à la résiliation de la convention d'assistance entre les sociétés Zanon Participations et Mat Appro. Votre société assurera seule la totalité des prestations d'assistance.

- **Avec la société Leader Carrelages**

Personne concernée : FBT.

PRINCIPE

Un avenant à la convention d'assistance, portant sur la rémunération des prestations d'assistance.

A compter du 1^{er} janvier 2019, afin d'harmoniser les règles de facturation au sein du groupe, les prestations d'assistance fournies à votre filiale seront facturées à hauteur de 2 % des ventes hors taxes réalisées, au lieu de 30 % sur les économies réalisées, étant entendu que votre société facturera 80 % et la société Dumont Investissement 20 %.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018, la convention prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

INTERET POUR LA SOCIETE

Mise en harmonie du mode de rémunération avec les règles de votre groupe.

- **Avec la société Célestin Matériaux**

Personnes concernées : OM, FBT et LC.

PRINCIPE

Un avenant à la convention entre votre société et la société Célestin Matériaux a été signé en date du 23 février 2018 portant sur le maintien de la rémunération des prestations fournies par votre société à hauteur de 1,70 % des ventes hors taxes réalisées par la société Célestin Matériaux.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Aucune facturation au titre de cet avenant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2018, la convention prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

INTERET POUR LA SOCIETE

Changement des modalités de rémunération pour la mise en harmonie avec les autres enseignes spécialisées qui ne bénéficient pas de toutes les prestations des enseignes multi-spécialistes notamment en ne participant pas aux opérations commerciales diverses.

- **Avec BTP Distribution**

Personnes concernées : OM et LC.

PRINCIPE :

Un avenant à la convention entre votre société, les sociétés Dumont investissement et BTP Distribution signée en date du 23 février 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la société Christaud effectuera également des prestations pour la société BTP Distribution. Les prestations d'assistance fournies à la société BTP Distribution par votre société, les sociétés Dumont Investissement et Christaud, désormais partie à la convention, seront facturées :

- Par votre société et la société Dumont Investissement, à hauteur de 0,70 % des ventes hors taxes réalisées par la société BTP Distribution, étant entendu que votre société facturera 80 % et la société Dumont Investissement 20 %.
- Par la société Christaud, à hauteur de 0,30 % des ventes hors taxes réalisées par la société BTP Distribution.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Aucune facturation au titre de cet avenant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2018, la convention prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

INTERET POUR LA SOCIETE

Intégration de la société BTP Distribution dans la filière TP.

1.2.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

CONVENTIONS D'ASSISTANCE ET INFORMATIQUE

Personnes concernées	Sociétés	Rémunération	Montant 2018 hors taxes en euros
FBT / OM / LC	Mauris Bois	1,70 % des ventes hors taxes	638.115
OM / FBT	Deguerry Samse	1,50 % du chiffre d'affaires hors taxes	84.601
FBT	René de Veyle	Forfait	6.800
LC	Epps	2 % des ventes hors taxes	6.767
OM / FBT	Remat	1,30 % du chiffre d'affaires hors taxes	91.339
OM / PJ / FBT	Christaud	1,70 % des ventes hors taxes	398.986
FBT	Tarare Matériaux *	2 % des achats hors taxes	29.356
OM / FBT	Zanon Transports *	1,60 % du chiffre d'affaires hors taxes	137.280
BT / OM / PJ	Doras *	0,18 % des ventes hors taxes budgétées	315.506
OM / LC	BTP Distribution*	0,50 % des ventes hors taxes	185.203
OM / FBT / LC	Célestin Matériaux	1,70 % des ventes hors taxes	430.538
OM / BT	La Boite à Outils	Frais réels pour les autres postes d'assistance (hors développement et maintenance informatiques)	876.231
OM / BT	Matériaux Simc	0,60 % des ventes hors taxes (hors LS pro) + 1 % des ventes hors taxes LS pro	808.189
OM / FBT / LC	Les Comptoirs du Bois Associes *	1,70 % des ventes hors taxes	37.531
Lien détention	Blanc Matériaux*	2 % du chiffre d'affaires hors taxes	101.421
Lien détention	Vaudrey*	0,60 des % ventes hors taxes	18.013
OM / LC	M+ Matériaux*	0,40 % des marchandises hors taxes	527.748
OM / LC	M+ Matériaux	Taux progressifs selon le montant des ventes hors taxes : De 0 à K€ 50.000 : 0,30 % De K€ 50.000 à K€ 100.000 : 0,20 % Au-delà de K€ 100.000 : 0,10 %	338.369
FBT	Leader Carrelages	0,3 % des ventes de marchandises hors taxes	28.621

* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société Dumont Investissement. Les montants présentés correspondent à la part facturée par votre société.

ANNEXE 2

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

Personne concernée : FBT.

2.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

2.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTION DE GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE TITRES DUMONT INVESTISSEMENT PAR LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

PRINCIPE :

Une convention a été établie entre votre société et la société René de Veyle, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société Dumont Investissement.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions Dumont Investissement qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société René de Veyle peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

1. Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
2. Il permet à la société René de Veyle de se constituer ainsi un « stock » d'actions Dumont Investissement, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « Groupe Samse » en tant que de besoin.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018 :

En contrepartie de ce service rendu, RENE DE VEYLE facture une rémunération forfaitaire annuelle de € 20.000.

ANNEXE 3

CONVENTIONS ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT

Personnes concernées : PJ et BT.

3.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

3.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

CONVENTION DE TRESORERIE

PRINCIPE

Un avenant à la convention de trésorerie datant du 2 janvier 2002 a été autorisé par le conseil de surveillance du 22 décembre 2016. Il porte sur la modification du taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016, le taux d'intérêt annuel est égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à la société Dumont Investissement, et égal à 0,3 % pour les sommes placées dans votre société par la société Dumont Investissement.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

La société Dumont Investissement a facturé € 3.132 à votre société et votre société a facturé € 301 à la société Dumont Investissement en rémunération des prêts accordés.

LOCATION DE BUREAUX

PRINCIPE

Votre société loue à la société Dumont Investissement des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Votre société a facturé à la société Dumont Investissement pour € 31.227 hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble.

CONVENTION DE GESTION ET DE DIRECTION DU GROUPE DUMONT INVESTISSEMENT

PRINCIPE

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du groupe de la société Dumont Investissement et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.) ;
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.) ;
- Gestion du personnel ;
- Juridique, fiscal et social.

Les prestations de la société Dumont Investissement sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

€ 2.268.894 hors taxes ont été facturés par la société Dumont Investissement à votre société.

ANNEXE 4

CONVENTIONS ENTRE VOTRE SOCIETE ET LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE

Personne concernée : lien de détention.

4.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

4.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

CONVENTION D'ASSISTANCE

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre votre société, la société Dumont Investissement et le Groupe Plattard Négoce, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du Groupe Plattard Négoce, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi en contrepartie des prestations fournies, il sera facturé les éléments suivants :

- Centralisation et reversement des bonifications de fin d'année sur achats :
 - o 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe Plattard Négoce à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturé à 80 % par votre société et 20 % par la société Dumont Investissement).
Au 31 décembre 2018, € 780.063 ont été facturés par votre société au Groupe Plattard Négoce.
 - o Une facturation complémentaire sera établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, au Groupe Plattard Négoce selon les conditions énumérées ci-dessous (facturé à 80 % par votre société et 20 % par la société Dumont Investissement) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé hors taxes
Inférieur à 4,90 % des ventes cumulées du Groupe Plattard Négoce	0 K€
Supérieur ou égal à 4,90 % et inférieur à 5 % des ventes cumulées du Groupe Plattard Négoce	100 K€
Supérieur ou égal à 5 % et inférieur à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe Plattard Négoce	200 K€
Supérieur ou égal à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe Plattard Négoce	250 K€

Au 31 décembre 2018, € 200.000 ont été comptabilisés par votre société en facture à émettre à l'attention du Groupe Plattard Négoce.

- Rémunération de la logistique :

Les sociétés du Groupe Plattard Négoce bénéficieront des services des plateformes du groupe Samse aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2018, € 160.502 ont été facturés par votre société au Groupe Plattard Négoce.

ANNEXE 5

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA FILIALE ETS PIERRE HENRY ET FILS

Personnes concernées : FBT, OM et LC.

5.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

5.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

ASSISTANCE INFORMATIQUE

PRINCIPE

Les Ets Pierre Henry et Fils fournissent à votre société de l'assistance et du conseil dans le domaine informatique (référencement commun entre les Ets Pierre Henry et Fils et votre société et établissement d'une nomenclature commune). Rémunération sur la base de 50 % des coûts réels de la rémunération du technicien, des charges sociales et des frais de déplacement et de mission s'y rapportant.

APPLICATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Les Ets Pierre Henry et Fils ont facturé à votre société € 18.607 hors taxes d'assistance informatique.

ANNEXE 6

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET CRH FRANCE DISTRIBUTION

Personne concernée : RT.

6.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

6.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT DE NÉGOCIATION

PRINCIPE

Votre société et la société CRH France Distribution ont conclu un mandat de négociation commun des ristournes de fin d'année optimisées (RFA) et des services de coopération commerciale auprès de fournisseurs communs.

Le contrat a été signé pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2020 et qui a trouvé sa première application en 2015. Un avenant a été signé en date du 11 octobre 2017, afin de modifier les conditions financières de rémunération de votre société ainsi que la durée de la coopération.

Dans le cas où l'un des partenaires de la coopération, pour quelque raison que ce soit, devait ne pas poursuivre la coopération à l'issue de la durée de quatre ans visée ci-dessus ou s'il était mis un terme à cette coopération du partenaire pendant ladite période de quatre ans, la société CRH France Distribution facturera, soit le 31 décembre 2018 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), soit le 31 décembre 2019 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), à votre société, une indemnité égale au montant de la rémunération que le partenaire aura versé ou devra verser à votre société au titre de sa dernière année de participation effective à la coopération objet du contrat. Cette facture sera exigible à l'issue d'une période de vingt-quatre mois pour une facturation en 2018 et de douze mois pour une facturation en 2019 et ne sera pas soumise à TVA compte tenu de son caractère indemnitaire. Toutefois, dans le cas où la société CRH France Distribution ne lèverait pas avant le 31 décembre 2020 l'option d'achat issue de la promesse de vente de titres, la société CRH France Distribution s'engage à établir un avoir à votre société le 31 décembre 2020 du montant de l'indemnité facturée précédemment.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2018

Le présent avenant est entré en vigueur dès sa date de signature, avec application immédiate à la rémunération due à votre société par la société CRH France Distribution au titre de l'année 2018, et ce dans les conditions fixées à l'article 2.

Au 31 décembre 2018, € 400.000 hors taxes pour l'année 2018 ont été comptabilisés par votre société à l'attention de la société CRH France Distribution.

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2019 (Quinzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 15 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2019 (Seizième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, pour un montant maximal de € 103.743, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Villeurbanne et Lyon, le 15 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

6.3 Résolutions

A titre ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 22 316 121,59 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 92 427 € et qui ont donné lieu à une imposition de 30 809 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	22 316 121,59 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	14 819 564,26 €
Soit un bénéfice distribuable de	37 135 685,85 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,50 € par action	8 645 210,00 €
- Au report à nouveau	18 490 475,85 €

Ainsi, le dividende s'élève à 2,50 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 2,50 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 14 juin 2019.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des 3 exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2015	2,10 €
2016	2,20 €
2017	2,50 €

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Sixième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Septième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chamero, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chamero, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Huitième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Neuvième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Dixième résolution (*Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2019, au Président du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Onzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2019, aux membres du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Douzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2019, au Président du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Treizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature

attribuables, au titre de l'exercice 2019, aux membres du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

Quatorzième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2018, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 10 159 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 335 649 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action soit un montant maximal d'achat de 67 129 800 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes

manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Quinzième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Seizième résolution (*Augmentation de capital réservée aux salariés*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce,

et prenant acte que les actionnaires n'ont pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis moins de 3 ans :

- délègue au Directoire, avec faculté de sub-délégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de la société ;
- fixe à 103 743 € le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;
- décide de supprimer, au profit des adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de la société, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation ;
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :

- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs
- déterminer les modalités de chaque émission ;
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail ;
- fixer le délai de libération des actions, dans les limites légales ;
- constater le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative ;
- apporter aux statuts les modifications nécessaires ;
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Dix-septième résolution (Pouvoirs) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

7 Tables de concordance

7.1	Table de concordance du Document de Référence	259
7.2	Table de concordance du Rapport de gestion	261

7.1 Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques	Pages
1. Personnes responsables	231
2. Contrôleurs légaux des comptes	232-233
3. Informations financières sélectionnées	25, 120
4. Facteurs de risques	69 à 72
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	8 à 21, 23-24
5.2 Investissements	64
6. Aperçu des activités	9 à 21
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	22
7.2 Liste des filiales importantes	221-222
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	152 à 156
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	62-63, 65 à 68, 121, 196-197
9.2 Résultat d'exploitation	122-123, 198-199
10. Trésorerie et capitaux	27, 35 à 41, 59-60, 63, 124-125, 162 à 166, 172 à 174, 179-180, 184-185, 200, 208-209, 218-219
11. Recherche et développement, brevets et licences	117
12. Informations sur les tendances	117
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction	41 à 53
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	37, 53
15. Rémunérations et avantages	53 à 59, 78 à 80
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	43-44, 49 à 51

17. Salariés	
17.1 Effectifs	94 à 95, 176-177, 218
17.2 Participations et stock- options	78 à 80, 176, 217
17.3 Accords de participation	79-80
18. Principaux actionnaires	27, 36-37, 166
19. Opérations avec des apparentés	183
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	119 à 188, 195 à 223
20.2 Etats financiers	62-63, 65, 67-68, 121 à 125, 196 à 200
20.3 Vérification des informations financières	189 à 194, 224 à 229
20.4 Date des dernières informations financières	31
20.5 Politique de distribution des dividendes	30
20.6 Procédures judiciaire et d'arbitrage	71-72
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	35 à 41, 163 à 166, 208-209
21.2 Acte constitutif et statuts	33 à 35
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	114 à 116, 189 à 194, 224 à 229, 237 à 253
24. Documents accessibles au public	31
25. Informations sur les participations	137 à 142, 221-222

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion

Rubriques	Pages
I - Rapport sur les comptes de l'exercice	
1. Comptes consolidés	119 à 188
2. Comptes sociaux	195 à 223
3. Dividendes	30, 65, 235, 254
II - Evènements postérieurs à la clôture et perspectives	
1. Evènements significatifs postérieurs à la clôture	69, 142
2. Perspectives d'avenir	117
III - Gestion des risques	
1. Risques opérationnels	69-70
2. Risques financiers	71, 158, 172 à 174, 182
3. Risques juridiques	71-72
4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	72
5. Couverture de risques par les assurances	72-73
IV - Mandataires sociaux et dirigeants	
1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	41 à 43, 46 à 49
2. Actions détenues par les mandataires sociaux	41 à 43, 46 à 49
3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	53 à 59
4. Options et actions de performance	78
V - Déclaration de Performance Extra-Financière	
1. Responsabilité sociale	85 à 95
2. Engagement sociétal en faveur du développement durable	96 à 103
3. Responsabilité environnementale	104 à 113
VI - Renseignements sur le capital	
1. Actionnariat	35 à 41, 166
2. Rachat d'actions propres par la société	38-39, 165-166

Groupe
SAMSE

GROUPE SAMSE
2, RUE RAYMOND PITET
38030 - GRENOBLE
FRANCE
www.groupe-samse.fr